



— RAPPORT —
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

2023



ÉDITO

Face à l'urgence climatique, le Département des Bouches-du-Rhône est confronté à de multiples défis en matière d'énergies, de mobilités, de lien social, d'achats publics.

Pour les relever, notre institution se doit d'être ambitieuse et exemplaire et a pris depuis plusieurs années des décisions fortes pour s'engager dans la transition écologique et améliorer durablement le cadre de vie de nos concitoyens.

Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, œuvrer pour une cohésion sociale et une solidarité afin de favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains, fonder des dynamiques de développement autour de modes de production et de consommation responsables... Autant d'objectifs sur lesquels le Département est largement investi et entend poursuivre ses actions.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable, publié chaque année, permet d'établir un état des lieux des actions réalisées dans la recherche d'un équilibre permanent entre environnement, développement économique et cohésion sociale.

Merci à tous les agents impliqués dans la récolte des données et leur analyse, contribuant ainsi à l'élaboration de ce rapport, qui représente un travail d'ampleur. Merci pour votre adhésion aux ambitions définies et pour votre action à tous, au quotidien.

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
1^{ère} Vice-Présidente de Départements de France

SOMMAIRE

I. CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT	6
II. EXPRESSION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
2.1 UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE A L'ÉCHELLE MONDIALE	12
2.2 L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE	13
2.3 LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ...	17
2.4 UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION	18
2.5 DES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	19
III. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT	24
3.1 - LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	26
3.1.1 - Contexte	26
3.1.2 - Les enjeux sur le territoire	27
ENJEU 1 : Maîtriser les consommations et la demande en énergie	28
ENJEU 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements	31
ENJEU 3 : Promouvoir les énergies renouvelables	35
ENJEU 4 : Anticiper les effets du changement climatique	37
3.1.3 - Une collectivité exemplaire et responsable	40
3.2 - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	44
3.2.1 - Contexte	44
3.2.2 - Les enjeux sur le territoire	45
ENJEU 1 : Réduire la consommation d'espace et les pressions sur les écosystèmes	45
ENJEU 2 : Économiser et protéger les ressources	49
ENJEU 3 : Mener des actions de valorisation et de sensibilisation	52
3.2.3 - Une collectivité exemplaire et responsable	55

3.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	
ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	56
3.3.1 - Contexte	56
3.3.2 - Les enjeux sur le territoire	57
ENJEU 1 : Accès à l'emploi pour tous	57
ENJEU 2 : Lutte contre toute forme d'inégalité et d'exclusion : précarité sociale, âge, sexe, handicap	62
ENJEU 3 : Protection de l'enfance.....	69
ENJEU 4 : Logement et politique foncière	73
ENJEU 5 : Accès égal au territoire et services de proximité	78
ENJEU 6 : Agir pour la sécurité de tous au quotidien.....	81
ENJEU 7 : Prévention de la récidive et de la radicalisation	84
ENJEU 8 : Citoyenneté, démocratie participative et coopération décentralisée	86
3.3.3 - Une collectivité exemplaire et responsable	91
3.4 ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS.....	94
3.4.1 - Contexte	94
3.4.2 - Les enjeux sur le territoire	95
ENJEU 1 : Lutte contre la pauvreté	95
ENJEU 2 : Accès aux soins de santé et actions de prévention	99
ENJEU 3 : Éducation et formation tout au long de la vie	103
ENJEU 4 : Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptées à tous les publics.....	108
3.4.3 - Une collectivité exemplaire et responsable	116
3.5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	118
3.5.1 - Contexte	118
3.5.2 - Les enjeux sur le territoire	119
ENJEU 1 : Développement économique écoresponsable et solidaire	119
ENJEU 2 : Favoriser les filières de production locale	126
ENJEU 3 : Encourager une production et une consommation responsables	129
ENJEU 4 : Actions visant la modification des comportements de consommation	131
ENJEU 5 : Veille à la sécurité sanitaire et réduction des nuisances urbaines.....	134
ENJEU 6 : Recherche et Innovation	138
3.5.3 - Une collectivité exemplaire et responsable	140

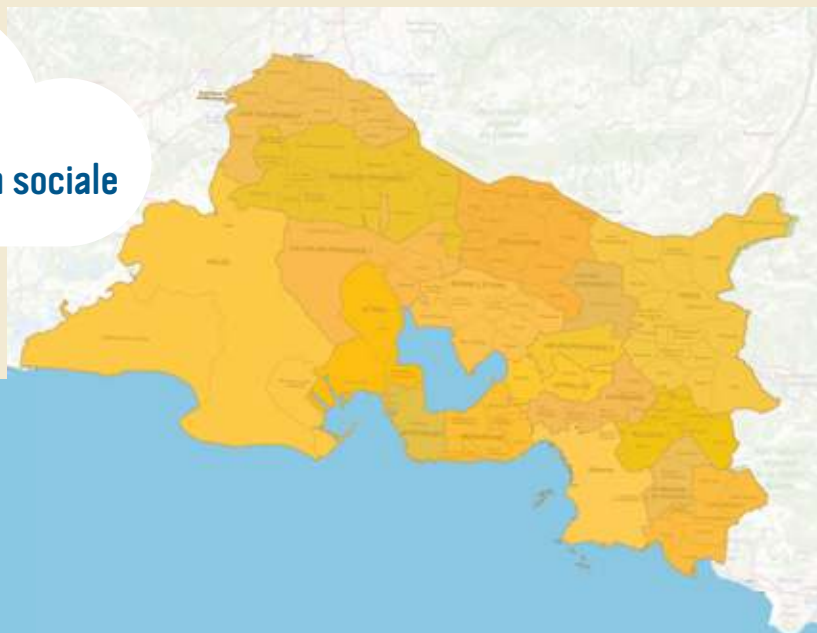




1

**CHIFFRES
CLÉS
DU
DÉPARTEMENT**

3 MILLIARDS D'EUROS
de budget dont plus de 50 % pour l'action sociale



5 087 KM² de superficie
2 048 000 HABITANTS
403 HABITANTS AU KM²
119 COMMUNES

- ➔ 137 COLLÈGES PUBLICS ET 53 COLLÈGES PRIVÉS
qui accueillent 105 000 élèves
- ➔ PLUS DE 3 000 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES
ET 2 200 OUVRAGES D'ART
- ➔ 18 000 HA D'ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX SENSIBLES
répartis sur une trentaine de domaines
- ➔ 180 000 HECTARES DE FORÊTS ET GARRIGUES
- ➔ 289 KM DE LITTORAL
- ➔ 4 000 EXPLOITANTS AGRICOLES RÉPARTIS
sur 30 % de la surface du territoire

⇒ CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

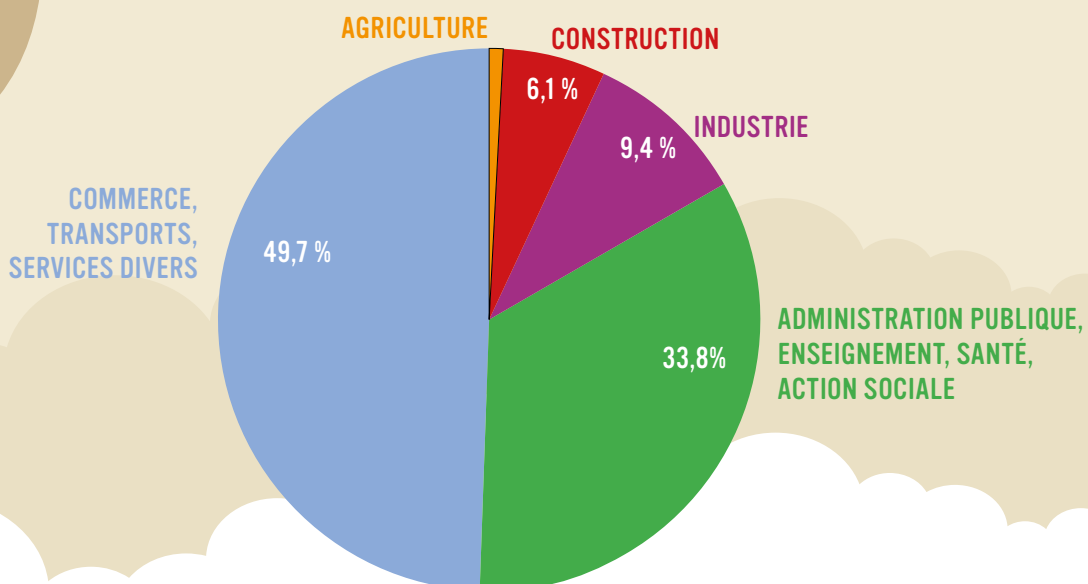
- > Niveau de vie médian de 22 920 euros
- > Taux de pauvreté de 18,5 % (contre 14,9 % au niveau national)
- > Taux d'activité de 71 % (contre 74,6 % au niveau national)
- > 7,2 % de bénéficiaires du RSA (contre 5,1 % au niveau national)



⇒ PAYSAGE ÉCONOMIQUE

830 000 EMPLOIS (87,4 % de salariés et 48 % de femmes) dont la répartition est la suivante :

- > 1 % AGRICULTURE (2,5 % France métropolitaine)
- > 6,1 % CONSTRUCTION (6,4 % France métropolitaine)
- > 9,4 % INDUSTRIE (11,9 % France métropolitaine)
- > 33,8 % ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE (31,7 % France métropolitaine)
- > 49,7 % COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS (47,5 % France métropolitaine)







2

**EXPRESSION
ET CADRE
RÉGLEMENTAIRE
DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2.1 | UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les Sommets de la Terre, organisés tous les 10 ans par les Nations Unies depuis la conférence de Stockholm en 1972, ont progressivement posé au niveau mondial les principes de préservation de l'environnement.

Sur cette base, le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 ancre la notion de développement durable comme fondement de la coopération internationale. Il aboutit à l'adoption par 120 chefs d'états du programme d'actions "**Agenda 21**" qui définit les pratiques de développement durable appliquées aux collectivités territoriales pour le 21e siècle.

En 2012, à nouveau à Rio de Janeiro, le Sommet dit "Rio+20" a engagé un processus aboutissant le 25 septembre 2015 à l'adoption, par 193 États membres de l'ONU, d'un programme d'actions universel composé de 17 "Objectifs de Développement Durable (ODD)" couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité : l'"**Agenda 2030**".

Par la convergence des deux agendas internationaux, celui des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et celui de l'Agenda 21, l'Agenda 2030 apporte un cadre de référence des enjeux à l'horizon 2030 pour les territoires désirant initier une transition vers des pratiques plus durables.

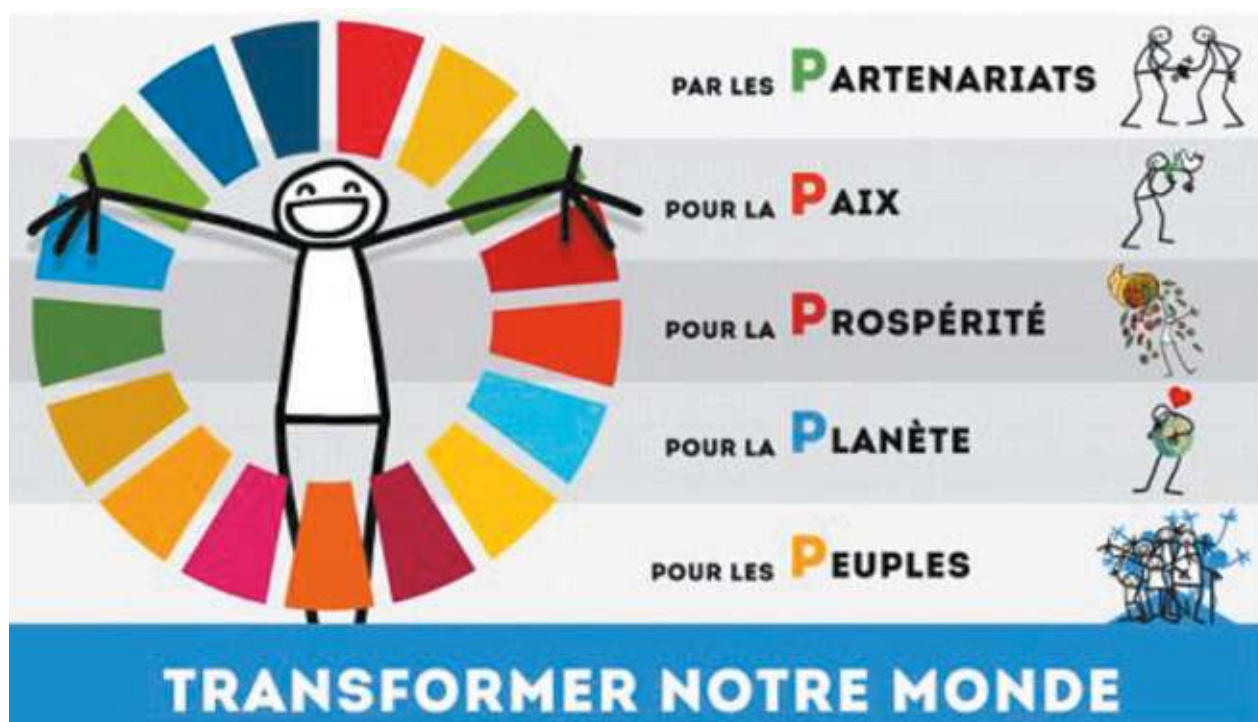
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 ODD de l'Agenda 2030

2.2 | L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE

L'Agenda 2030 est un programme universel qui identifie les défis globaux les plus importants et fixe les lignes directrices ainsi que les priorités en matière de développement durable à l'horizon 2030. Il s'organise autour de cinq thèmes : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.



17 « Objectifs de Développement Durable » (ODD), décomposés en 169 cibles plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable mêlant à la fois écosystème, justice sociale, croissance économique, paix et solidarité.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa transversalité et par la reconnaissance des "interrelations" existantes entre les différentes dimensions du développement. Les enjeux environnementaux se retrouvent ainsi dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'agriculture, la santé ou l'éducation.

L'atteinte des ODD à horizon 2030 implique la mobilisation de tous : l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens... dans une logique de coresponsabilité et de partenariat.



LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue *“d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous”*.

Voici la liste de ces 17 ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.



Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.



Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.



Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.



Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.



Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.



Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.



Réduire les inégalités dans et entre les pays.



Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.



Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.



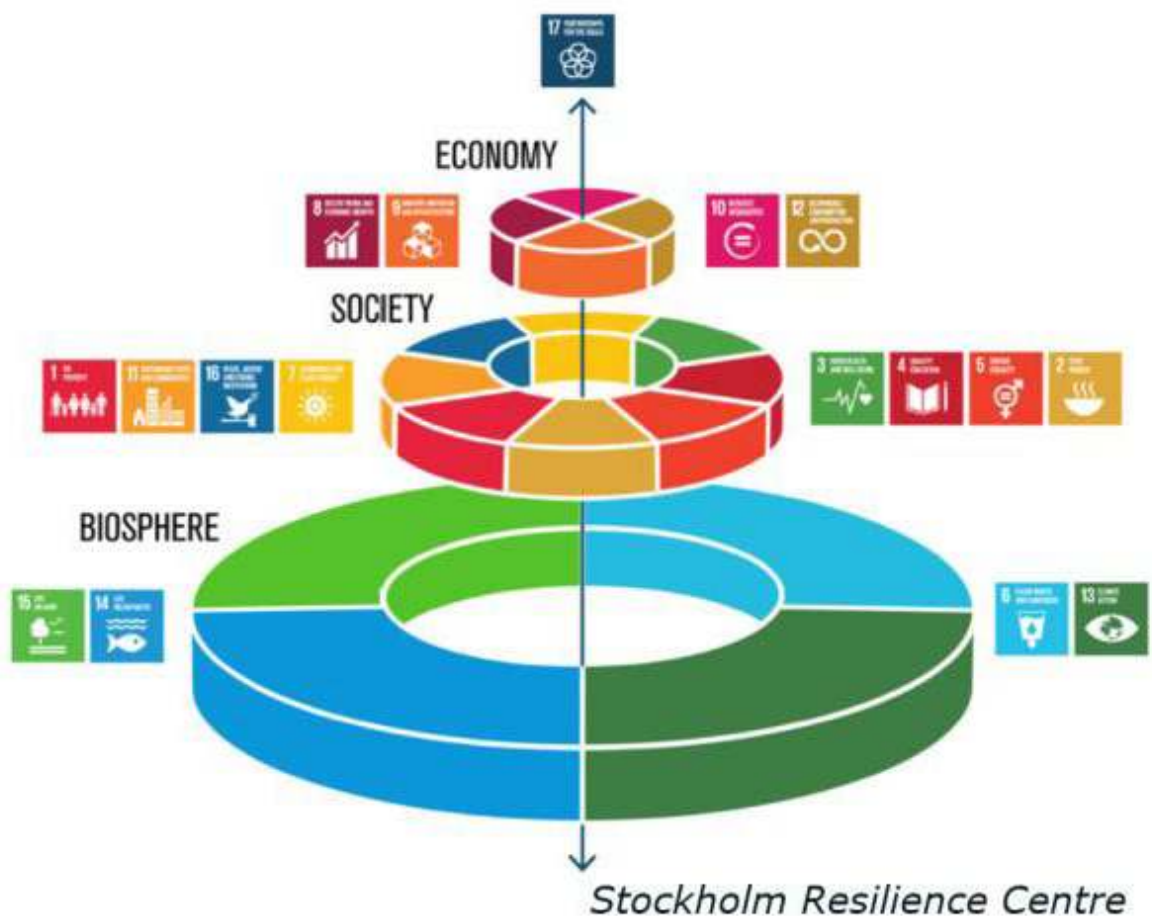
Assurer des modes de consommation et de production durables.



Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Toutefois, de nombreuses publications scientifiques déplorent que cette grille multidimensionnelle de développement durable intègre des objectifs interdépendants parfois antagonistes, sans priorisation apparente.

C'est pourquoi le modèle du « Wedding Cake », développé par le Stockholm Resilience Center, propose de hiérarchiser les ODD en posant comme socle indiscutable du fonctionnement socio-économique la préservation de la biosphère (ODD 13, 14 et 15) et un accès et une gestion durable des ressources en eau (ODD 6).



Cette représentation rappelle qu'une économie résiliente doit être au service de l'humain et du vivant, dans le respect et la préservation de leur environnement. Si nos écosystèmes s'effondrent, les objectifs d'accès à l'eau potable ou d'éradication de la faim ne seront pas atteints. Dans ces conditions, il ne peut pas non plus y avoir de la croissance ou de l'emploi.

2.3 | LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment **les 5 finalités suivantes** :



FINALITÉ

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,



FINALITÉ

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,



FINALITÉ

L'épanouissement de tous les êtres humains,



FINALITÉ

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,



FINALITÉ

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le contenu et modalités d'élaboration de ce rapport sont définis par le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011.

“Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.”

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

2.4 | UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Le présent rapport illustre, sans exhaustivité, les actions et démarches de développement durable menées par le Département des Bouches-du-Rhône au cours de l'année 2023, tant au niveau des politiques externes que du fonctionnement propre à la collectivité. Il s'inscrit également dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Bien que souvent transversal aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, chaque projet de développement durable de la collectivité est examiné au regard de sa contribution à une des cinq finalités définies dans l'article L. 110-1 du code de l'environnement, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que proposés par l'Agenda 2030. Ce rapport propose donc une double grille de présentation : par finalité et par ODD.

Pour une meilleure lecture et compréhension du rapport, les 5 finalités de développement durable ont été décomposées en plusieurs enjeux distincts, permettant de sous-catégoriser les thématiques et de mieux structurer la répartition des actions menées par le Département sur le territoire. Les projets et activités internes de la collectivité font l'objet de paragraphes distincts au titre de la « **Collectivité exemplaire et responsable** ».

En introduction de chaque sous-chapitre, des indicateurs représentatifs du territoire des Bouches-du-Rhône sont proposés afin de contextualiser le propos sur notre département et exposer les enjeux auxquels il est confronté. La sélection de ces indicateurs, opérée par **l'Observatoire de Provence** du département, a été guidée par la mobilisation rapide de la donnée, son actualisation régulière et sa disponibilité à des échelons territoriaux pertinents.

Ce travail transversal méthodique implique toutes les directions de la collectivité qui ont pu faire valoir, au travers du prisme du développement durable, leurs actions phares et leurs indicateurs de suivi au regard des politiques publiques qu'elles portent.



2.5 | DES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des documents d'orientation et de planification sont élaborés par le Département afin de développer ses politiques publiques dans un cadre cohérent, économe et satisfaisant en termes techniques, humains et sociaux.

La plupart de ces documents de référence répond à des objectifs de développement durable, dont voici quelques exemples :

LE PLAN CHARLEMAGNE (2017-2027)

Avec 137 collèges publics et 53 collèges privés, accueillant plus de 105 000 collégiens, le Département a donné la priorité à l'éducation en engageant en 2017 un plan sans précédent de **2,5 milliards d'euros sur 10 ans**, baptisé "Plan Charlemagne". Ce plan privilégie une



politique éducative globale et ambitieuse avec un objectif : que tous les collégiens étudient dans des établissements neufs ou rénovés, connectés, durables et sécurisés.

Le Plan Charlemagne encourage également l'engagement citoyen et contribue à l'épanouissement des jeunes générations. Des aides à la scolarité en passant par les équipements numériques et les constructions de bâtiments durables, **plus de 59 actions d'envergure** y sont répertoriées pour offrir aux élèves des conditions de travail idéales et répondre efficacement à leurs besoins.

LE SCHÉMA D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE 2023 – 2027



La politique de protection de l'enfance est un enjeu majeur pour le Département. L'élaboration du nouveau Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2023-2027 intervient dans une période de forte tension sur l'action sociale, avec toujours les effets du Covid, les nouvelles précarités sur notre territoire, la crise d'attractivité des métiers du social et la forte pression sur les finances des collectivités.

11 orientations, déclinées en 32 fiches actions, ont été formulées pour articuler les actions prioritaires.

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Suite à la Loi Climat et Résilience et en application du Décret du 2 mai 2022, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (Spaser) détermine des objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, environnemental et économique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

L'élaboration de ce Spaser a permis de recenser, de valoriser et de structurer de très nombreuses actions déjà existantes ou en cours de réalisation. En les inscrivant désormais dans une stratégie claire, il engage une dynamique tant managériale qu'opérationnelle et une mobilisation qui permet de diffuser les enjeux de développement durable dans toute la commande publique de la collectivité.

Le Spaser du Département s'articule autour des 3 piliers fondamentaux du développement durable (social, environnemental et économique) et se décline en 18 actions opérationnelles. Ainsi, c'est au final plus de 60 actions qui ont été classées en fonction de 8 critères et selon 3 niveaux de priorité.



■ LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2022 - 2027

Notre territoire est l'un des plus richement dotés en terme de biodiversité avec près de 8 800 espèces connues constituant un patrimoine naturel irremplaçable.



Dès 2018, le Département a lancé un ambitieux Agenda environnemental. Porté conjointement avec la Métropole, ce plan très concret permet d'agir sur l'ensemble des sujets : la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

La Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité permet de consolider ces actions et d'aller encore plus loin. Elle se structure autour de 3 grandes composantes :

- Un diagnostic partagé du territoire et de ses enjeux pour la biodiversité ;
- Un cadre commun d'intervention composé d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'un programme d'actions concrètes ;
- Un dispositif de suivi de la démarche.

■ LE PLAN DÉPARTEMENTAL SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

Lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques associées est un enjeu de santé publique.

Acteur incontournable de la santé publique, le Département a souhaité mettre en place un plan Sport Santé ambitieux qui implique directement les acteurs du sport, de la santé, les communes et la médecine du sport.

Les objectifs de ce plan sont de :

- Renforcer l'animation du territoire en matière de prévention et d'éducation à la santé par le sport ;
- Développer l'offre de pratique Sport Santé sur le territoire ;
- Promouvoir et homogénéiser le Sport Santé.

LE PLAN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2023 - 2025

Le Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences (PADC) recense l'ensemble des besoins en compétences, individuels ou collectifs, de la collectivité et identifie les réponses susceptibles d'être apportées en termes d'effectifs et de formation.

Le PADC recense les offres de formations, en cours ou à venir, structurées autour de quatre axes :

- Contribuer aux enjeux sociétaux et de développement durable par une démarche responsable de la collectivité ;
- Renforcer la culture de gestion au sein de la collectivité, pour un service public de qualité ;
- Conseiller et accompagner les évolutions professionnelles ;
- Favoriser la performance individuelle et collective au service des usagers par les plans d'actions compétences par direction.





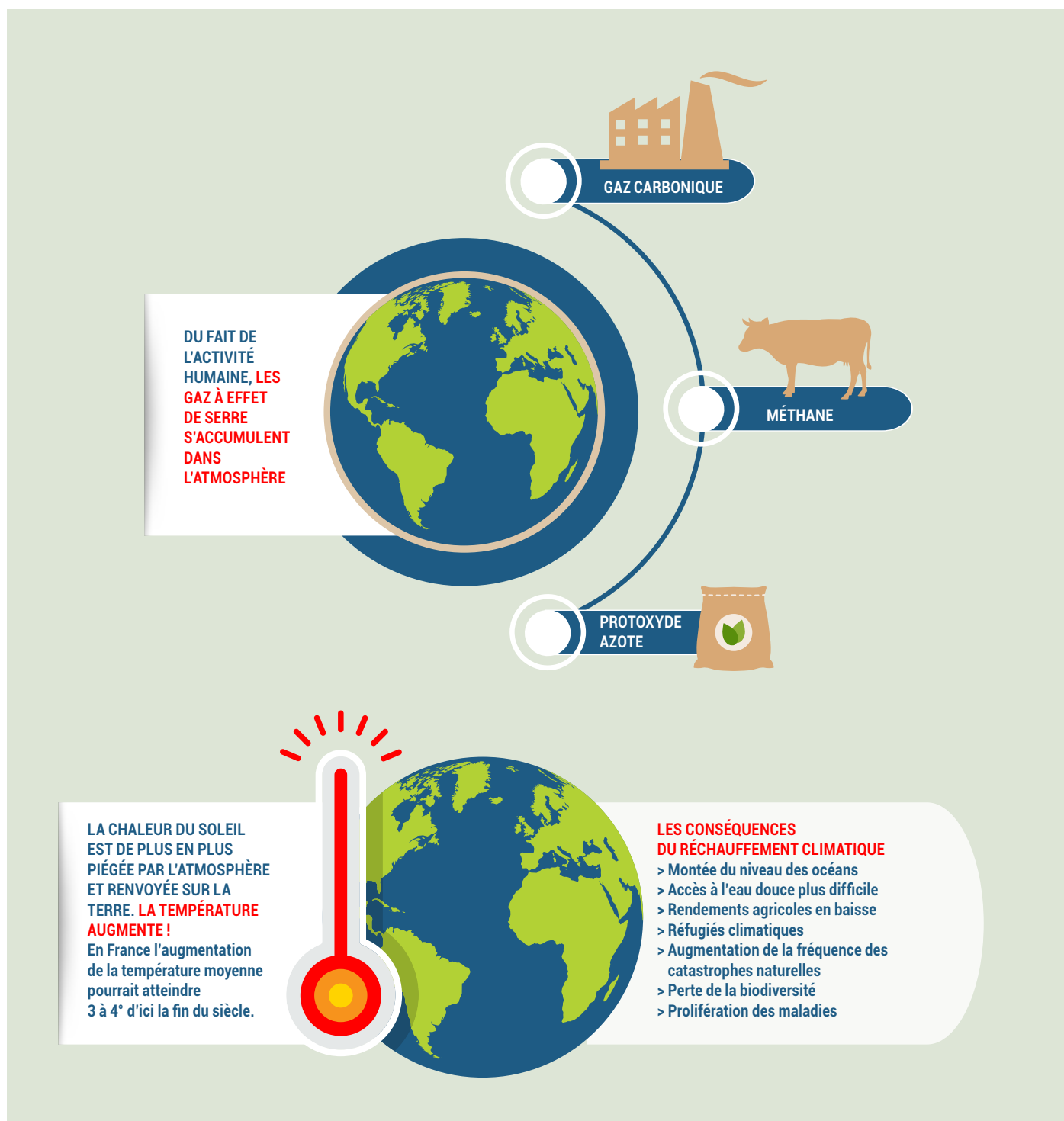


3

**BILAN
DES ACTIONS
MISES EN ŒUVRE
PAR LE
DÉPARTEMENT**

3.1 | LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

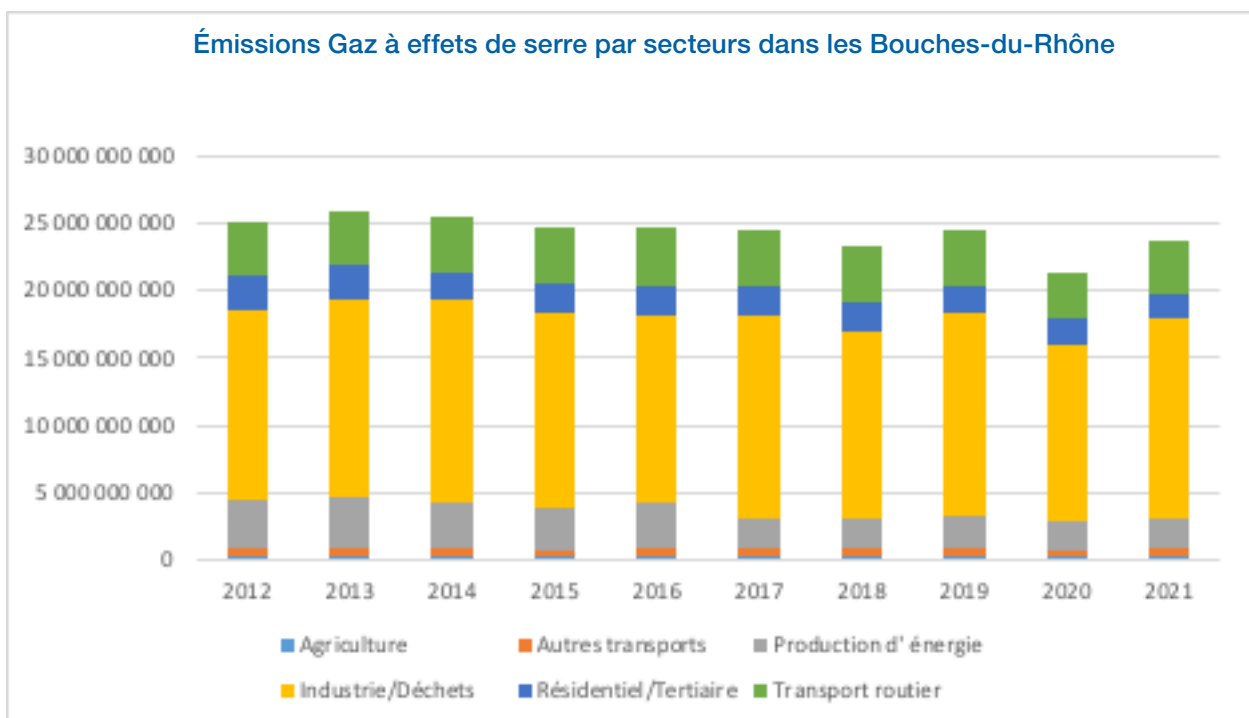
3.1.1 CONTEXTE



3.1.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète. Depuis le 19^e siècle, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en constante progression, principalement en raison des activités humaines.

Dans les Bouches-du-Rhône, les émissions de l'année 2021 sont proches des années précédentes, après une nette baisse en 2020, en lien avec la crise COVID qui a ralenti l'activité. C'est le secteur de l'industrie / déchets qui reste, de loin, le principal émetteur.

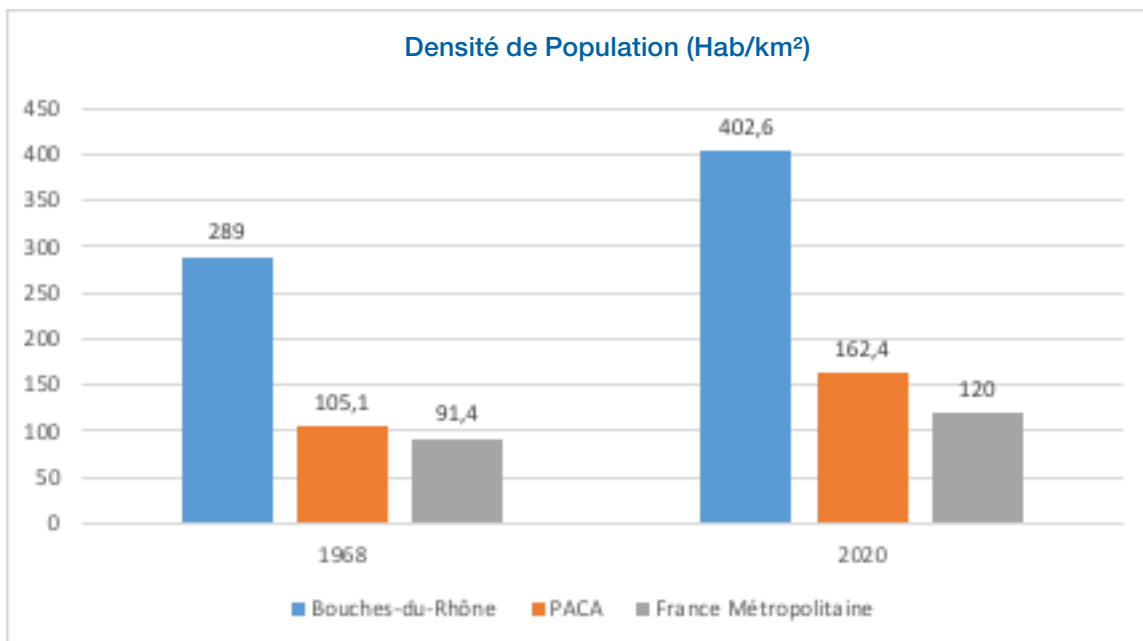


Source : Inventaire cigale Atmosud

ENJEU 1 : MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Le territoire des Bouches-du-Rhône se caractérise par une densité de population nettement supérieure à la région et à la France métropolitaine. Cela s'explique notamment par la présence de plusieurs centres urbains d'importance dans sa partie Est.

Entre 1968 et 2020, l'augmentation du nombre d'habitants au km² est importante dans le département (+ 39 %) comme en région Paca (+ 55 %) et en France métropolitaine (+ 31 %).



Source : Insee, RP 1968 et 2020

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES



Le Département poursuit l'amélioration de l'efficacité énergétique des collèges. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement des installations de régulation, éviter les consommations inutiles en période d'inoccupation et mettre en œuvre un système de télégestion.

En effet, la majeure partie du potentiel d'économies d'énergie sur un bâtiment d'enseignement est liée à une bonne gestion de l'intermittence de fonctionnement, notamment lors des périodes d'inoccupation (vacances scolaires notamment)

Objectif : 20 % d'économies supplémentaires par an.

- **En 2023, les actions portant sur l'efficacité énergétique ont permis à 80 collèges d'atteindre l'objectif de 40 % de réduction des consommations d'énergie finale imposé par le Décret tertiaire à l'horizon 2030.**



UN CONCOURS POUR SENSIBILISER LES COLLÉGIENS AUX ÉCOGESTES

Opération nationale pilotée par l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB), avec l'appui technique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (Cerema), le Challenge CUBE.S est un concours annuel d'économies d'énergie entre établissements scolaires. Fondé sur un engagement volontaire et un projet d'établissement, ce concours vise à réduire les consommations d'énergie en s'appuyant sur la sensibilisation des élèves aux écogestes et un suivi régulier. Fin 2020, 5 collèges ont été retenus pour la 1^{ère} édition pour un suivi de 5 ans. Parmi eux, le collège Dolto à Saint-Andiol a reçu en mars 2022 le prix spécial du jury national.

Quatre nouveaux collèges ont rejoint cette opération pour l'année 2022-2023 : Elsa-Triolet, Henri-Barnier et Marseilleveyre à Marseille et Roquepertuse à Velaux. En 2023-2024, l'ensemble des collèges volontaires ayant été accompagné, l'appel à candidatures n'a pas été renouvelé.

DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE ET À FAIBLE IMPACT CARBONE



Construire des bâtiments à Énergie Positive (Bepos)

La collectivité construit ses bâtiments selon le standard "Bâtiment à énergie positive", qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage depuis 2020. Afin d'allier confort, faible impact carbone et économie d'énergie, les nouvelles constructions font systématiquement appel aux énergies renouvelables (chaufferies bois, centrales photovoltaïques, chauffe-eau solaires). Le recours à des matériaux biosourcés est renforcé (bois, isolant en matière végétale..) ainsi qu'une attention particulière sur la qualité de l'air grâce à des matériaux sains non polluants et une ventilation efficace des locaux.

- **Sur les 34 opérations de construction et d'extension de collèges prévues dans le Plan Charlemagne, 28 comprennent un programme intégrant a minima le standard RE2020, et 16 ont déjà été lancées en 2023.**

D'une manière générale, le Département est engagé dans un plan d'investissement sur son patrimoine. Ces travaux visent à renforcer la sûreté et améliorer l'accessibilité et la performance énergétique.

- **Ces investissements se sont maintenus à 29 millions d'euros en 2023 avec une perspective de 65,28 millions d'euros en 2024.**



■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : DES DISPOSITIFS INCITATIFS POUR LES PARTICULIERS



Le dispositif Provence Éco-Rénov créé en 2016 rencontre toujours autant de succès auprès des particuliers.

Cette aide, plafonnée à 3 000 euros en 2023, soutient les propriétaires occupants de leur résidence principale (sous condition de ressources) dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'isolation et le chauffage. Elle peut être augmentée et plafonnée à 6 000 euros pour les logements situés dans un périmètre de lutte contre l'habitat indigne.



- **En 2023 : 2 246 aides Provence Éco-Rénov attribuées pour 6,1 millions d'euros, générant presque 32 millions d'euros de travaux chez les particuliers.**
- **Depuis son lancement en 2016, quelque 13 268 aides accordées pour un montant de plus de 29 millions d'euros.**

Dans le cadre de ce dispositif, le Département a également mis en place une aide de 1000 euros pour le remplacement des cuves au fioul vers des modes de chauffage plus vertueux.

- **En 2023 : 264 cuves au fioul remplacées.**

ALLO RÉNOV ÉNERGIE, UN CONSEIL SUR MESURE POUR LES PARTICULIERS



Pour simplifier l'orientation du citoyen dans son projet de rénovation énergétique, le guichet unique d'information "Allo Rénov Énergie", lancé en 2020 par le Département et la Métropole et mis en œuvre par l'Adil, accompagne les particuliers tout au long de leur projet.

Les recommandations fournies sont neutres et objectives : conseils sur les travaux et sur les démarches préalables, financements, aide à la lecture des devis...

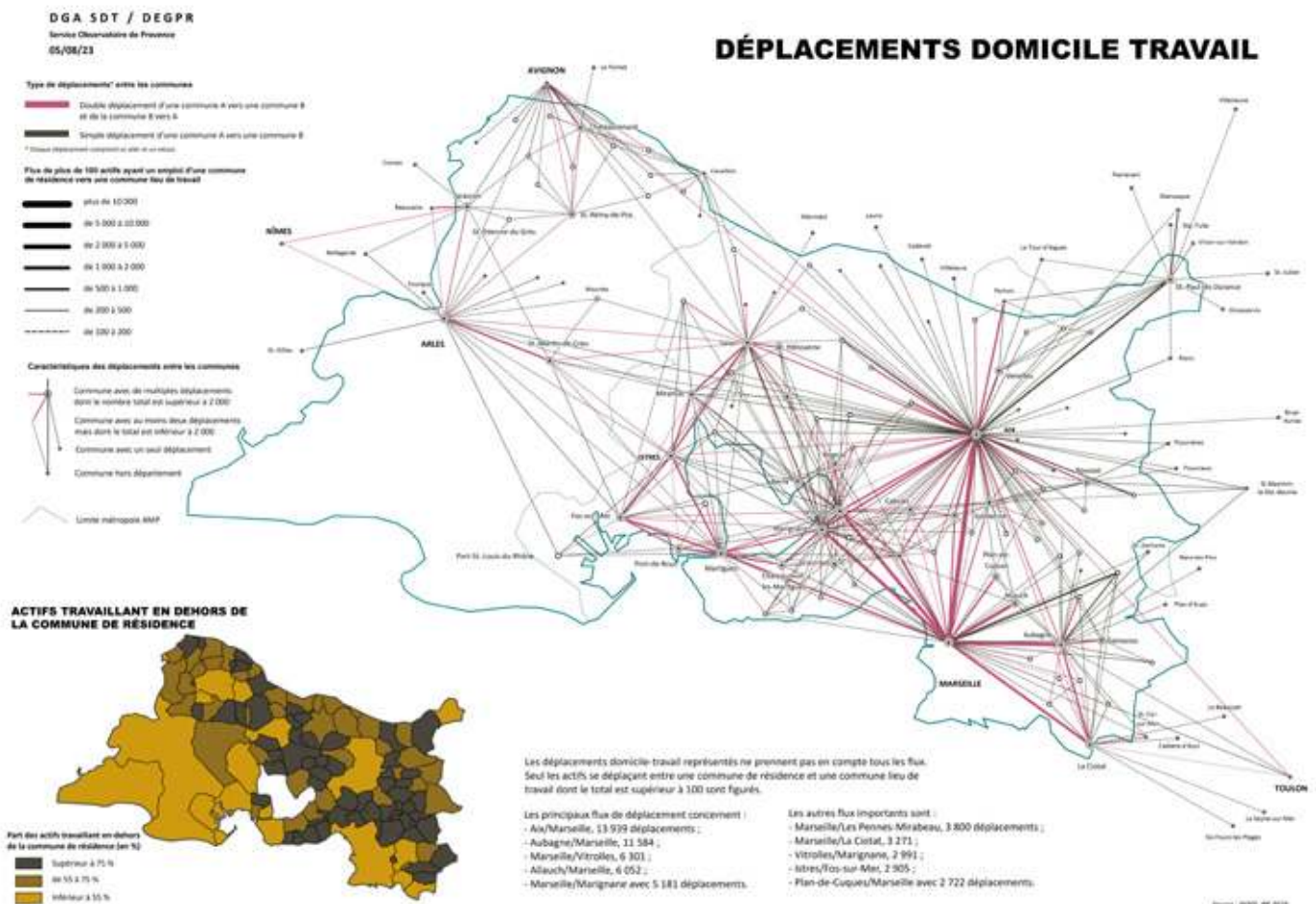
En 2023 :

- **Près de 9 700 appels téléphoniques traités.**
- **4 850 projets de rénovation énergétique ont donné lieu à une information, un conseil ou un accompagnement.**

ENJEU 2 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

Dans les Bouches-du-Rhône, les habitudes de transports sont proches de celles du reste du pays, avec néanmoins quelques particularités. Ainsi, si l'usage du vélo pour se rendre au travail reste minoritaire en France métropolitaine (2,6 % des déplacements), il est encore plus faible pour la région Paca (1,8 %) et les Bouches-du-Rhône (1,7 %). On note aussi une plus grande utilisation des deux roues dans le département (3,3 %) : il est moindre qu'en région, mais nettement plus important qu'en France métropolitaine. Enfin, les Bouches-du-Rhône étant le département le plus urbanisé de la région, les déplacements s'y font plus souvent en transports en commun (14,4 % contre 10,6 % pour la région Paca) mais moins qu'en France métropolitaine (15,3 % des déplacements domicile-travail).

Carte des flux de déplacements Domicile-Travail





LE PLAN VELO



Le “plan Vélo 2016-2021” a eu pour ambition de développer l’offre de pistes cyclables sécurisées afin de favoriser l’usage du vélo au plus grand nombre, notamment dans les trajets quotidiens, et une offre de stationnement sécurisé implanté dans les pôles d’échanges multimodaux.

Afin de suivre l’évolution de la fréquentation de nos aménagements cyclables, 6 nouveaux compteurs vélos ont été installés portant ainsi à 12 le nombre de sites de comptage du Département.

- Depuis 2015 et jusqu’à fin 2023, 79 km d’aménagements cyclables en site propre ont été mis en service et 8 km réhabilités sur la ViaRhôna pour une dépense de 36 M€.

50 KM DE VOIES VERTES LE LONG DE LA DURANCE



Le Département s’est engagé dans un nouveau tronçon sur “La Durance à Vélo”. 4,5 km d’itinéraire cyclable, financés à 70 % par le Département à hauteur de 442 400 euros et réalisés par le Syndicat Mixte d’Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), ont été mis en service en 2023. Ils portent ainsi à 25 km le linéaire d’aménagements réalisés par le SMAVD et financés par le Département auxquels s’ajoutent les 22,5 km réalisés par le Département entre Barbentane et Plan d’Orgon.

Au total, près de 50 km d’itinéraires balisés ont été aménagés pour les cyclistes dans le cadre de «La Durance à vélo».



Enfin, sur la section aménagée en 2022 par le Département, près de 200 arbres sont en cours de plantation afin de compléter l’arboretum le long de la voie verte offrant ainsi à terme un itinéraire ombragé aux usagers.

DES INVESTISSEMENTS MASSIFS POUR LA MOBILITÉ



Lancé en 2016 par le Département et la Métropole, le Plan Mobilité consacre une enveloppe de 641,2 millions d'euros pour la réalisation d'opérations majeures pour la mobilité des Provençaux. Parmi elles :



- **Reconfiguration de la station de métro Saint-Charles** (élargissement des quais, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, rénovation du quai M2). La rénovation complète de l'ensemble de la station s'est achevée en 2023. Financement du Département : 14 millions d'euros (50 %).
- **Mise en accessibilité de 4 stations** : La Rose, La Timone, Rond-Point du Prado et Jules Guesde (financée à hauteur de 7,85 millions d'euros soit 33 % par le Département). Les travaux ont démarré en 2023.

- **Réaménagement des parkings relais** des stations de métro La Rose et La Fourragère à Marseille.

- La première phase de **l'extension nord/sud du tramway** à Marseille.

Fin 2022, le Département a ainsi investi 602 millions d'euros soit un volume total d'investissement d'environ 1,6 milliard d'euros en faveur de l'amélioration de la mobilité sur le territoire.



LA MODERNISATION DU MÉTRO DE MARSEILLE



À partir de 2024, le nouveau métro de Marseille sera automatique et sans conducteur, climatisé, accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le quai, et bénéficiant des technologies de pointe améliorant la souplesse d'exploitation et le confort des voyageurs. Pilotée par la Métropole, cette opération prévoit la mise en service progressive des nouvelles rames à partir de 2024.

Financement du Département : 82,2 millions d'euros (60 % du coût) pour le renouvellement des premières rames.



LES PÔLES D'ÉCHANGES PRENNENT LE RELAIS

Plusieurs parcs-relais et pôles d'échanges ont vu le jour ces dernières années, financés par le Département. D'ici à 2024, d'autres seront réalisés pour permettre de connecter différents modes de transport sur des sites-clés du département, permettant aux habitants de combiner facilement voiture-train, voiture-car ou voiture-bus :

- > **Pôle d'échanges de La Ciotat** : création d'une gare routière et d'un parc-relais de 530 places. Mise en service : 2023
- > **Parc-relais de La Fourragère, Marseille (12^e)** : Extension du parc-relais (de 475 à 800 places) avec places de stationnement pour les véhicules électriques, vélos et deux roues. Mise en service : 2023
- > **Pôle d'échanges de Meyrargues** : création d'une gare routière de 5 quais et d'un parc-relais de 110 places. Mise en service : 2023
- > **Parc-relais de Plan-de-Campagne** : création d'une gare routière et d'un parc-relais de 400 places avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite et places pour les véhicules électriques. Mise en service : 2024

• **Financement du Département : 20 millions d'euros**

LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE VOIES RÉSERVÉES AUX BUS



Le Département poursuit les projets pour favoriser la circulation des bus sur des voies réservées :

- Création d'une voie réservée et d'une bretelle d'entrée sur l'A7 à l'Anjoly-Vitrolles, depuis la RD113. Les travaux ont démarré à l'été 2023 sous maîtrise d'ouvrage du Département et se sont terminés en février 2024.
- Création d'une voie réservée aux transports en commun dans le sens Marseille-Aéroport, à l'aval du tunnel des Pennes-Mirabeau, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, avec le financement complet du Département. Début des travaux : novembre 2023 avec une mise en service avant l'été 2024.

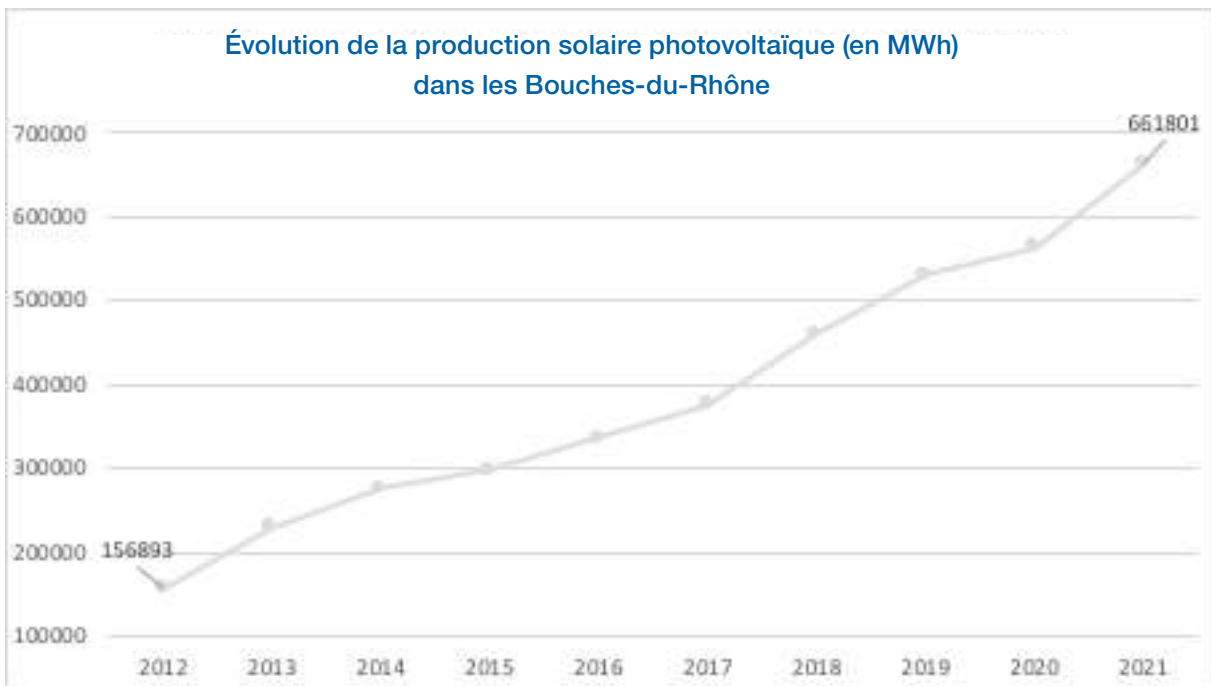


- Création d'une voie réservée sur la RD113 entre l'aéroport Marseille-Provence et le carrefour Flory RD113/RD21f (Berre-l'Étang). Les études sont en cours. Le début des travaux est prévu en septembre 2026 pour une mise en service prévisible en mars 2027.
- Création d'une voie réservée sur la RD7n de Célony à la Calade (Aix-en-Provence). Les études préliminaires sont en cours.

ENJEU 3 : PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La part de la production d'énergies renouvelables dans les Bouches-du-Rhône est variable : 29 % en 2012, 27 % en 2018 et 33 % en 2021.

Parmi les énergies renouvelables, on constate une nette progression de la production d'énergie solaire photovoltaïque sur les dernières années, passant de 6 % en 2012 à 20 % en 2021.



Source : Inventaire cigale Atmosud



LA SOLARISATION DES COLLÈGES PUBLICS

En 2023, le Département a lancé le projet de solarisation d'un premier lot de 50 toitures des collèges publics destinées à recevoir des centrales photovoltaïques. Il a également décidé de recourir à un tiers-investisseur pour construire et exploiter ces centrales. Les premières pourraient être édifiées fin 2024. Le programme de construction devrait se poursuivre jusqu'à la fin du premier semestre 2026.



LA RÉNOVATION DES TOITURES DES COLLÈGES



Parmi les 50 collèges solarisables, le Département a décidé d'engager la rénovation des toitures de 25 collèges, avec un niveau de performance énergétique compatible avec celui des bâtiments basse consommation. Pour améliorer le confort d'été, les membranes d'étanchéité choisies sont systématiquement claires.

AIDER LES COMMUNES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan Air Énergie Climat sert à financer les investissements des communes et leurs groupements de moins de 100 000 habitants, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre, à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce dispositif permet de financer les études, les travaux et les acquisitions de véhicules et de matériels.

- **81 dossiers financés pour un investissement de plus de 4,8 millions d'euros en 2023 principalement des travaux de modernisation de l'éclairage public et de changement de mode de chauffage.**



ENJEU 4 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement du climat se font déjà sentir au niveau planétaire. L'augmentation croissante du nombre et de l'intensité des aléas climatiques (canicules, inondations, tempêtes, etc.) démontre la vulnérabilité des territoires et des populations à ces événements extrêmes.

Ainsi, en parallèle des actions d'atténuation et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, des stratégies de résilience face au risque climatique doivent être engagées, transformant ces contraintes en opportunité de développement des territoires. Il ne s'agit plus uniquement de lutter contre les changements climatiques, mais de les anticiper en réduisant leurs conséquences et la gravité de leurs impacts.

UNE AIDE POUR LIMITER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES



Le dispositif « Provence verte » vise à limiter les effets négatifs du réchauffement climatique en utilisant la nature comme élément de confort climatique.

Depuis sa création en 2020, Provence Verte a financé :

- 5 165 plantations d'arbres en milieu urbain et scolaires
- 30 projets à visée nourricière (jardins partagés, ferme agricole et jardin potager municipal)
- 102 aménagements pour lutter contre les îlots de chaleur (végétalisation, préau/ombrière, fontaine, désimperméabilisation de cours d'écoles)
- 25 projets de soutien à la biodiversité (hôtel à insectes, nichoir, rucher, pigeonier contraceptif)
- Des projets d'aménagement/équipement maritime, notamment la mise en place d'ancrages écologiques pour la protection de la posidonie et l'éradication d'espèces invasives

En 2023, il a permis d'attribuer 3,1 millions d'euros de subventions pour 43 projets présentés par 33 communes et 2 établissements publics.



LE PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Lors du forum des maires, organisé le 17 novembre 2023, le Département a présenté le PACTE “le Plan d’Accélération pour la Transition Ecologique” et ses nouvelles aides en faveur de l’adaptation du territoire au changement climatique. Le PACTE traduit l’engagement volontaire de l’ensemble des communes et des intercommunalités aux côtés du Département pour accélérer la transition écologique du territoire. Il vise six engagements :

- Réduire notre consommation et développer notre production d’énergie ;
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l’eau ;
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Préserver les espaces naturels sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence ;
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission ;
- Restaurer le lien Homme-Nature.

LE SOUTIEN AUX PROJETS DE RECHERCHE POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Afin d’accélérer la transition environnementale, le Département soutient de nombreux projets de recherche tels que :

- Les plateformes au service de programmes de recherche et développement en Bioénergie et Environnement à l’Institut de Biosciences et Biotechnologies d’Aix-Marseille (BIAM) .
- Le projet SMS Recover de l’INRAE permettant de cartographier en « temps réel » et en haute résolution l’humidité des sols sur le territoire départemental.
- Le projet Innov-Bio-Med-Change de l’IRD pour acquérir, développer et intégrer des outils numériques, innovants, mutualisés et ouverts permettant de construire un système d’observation et de suivi de la biodiversité marine en Méditerranée Nord Occidentale.

■ **SESAME 13,** **un outil pour végétaliser les communes**



En partenariat avec le Cerema et INRAE, le Département a lancé en 2022 la création du futur outil Sesame 13 (Services ÉcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence). Sesame 13 constituera un outil d'aide à la conception de projets de végétalisation en ville, centrés sur la notion de services écosystémiques et adaptés au cadre des Bouches-du-Rhône dans un contexte de changement climatique.

L'outil devrait être disponible à la fin du premier trimestre 2024, sous la forme d'une plateforme numérique accessible à tous, destinée principalement aux services verts des communes, aux directions techniques du Département et à tout aménageur des Bouches-du-Rhône.



3.1.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE



Les collectivités territoriales consomment énergies et ressources pour mener à bien leurs missions de service public, entretenir les équipements et infrastructures collectifs ou préserver les espaces naturels au bénéfice de chacun. Elles émettent donc nécessairement des pollutions et produisent des déchets. **L'enjeu de conciliation de ces activités avec les préconisations pour un développement durable sur le long terme est fondamental.**

Il est donc nécessaire de repenser les modalités d'intervention sur le territoire et d'intégrer une approche plus résiliente dans l'écriture des politiques publiques pour tendre vers l'exemplarité. Une responsabilité qui engage depuis plusieurs années déjà l'ensemble des directions, des services et des agents de l'institution dans une dynamique collective et vertueuse, en constante amélioration au regard des objectifs du développement durable et des finalités édictées par le code de l'environnement.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère motivent l'engagement du Département et s'invitent également dans nombre des décisions, projets et programmes dans le but d'améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants dans la durée.

Concernant le déplacement de ses agents, la prise en charge des frais d'abonnement aux transports publics au-delà du seuil minimum prévu par la loi vise à encourager l'utilisation des transports en commun, qu'il s'agisse des trajets domicile-travail ou des déplacements professionnels. Le Département s'engage également en faveur de la mobilité durable et dans la réduction de son empreinte carbone avec l'acquisition de véhicules électriques et par la promotion du dispositif Partag'Auto.



■ L'ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU DÉPARTEMENT



La loi Climat et Résilience impose que les flottes de collectivités territoriales disposant de plus de 20 véhicules légers comportent une part de véhicules propres lors du renouvellement annuel : au moins 30% jusqu'à fin 2024, au moins 40 % entre 2025 et 2029, au moins 70 % à partir de 2030.



La collectivité a appliqué cette mesure très en amont, dès 2018, en décidant d'acquérir 100 véhicules électriques en 5 ans.

Fin 2023, la collectivité compte 115 véhicules électriques sur un total de 553 véhicules soit près de 21 % de la flotte. Cette flotte inclut également 38 véhicules hybrides. L'objectif a donc été atteint.

Le dispositif Partag'Auto proposait en 2023 un pool de 45 véhicules de service, dont 16 véhicules électriques (36 % du parc).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'exemplarité environnementale des collèges, le Département met à disposition des collèges demandeurs un véhicule de service électrique et installe une prise de recharge dédiée dans les établissements.

■ FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA MOBILITÉ DOUCE



Pour inciter le plus grand nombre à se déplacer en transports en commun, le Département prend en charge les abonnements domicile-travail des agents sur l'ensemble du réseau urbain départemental et celui de la SNCF, à hauteur de 75 % depuis septembre 2023.

- **En 2023, quelque 1 715 agents ont bénéficié de ce dispositif, soit une augmentation de 6,92 % par rapport à 2022.**
- **En 2023, le coût total de cette prise en charge s'élève à 509 937 euros.**

Pour aller plus loin, la collectivité propose également **un forfait Mobilités durables** (vélo et co-voiturage) à 268 agents (+16,52 % par rapport à 2022) pour un montant qui s'élève à 68 600 euros (+10,82 % par rapport à 2022).

En complément de ce dispositif, un local à vélos sécurisé pourvu de 45 emplacements a été installé au pied de l'HD 13.



LE TÉLÉTRAVAIL, UNE RÉPONSE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Par délibération du 23 octobre 2020, l'accès au télétravail a été généralisé. Il permet aux 3 000 agents qui en bénéficient de limiter les effets négatifs des déplacements notamment en termes de fatigue, stress et risque routier.

- **En réduisant les déplacements, le télétravail permet de diminuer d'environ 30 % les impacts en émissions de CO2 associés aux trajets domicile-bureau.**

DES ATELIERS DE SENSIBILISATION DES AGENTS



Un des axes du Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences 2023-2025 s'articule autour de la sensibilisation des agents au développement durable. Ainsi, l'ensemble des agents se verront proposer des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques (ex. Fresque du climat) et la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable, en complément de stages plus spécifiques correspondant aux différents domaines d'intervention de la collectivité.

- **En 2023, 13 agents ont été formés à la démarche "Fresque pour le climat". Ces derniers sont amenés à animer des ateliers auprès des agents volontaires en 2024.**

LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION BAS CARBONE



L'urgence climatique nécessitant des actions rapides, le Département s'est engagé dans une démarche de décarbonation de son administration en adoptant une stratégie d'accélération bas-carbone.

Six axes ont été identifiés, déclinés en objectifs, permettant de valoriser les actions ambitieuses retenues dans la lutte contre le changement climatique et atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 :

- Une organisation fonctionnelle
- La conduite du changement
- La consommation d'énergie des bâtiments
- Les transports et mobilités
- Les achats
- Le numérique

■ L'EXEMPLE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE



La stratégie bas carbone se concrétise déjà par plusieurs initiatives, à l'instar de ce qui se fait au sein de la direction de la Culture.

Mutualiser le matériel

Les politiques départementales génèrent l'achat de nombreux biens et matériels stockés et utilisés de manière discontinue. L'absence de vision globale du matériel à disposition peut conduire à l'achat de matériel neuf alors même que la collectivité dispose déjà de ressources en interne. Dans une logique de sobriété et d'économies, un catalogue regroupant le matériel existant a été réalisé en vue de le mutualiser au niveau de la direction et de ses établissements. Une procédure de prêt a été définie.

Réduire l'impact environnemental des manifestations culturelles

Le secteur culturel peut être un acteur efficace de la transition écologique en ce sens qu'il est en lien avec plusieurs secteurs d'activités (mobilité/transport, alimentation, numérique...). Des tutoriels (Mobilité douce et Scénographie écoresponsable) ont déjà été créés pour accompagner les bonnes pratiques. Pour aller plus loin, il convient de :

- Élaborer un tutoriel Événement bas carbone ;
- Produire un événement bas carbone test ;
- Rechercher des partenariats avec des acteurs associatifs engagés dans la préservation de l'environnement en vue de mettre en place des actions de sensibilisation du grand public lors des manifestations de la direction de la culture.

Bénéficiaire du bilan carbone des manifestations culturelles



Enfin, un projet pour mesurer le bilan carbone des manifestations culturelles développées par la direction est envisagé.

Il devra permettre notamment d'élaborer une grille et un outil de mesure des gaz à effet de serre par programmation ainsi que des mesures correctives objectivées.

3.2 | LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

3.2.1 CONTEXTE

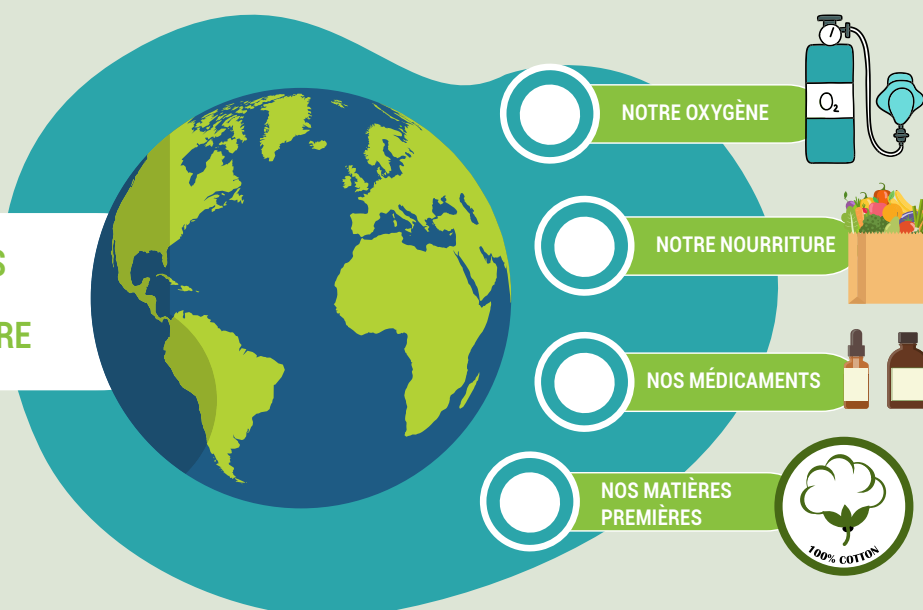
LA BIODIVERSITÉ C'EST LA VIE

LA BIODIVERSITÉ S'EFFONDRE : -69%
1,4 MILLION D'ESPÈCES CONNUES SUR 11 MILLIONS D'ESPÈCES ESTIMÉES

LES 5 MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ



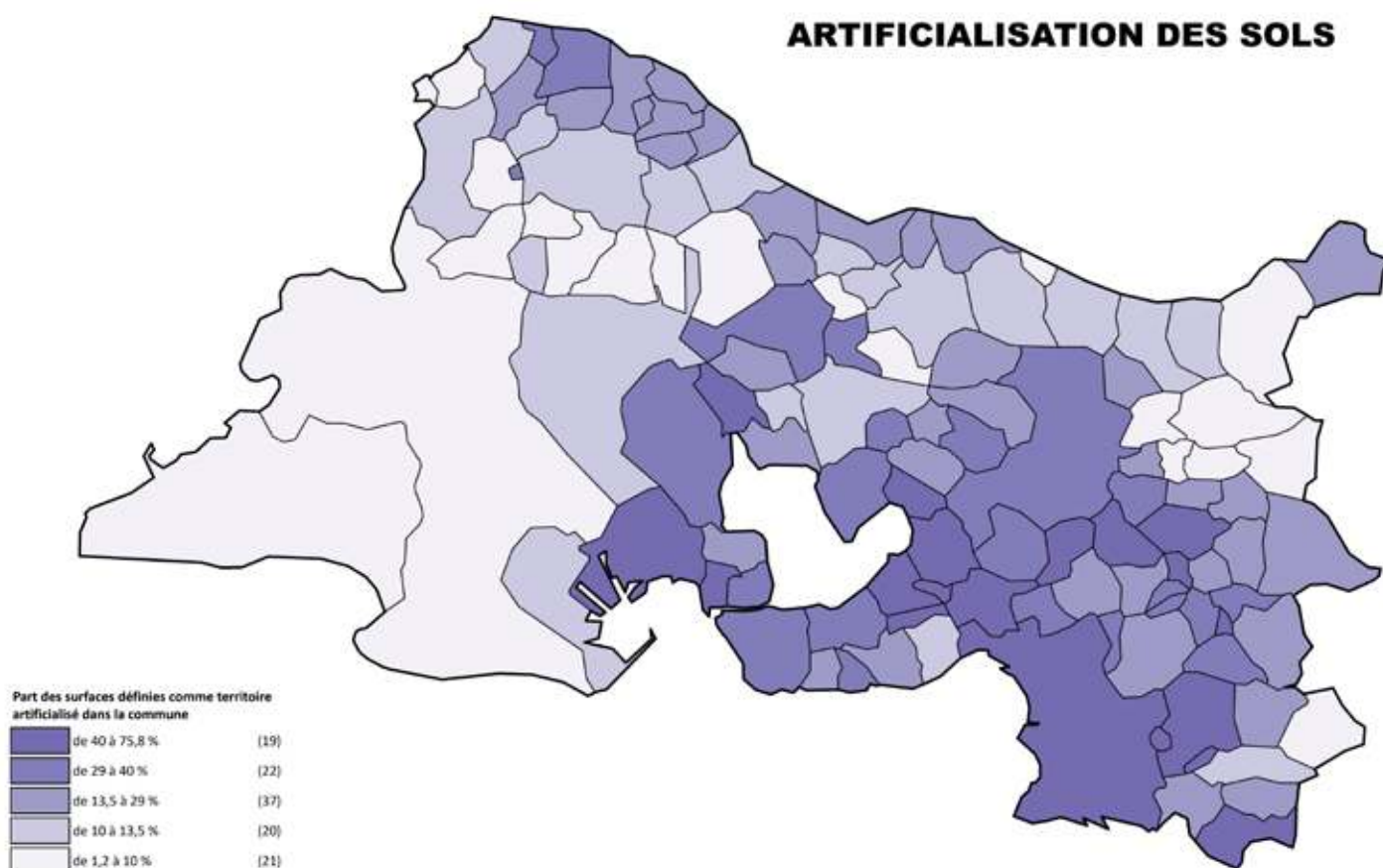
LES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE



3.2.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

ENJEU 1 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LES PRESSIONS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Le territoire des Bouches-du-Rhône est composé à 19 % d'espaces artificialisés, 9 % d'espaces humides, 52 % d'espaces végétalisés et 20 % d'espaces agricoles avec des disparités importante (principalement entre l'est plus urbanisé et l'ouest avec la Camargue et les Alpilles). Ces quarante dernières années, la part des sols artificialisés a augmenté dans les Bouches-du-Rhône, surtout au détriment des sols agricoles.



Source : Région sud occupation des sols, 2018

Outre les problématiques d'artificialisation des sols, la biodiversité est menacée par les espèces exotiques envahissantes. Le nombre de ces espèces exotiques a été multiplié par cinq entre les périodes 1949-1978 et 1979-2018, malgré les actions menées (par exemple la création du Parc national des Calanques en 2012), et un constat de stabilisation de l'état de la biodiversité au niveau régional.

LA GESTION EXEMPLAIRE DE PLUS DE 18 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS SENSIBLES



Premier Département propriétaire foncier de France, la collectivité mène une politique de gestion durable et de valorisation de ses domaines départementaux.

À la Sainte-Baume, le Département a fait l'acquisition de plus de 500 hectares afin d'ouvrir ces lieux au public, et permettre la continuité des itinéraires de randonnée. Au total, le domaine Sainte-Baume compte aujourd'hui 1 600 hectares.



600 nouveaux hectares ont été acquis dans les Alpilles, et 43 au domaine de Fontblanche.

Au total, plus de 18 000 hectares d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont aménagés, entretenus et protégés afin de concilier protection de la biodiversité et accueil du public.

Aujourd'hui, 22 domaines départementaux répartis sur 32 communes sont ouverts au public.

PRÉSERVER L'HABITAT DES CHAUVES-SOURIS

Avec 23 espèces sur le territoire, les Bouches-du-Rhône concentrent plus des 2/3 des espèces de chiroptères recensées en France. Elles font l'objet d'un plan national de sauvegarde auquel le Département contribue toute l'année, pour assurer leur suivi biologique et préserver au maximum leurs conditions de vie.

Dans ses domaines, le Département entretient les bâtiments, les arbres ou les grottes dans lesquels elles vivent pour les protéger. À titre d'exemple, les domaines départementaux de Lambruisse (Sainte-Victoire) et Saint-Pons (Sainte-Baume) sont reconnus à l'échelon national comme sites pilotes de préservation.



LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ



Dans la continuité du Congrès mondial de la nature en 2022, le Département a mis en place sa Stratégie départementale de la Biodiversité (SDB). Une politique publique définissant les axes stratégiques et les actions est ainsi définie dans un document cadre pour 5 ans.

À la fin décembre 2023, sur les 60 actions engagées dans le cadre de la SDB, 9 % étaient terminées, 62 % en cours et 16 % en démarrage.

AIDER LES COMMUNES À PRÉSERVER ET À VALORISER LEURS ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



Le Département a mis en place deux dispositifs pour aider les communes à réaliser des investissements afin de préserver leurs espaces naturels et agricoles :

- Le Fonds pour la préservation foncière et la valorisation des parcelles inférieures à 100 ha situées en zone naturelle ou agricole.
- L'aide à la défense contre les incendies, la valorisation des ressources, la fréquentation des massifs et la conservation du patrimoine.

En 2023, 75 dossiers ont été acceptés pour une aide de 1,3 millions d'euros.

UN PARTENARIAT FORT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Le Département est un partenaire très impliqué du Conservatoire du Littoral, notamment au travers d'une convention quinquennale qu'il subventionne à hauteur de 315 000 euros (soit 50 %). Cela permet de financer les gestionnaires des espaces acquis par le Conservatoire.

La collectivité participe aussi au financement d'acquisition d'espaces naturels par le Conservatoire, ainsi qu'aux investissements nécessaires à leur bonne gestion.

PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX



Le Département est un partenaire majeur des gestionnaires de milieux aquatiques, qui portent des objectifs de qualité des eaux et de valorisation du milieu aquatique, de gestion intégrée et de prévention des inondations.

Il soutient des actions concernant les bassins versants Durance, Arc, Cadière, Touloubre, Huveaune, mais également la nappe de Crau, le delta de Camargue, les eaux littorales métropolitaines, l'étang de Berre, ainsi que les programmes d'action pour la prévention des inondations.

Avec ses 440 km de côtes, le Département joue un rôle important dans la préservation ou l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau côtières. Il soutient notamment :

- Les structures gestionnaires telles que le Parc marin de la Côte Bleue qui s'étend sur 9 000 ha en mer ;



- Les collectivités compétentes en matière d'assainissement domestique pour un montant de 1,7 million d'euros ;
- Les associations de sensibilisation à l'environnement et la promotion des écogestes.

Le Département réalise également les analyses officielles dans le cadre du contrôle sanitaire supervisé par l'ARS PACA, soit 1 557 analyses réalisées en eaux de baignade en 2023.

“PORTS PROPRES” : LA DÉMARCHÉ DE CERTIFICATION EN BONNE VOIE



La démarche de certification “Ports propres” a été engagée par le Département sur les ports dont il a la gestion, afin de réaliser les travaux et les actions permettant l'amélioration environnementale des ports.

À l'heure où les activités touristiques et économiques sont en forte hausse, il est urgent de répondre aux exigences environnementales portuaires.

“Ports Propres” est une certification attribuée par un organisme indépendant (Afnor) qui valide la démarche.



Après avoir engagé en 2022/2023 des études sur les sources de pollutions portuaires en associant étroitement les usagers portuaires et les financeurs, un programme d'actions a été défini et validé par les conseils portuaires.

En 2024, le Département engage la démarche opérationnelle notamment dans les ports de Niolon, La Redonne et Sagnas. Suivront ensuite des travaux de mise aux normes des aires de carénage des ports de Cassis et Carro.

ENJEU 2 : ÉCONOMISER ET PROTÉGER LES RESSOURCES

La qualité de l'eau de baignade est considérée comme conforme à 99 % dans les sites de baignade des Bouches-du-Rhône en 2023.

Le rendement des réseaux de distribution d'eau potable est stable entre 2010 et 2022 dans le département (82,4 % de l'eau qui arrive jusqu'aux usagers dans les Bouches-du-Rhône et 76,7 % en France métropolitaine). Les pertes de rendement sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols.

UN DISPOSITIF GLOBAL POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES



Les impacts du changement climatique renforcent la nécessité, d'être en veille active sur le risque incendie.

Tout au long de l'année, le Département mène des opérations pour la prévention et la gestion durable des massifs forestiers :

- Débroussaillage des pistes DFCI (essentielles dans la lutte contre les incendies) ;
- Entretien des coupures stratégiques et débroussaillage des bords des routes départementales ;
- Opérations de sensibilisation.

Durant la période estivale, le Département engage tout le personnel technique de la Direction de la Forêt et des Espaces Naturels dans les patrouilles de surveillance et les vigies, venant compléter le dispositif global mis en place durant cette période.



LA NATURE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

Dans la lutte contre les incendies, le Département réalise des coupes, remettant en culture des parcelles jusqu'alors colonisées par le pin.

Aménagées par les techniciens forestiers de Sainte-Victoire, ces coupes agricoles permettent au Département de disposer aujourd'hui, sur son domaine de Roques-Hautes, de plus de 25 hectares où l'on retrouve diverses plantations d'oliviers, amandiers, figuiers, jujubiers, pistachiers ou encore chênes truffiers qui forment une précieuse barrière naturelle contre le feu.

LE SYLVOPASTORALISME POUR PROTÉGER LA NATURE

Le Département met en œuvre de nombreuses activités sylvopastorales sur ses domaines. Des bergers font pâturer leurs troupeaux en Crau, Camargue, Sainte-Victoire, Pichauris, Jas de Roque, Domaine de Meynes, Val des Vignes, Tour d'Arbois, Saint-Pons, Fontblanche... afin de maintenir les milieux ouverts et préserver la biodiversité tout en luttant contre le risque incendie.



LE SUIVI DES ESPÈCES SAPROXYLIQUES

Les espèces saproxyliques réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans le bois en décomposition. Elles sont associées à des arbres tant vivants que morts. Leur rôle écologique majeur impose un suivi rigoureux mené notamment sur les domaines de Saint-Pons et Fontblanche, en concertation avec l'ONF. Une étude financée par le Département est en cours au sein du PNR de la Sainte-Baume jusqu'en 2025.



UN SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le Département soutient les communes et groupements de communes pour leurs investissements relatifs aux études, schémas et travaux en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Gérer l'eau et les milieux aquatiques ;
- Protéger et prévenir les inondations ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et préserver la ressource sur la base d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable ;
- Optimiser le traitement des eaux usées et pluviales.

En 2023, 47 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 3,6 millions d'euros soit un montant doublé par rapport à 2022.



LES BIENFAITS DE LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION



Installer un revêtement perméable permet de redonner aux sols leur rôle de filtration, contribuant au maintien de la biodiversité et à la végétalisation.

Lorsqu'il n'est pas possible de supprimer un revêtement imperméable, l'eau peut être dirigée vers un espace végétalisé. On parle de déconnexion des eaux pluviales tout aussi bénéfique.

Depuis 2020, le Département a intégré ces techniques dans ses travaux des cours de récréation, parkings et espaces extérieurs des collèges ainsi que dans chacune de ses nouvelles constructions.

Dans le cadre du dispositif "La Provence Verte", le Département finance également les projets des communes en faveur de la désimperméabilisation des bâtiments municipaux, notamment dans les cours d'écoles.



ENJEU 3 : MENER DES ACTIONS DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

La protection de nos ressources étant l'affaire de tous, il est primordial de sensibiliser le grand public aux écogestes et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Éduquer à l'environnement, c'est aider les citoyens à comprendre les enjeux, les raisons du réchauffement climatique et leur donner les moyens d'agir pour réduire leur impact environnemental. L'ambition est de faire évoluer les comportements au quotidien, et de les développer en faveur d'une transition écologique au service de la biodiversité.

LE RENOUVELLEMENT DES ARBRES LE LONG DES ROUTES



Le Département mène un programme pluriannuel de plantation d'arbres le long des routes et voies cyclables départementales. À ce jour, le patrimoine est de 19 500 arbres alignés.

En 2022, 200 arbres ont été plantés sur 13 sites favorables, en compensation délocalisée de 325 arbres malades abattus.

Des plantations sont également effectuées sur les nouveaux itinéraires aménagés par le Département, à l'instar des 34 arbres d'essences variées qui ornent les abords de la piste cyclable le long de la RD9 à Aix-en-Provence.

LA RENATURATION DES DÉLAISSÉS DE VOIRIE

Afin de traiter les abords routiers qui peuvent faire l'objet d'usages inappropriés (déchets sauvages, stationnements anarchiques), il a été envisagé de rendre cet espace à la nature au travers d'une solution basée sur le génie écologique. Une zone test a été réalisée sur la RD26 à Plan d'Orgon. En 2024, un budget de 300 000 euros a été prévu pour généraliser cette pratique.

LA GARDE RÉPUBLICAINE À CHEVAL EN PATROUILLE DANS LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX



En 2019, une unité de la Garde républicaine à cheval a été définitivement installée à Marseille à l'initiative du Département.

Destinée à renforcer la sécurité, elle œuvre aujourd'hui dans diverses missions de sûreté tant en milieu urbain qu'en milieu naturel. Elle intervient régulièrement en patrouille en appui de la Garde départementale à cheval sur les parcs et domaines départementaux très fréquentés.



LA PROTECTION DES AIGLES DE BONELLI

Dans le cadre du Plan national pour la protection de l'aigle de Bonelli (espèce protégée en France et en Europe), le Département a participé à l'opération menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur les 45 couples d'Aigles de Bonelli qui nichent en France, 18 sont répertoriés dans les Bouches-du-Rhône. Les projets d'arrêtés préfectoraux de protection biotope en cours sur les Espaces naturels sensibles départementaux, devraient renforcer la protection de cette espèce.



LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES



Les dispositions des articles L. 313-3 et R. 311-1 du code du Sport favorisent le développement maîtrisé des sports de nature afin d'harmoniser la pratique des sports en milieu naturel, avec la préservation de l'environnement, le respect des droits attachés à la propriété et les autres usages de l'espace naturel. La loi en a confié la responsabilité de mise en œuvre aux Départements.

C'est dans ce cadre que doivent être élaborés les Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de sports de nature et que se constituent les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature en complément des responsabilités exercées par chacun des acteurs concernés - État, collectivités locales, fédérations sportives.

LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES DE LA FORÊT



Les 24 et 25 novembre 2023, le Département a organisé la première édition des Rencontres départementales de la forêt. Un colloque professionnel a été organisé le 24 novembre à l'Hôtel du Département, rassemblant plus de 120 acteurs locaux, scientifiques, gestionnaires et partenaires, sur les thématiques du changement climatique en forêt, des incendies et de la filière forêt-bois locale.



Une journée ouverte au grand public a été proposée le 25 novembre sur le domaine départemental de Pichauris, afin de faire découvrir la multifonctionnalité de la forêt aux habitants en partenariat avec une vingtaine d'acteurs locaux. Plus d'un millier de visiteurs ont été sensibilisés aux enjeux de la forêt méditerranéenne.

DES NICHOURS À MÉSANGES ET MARTINETS



Le Département s'engage pour la protection du martinet noir. Oiseau migrateur, sa population s'effondre par la raréfaction d'habitats en ville favorables à sa nidification.

En 2023, le Département a conçu et fabriqué, en régie au sein de sa menuiserie du domaine départemental de Saint-Pons, **80 nichours à martinets et 500 à mésanges**. Ces abris ont pour ambition de préserver l'avifaune tout en luttant contre la prolifération de la chenille processionnaire. Ces nichours ont été remis aux communes du Département pour installation.

En 2023 :

- 23 nouvelles collectivités partenaires du projet, 92 nichours distribués ;
- La réalisation d'une charte de protection du martinet noir à destination des communes ;
- Un événement pour la signature officielle de la Charte organisé le 06 juin 2023 sur le Domaine départemental de Saint-Pons, en présence des élus des communes partenaires et de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) ;
- Réalisation d'une affiche de sensibilisation du grand public et messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

3.2.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Le Département est mobilisé pour construire et préparer le monde de demain, pour préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et leurs ressources. L'enjeu environnemental est au coeur des plans d'actions de la collectivité : entretien des espaces naturels sensibles, des routes et des infrastructures, choix architecturaux et aménagements.

Ces préceptes et cette politique énergétique guident également l'aide aux communes, pour une Provence plus verte et plus durable.

UN MARCHÉ POUR LE NETTOYAGE DU LINGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



Afin de réduire la consommation énergétique de la collectivité et d'engager un processus d'exemplarité environnementale, les critères de jugement des offres pour le ramassage et le nettoyage du linge ont été revus. Ils répondent désormais à des exigences de performance environnementale sur les matières premières utilisées, l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, la réduction des déchets et des émissions de polluants, l'éviction de certains produits nocifs...

DES ÉQUIPEMENTS ÉCORESPONSABLES AU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL



Le Laboratoire départemental d'analyses a fait l'objet de travaux pour réduire les consommations d'électricité, d'eau et de gaz. Parallèlement, un système de tri et recyclage des déchets (plastique, verre, papier, déchets chimiques, déchets biologiques, etc.) a été mis en place ainsi qu'une collaboration étroite avec les prestataires de nettoyage et de maintenance du bâtiment pour favoriser l'utilisation de produits écologiques et les pratiques écoresponsables.

Le laboratoire a également organisé un groupe de travail interne pour recenser les bonnes pratiques et a créé une charte e-mail pour réduire la pollution numérique.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DES ACHATS ÉCORESPONSABLES : LE SPASER



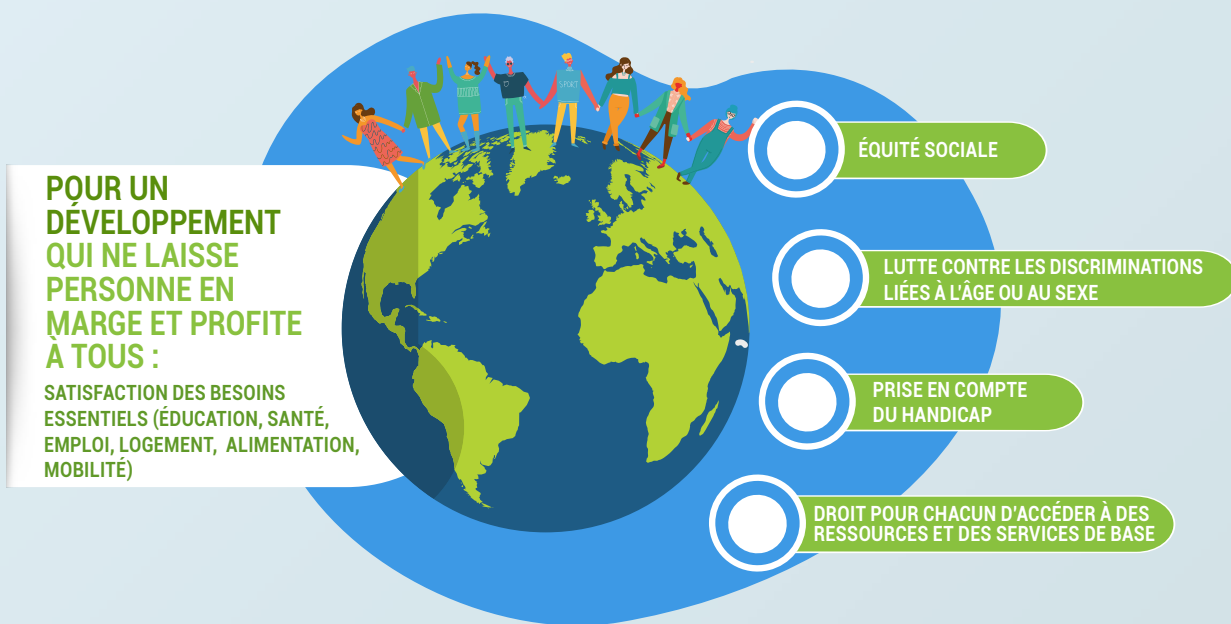
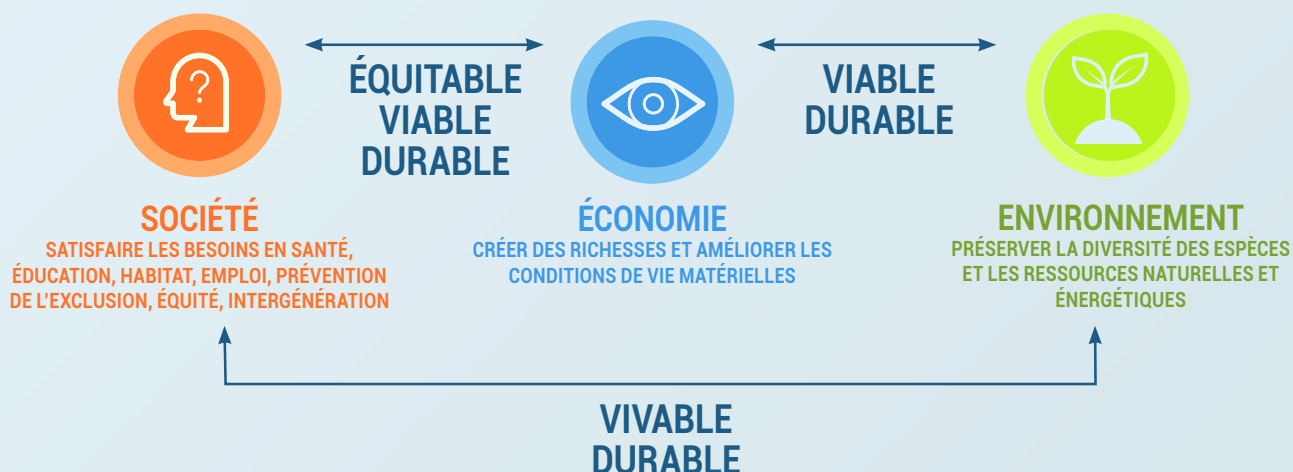
Afin de mieux prendre en compte les objectifs de développement durable, le Département a approuvé en 2023 le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser). Ce schéma structure la commande publique pour la rendre plus écoresponsable et cohérente avec les différentes politiques publiques de la collectivité.

En 2023, 35 % des marchés intègrent les problématiques et objectifs initiés dans le Spaser.

3.3 | LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

3.3.1 CONTEXTE

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ = UN DES PILIERS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE



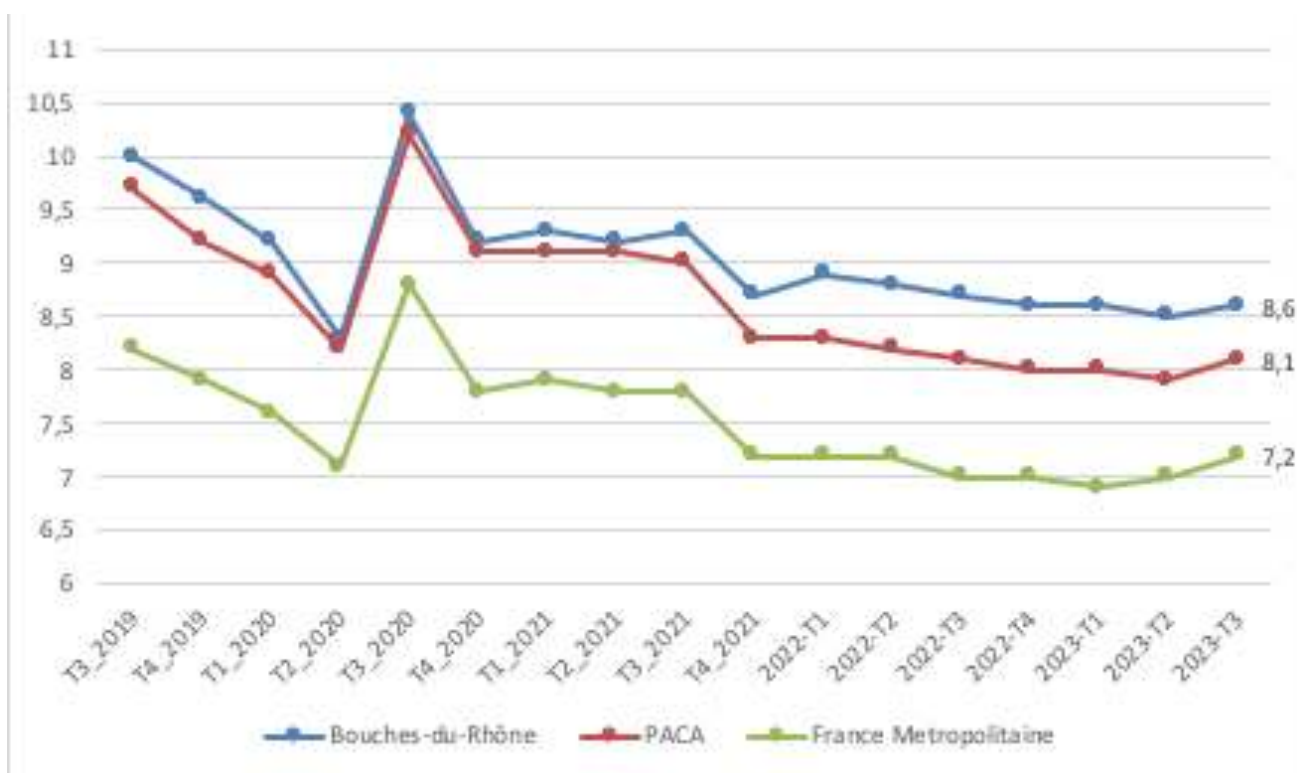
3.3.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

ENJEU 1 : ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS

Cet enjeu fait référence à l'importance d'une économie partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs.

Notre territoire dispose d'atouts dans certains secteurs d'activités (logistique, aéronautique). Le taux de chômage est stable, mais reste supérieur à la moyenne régionale et nationale.

Évolution du taux de chômage (au sens du BIT)



Source : Insee, chômage au sens du BIT (enquête emploi)

Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de chômage s'établit à 8,6 % au troisième trimestre 2023. Si on constate une reprise progressive du chômage dans le courant de l'année 2023, les niveaux demeurent les plus bas des 40 dernières années.

DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS



Le Département a intégré dans ses marchés publics des clauses d'insertion par l'activité économique. Les entreprises attributaires doivent réaliser une action d'insertion permettant l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. En 2023, le déploiement du Schéma des achats responsables (Spaser) a permis l'intégration de critères de performance en matière d'insertion pour favoriser la montée en compétences des publics par le tutorat et la formation, l'augmentation des heures contractualisées et le recours aux marchés réservés et d'insertion.

- 99 marchés ont été lancés, dont 52 notifiés pour un total de 76 102 heures contractualisées.
- 185 personnes ont eu un contrat de travail, dont 67 bénéficiaires du RSA (36 %).



UNE PLATEFORME POUR L'EMPLOI



“JobProvence13.fr” (anciennement Provence Emploi) est une plateforme numérique de mise en relation directe des bénéficiaires du RSA (BRSA) et des recruteurs du territoire. Elle recense et géolocalise les profils, selon des critères de compétences et de proximité, au regard des exigences des offres d'emploi. JobProvence13.fr facilite la prise de contact pour des entretiens de recrutement, permet aux BRSA de consulter les offres d'emploi adaptées à leurs qualifications, de candidater et d'obtenir rapidement une réponse.

En 2023, JobProvence13 compte 5 899 bénéficiaires du RSA inscrits, 4 903 CV en ligne et 500 postes en moyenne proposés chaque mois.

UN SOUTIEN SANS FAILLE POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Le Département, avec l'État, est un acteur majeur de l'Insertion par l'activité économique. Il prend en charge une partie des salaires des personnes en insertion et en tutorat, notamment dans des secteurs d'activité en lien avec le développement durable : production et vente de fruits et légumes biologiques, protection des espaces verts et espaces forestiers, tri et revente de vêtements, etc.

En 2023, 40 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) porteuses de 88 chantiers d'insertion ont été financées.

DES OUTILS POUR FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI



• L'Accélérateur de l'emploi

Basé à l'Hôtel du Département à Marseille, il constitue un précieux outil pour les bénéficiaires du RSA et les recruteurs. Avec sa nouvelle formule, il propose des ateliers plus complets : savoir entretenir son réseau, réussir son CV, mettre ses compétences en valeur ou encore réussir un entretien. À l'issue de ces sessions, les candidats sont mis en relation directe avec les entreprises.

En 2023 : 34 sessions de l'Accélérateur organisées et 725 personnes présentes dont 407 employables.

• Le Bus de l'Emploi

L'Accélérateur de l'emploi délocalisé, installé dans un bus aménagé, permet des actions ciblées en particulier dans les communes rurales ou périurbaines.

En 2023 : 42 sorties du Bus ; 2 154 bénéficiaires du RSA présents dont 940 mis en relation avec des employeurs.



UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ



Ce dispositif permet d'accompagner les bénéficiaires dont la problématique santé constitue le principal frein à l'emploi. Il comprend 2 actions sur 12 mois :

• L'évaluation de l'employabilité et l'élaboration d'un projet de vie adapté

Il s'agit de permettre au bénéficiaire de prendre conscience de ses limites pour sortir d'une situation bloquée. Il pourra par la suite se réorienter professionnellement ou effectuer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou être orienté sur le dispositif PHARE.

• L'accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi

C'est un accompagnement spécialisé prenant en compte le handicap en plusieurs étapes : mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi, préparation à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail, et accompagnement à la recherche d'emploi.

En 2023, les objectifs conventionnels ont été atteints :

- Nombre de BRSA accompagnés : 1 951
- Nombre de RQTH obtenues : 148
- Nombre d'AAH obtenues : 37
- Nombre d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante : 128

VERS L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Le Département fait partie des 31 collectivités sélectionnées en 2021 pour expérimenter le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) auprès des bénéficiaires du RSA et des jeunes. Destiné à simplifier le parcours d'insertion, ce dispositif réunit autour du Département tous les acteurs du territoire impliqués dans l'insertion, l'emploi, la formation, le logement, la santé et la mobilité. En fin d'année, cette expérimentation a pris fin pour laisser place à "l'accompagnement renouvelé" dans la perspective de la loi "Plein Emploi".

PLUS DE 4 200 POSTES LORS DE LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI



Le 16 novembre 2023, avec 4 273 postes à pourvoir, une centaine d'entreprises et des professionnels qualifiés, la Journée départementale de l'emploi a donné toutes les chances aux demandeurs d'emploi de décrocher un poste. Cette journée a également permis de mieux préparer les candidats (coaching, atelier mobilité) et d'informer les visiteurs sur les formations, la création d'entreprise et le financement de projets professionnels.

- **8 500 visiteurs, 104 entreprises et 55 partenaires. 6 457 entretiens réalisés par les recruteurs.**

DES PACTES D'OBJECTIFS POUR L'EMPLOI



Avec le dispositif "Pactes d'Objectifs pour l'Emploi", le Département permet aux acteurs économiques du territoire de proposer des actions novatrices et originales pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi. **60 pactes sont signés chaque année.**

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES



Le Département a mis en place une politique publique en faveur des jeunes pour favoriser leur autonomie et leur employabilité à leur retour de mobilité internationale.

Par le soutien à des associations, au total 424 jeunes ont bénéficié en 2023 de ce dispositif financé à hauteur de 81 250 euros par le Département.

En parallèle, le Département est le principal partenaire financier du projet d'accueil d'étudiants de l'Université française d'Arménie au sein d'entreprises des Bouches-du-Rhône, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne.



UN FONDS D'AIDE POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ



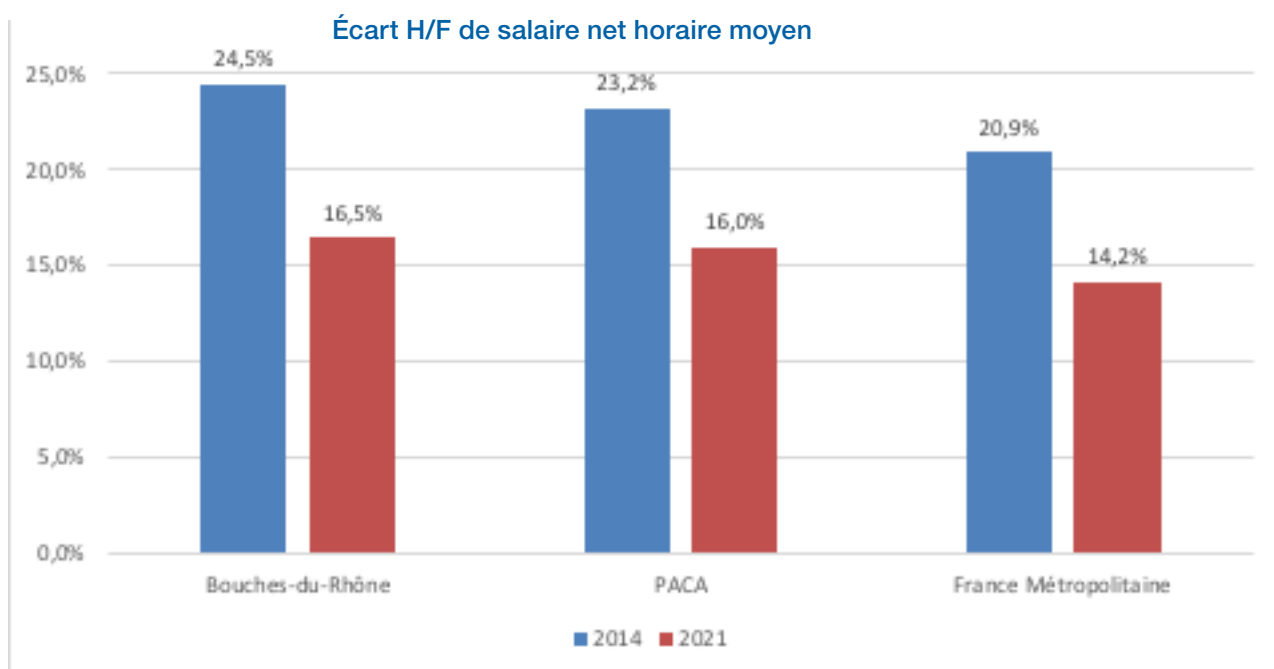
Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, sans revenu ou avec de faibles ressources, âgés de 18 à 25 ans non révolus. Ce dispositif permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires sous condition de ressources pour :

- un secours financier d'urgence
- un projet d'insertion (subsistance, formation, mobilité, logement, santé, etc.)

ENJEU 2 : LUTTE CONTRE TOUTE FORME D'INÉGALITÉ ET D'EXCLUSION : PRÉCARITÉ SOCIALE, ÂGE, SEXE, HANDICAP

La lutte contre toute forme de discrimination, d'inégalité et d'exclusion guide la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et encourage la mise en place d'actions dédiées.

Concernant les inégalités d'emploi entre les sexes, les écarts de salaire entre les hommes et les femmes ont fortement baissé entre 2014 et 2021 mais restent conséquents.



De plus, quel que soit le type de contrat, les femmes sont toujours plus souvent en emploi à temps partiel que les hommes, en particulier pour les CDI sans limite de durée.

Proportion des femmes selon les conditions d'emploi et le temps de travail dans les Bouches-du-Rhône

	Part des femmes en emploi	Part des femmes parmi les emplois à temps complet	Part des femmes parmi les emplois à temps partiel
Non-salariés : emplois indépendants	38 %	35 %	54 %
Salariés : contrats à durée déterminée, saisonniers, vacataires	55 %	49 %	67 %
Salariées : contrats à durée indéterminée, titulaires de la fonction publique	50 %	46 %	79 %
Autre (stagiaire rémunérée, emploi aidé, apprentie sous contrat, etc.)	41 %	36 %	50 %
Ensemble	49 %	44 %	72 %

Source : Insee, RP2020

DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS DANS LES COLLÈGES



Dans le cadre du Plan Charlemagne, le Département équipe les collèges publics sous sa responsabilité en mobiliers innovants, permettant d'améliorer les conditions de travail des élèves et en mobiliers inclusifs, adaptés aux élèves en situation de handicap. Ainsi, la collectivité finance des fauteuils, tables sur roulettes, paillasses mobiles et autres équipements scolaires.

UNE SALLE POLYVALENTE ULTRA MODERNE AU COLLÈGE DES CAILLOLS (MARSEILLE 12^e)



À l'entrée du collège, un vieux bâtiment a été démoli pour laisser place à 600 m² de locaux flamboyants neufs qui abritent depuis fin 2023 une salle polyvalente dernière génération.

À vocation culturelle et sportive, ce nouvel espace peut proposer de multiples activités, dont les arts du cirque. Équipé de vitres anti-UV, il peut accueillir les enfants souffrant de la "maladie de la lune".

Coût de l'opération : 3 millions d'euros

UNE MAISON POUR LES AIDANTS À MARSEILLE



Ouverte en septembre 2022, la Maison des aidants est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des aidants de personnes en situation de handicap ou du Bel Âge. Elle a pour missions de :

- Faciliter la reconnaissance des aidants ;
- Prévenir et lutter contre l'isolement social et l'épuisement ;
- Donner des outils pour identifier simplement les ressources mobilisables par les aidants.



Cette maison assure un accueil physique et une permanence téléphonique compatible avec l'emploi du temps des aidants.

C'est un lieu de ressources en termes d'information, de droits et d'accès aux différents dispositifs relevant de la compétence du Département. Elle propose aussi des activités de bien-être et constitue un lieu d'éducation thérapeutique et de coordination avec le secteur sanitaire.

LES MAISONS DU BEL ÂGE, PLUS ESSENTIELLES QUE JAMAIS



Dédiées aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leurs aidants, les Maisons du Bel Âge sont un véritable guichet unique d'accueil et d'accompagnement.

Elles permettent d'aider et d'orienter les usagers dans leurs démarches administratives, d'assurer une veille sanitaire et de lutter contre l'isolement. Elles constituent un véritable service public de proximité. Certaines d'entre elles sont équipées d'un guichet postal.

En 2023, on compte 43 Maisons du Bel Âge réparties sur le territoire.

UN DISPOSITIF DE TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE POUR LES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES



Créé par le Département, le dispositif "Quiétude 13" est un dispositif de téléassistance simple à installer et à utiliser destiné aux personnes de 60 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap en perte d'autonomie.

Un petit boîtier télécommande, porté autour du cou ou du poignet, permet de contacter une plateforme téléphonique 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence, par simple pression du doigt.

L'appel est pris en charge immédiatement par une équipe spécialement formée qui peut contacter les proches ou les secours en fonction de l'urgence de la situation.

En 2023, 15 522 personnes sont abonnées à la téléassistance « Quiétude 13 ».

TOUTES LES AIDES ET LES PRESTATIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP



La plateforme handicontacts13.fr est un guichet unique novateur qui permet d'identifier facilement les structures et les aides en fonction du lieu de vie des usagers.

Logement, santé, démarches administratives, soutien aux aidants, scolarité, emploi, cette plateforme numérique gratuite consiste à améliorer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elle regroupe un réseau d'acteurs locaux qui œuvrent pour l'inclusion et permet à chacun d'être orienté de manière adaptée et individualisée, en fonction de ses besoins.

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

PREMIER PARTENAIRE DE LA MAISON DES FEMMES



Sous l'égide de l'AP-HM, cette future Maison permettra aux femmes vulnérables ou victimes de violences et à leurs enfants de consulter facilement des médecins, sages-femmes, assistantes sociales et d'accéder à une expertise juridique pour déposer plainte en cas de danger.

Elle sera hébergée dans un bâtiment du Département mis à disposition de l'AP-HM à proximité des hôpitaux de La Timone et de La Conception.

Le Département s'est engagé à hauteur de 150 000 euros pour financer les travaux de ce nouvel équipement.

Le service de Protection Maternelle et Infantile situé en proximité sera un partenaire de premier plan de ce dispositif.

UN GRAND PAS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Ouverte en décembre 2020, la **Maison départementale de lutte contre les discriminations** est mobilisée autour des trois sujets sensibles : l'homophobie et la transphobie, l'égalité femmes/hommes et le harcèlement scolaire.



La MDLD est à la fois :

- Un centre de ressources à destination des associations ;
- Un lieu d'information et d'orientation pour le public ;
- Un lieu de veille, d'études et de prospective

En 2023

- 3 135 personnes accueillies à la MDLD
- 437 demandes d'occupation de locaux
- 1 387 personnes sensibilisées

TOUS LES LOISIRS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Département a lancé "Handiloisirs", un outil simple d'utilisation qui répertorie les activités accessibles sur le littoral des Bouches-du-Rhône.

Sorties nature, sports nautiques, activités culturelles, une multitude de propositions y sont recensées.

Handicap visuel, moteur, auditif ou mental, cette carte interactive permet d'effectuer une recherche pertinente en fonction du handicap, du lieu de vie et du type d'activité souhaité.

En 2023, une quarantaine d'activités, liées à la mer, ont été proposées sur le site. L'ensemble des activités sportives et culturelles du territoire y sont progressivement intégrées.

LA CULTURE AU SERVICE DU SOIN



A l'espace culturel départemental du 21, bis Mirabeau à Aix-en-Provence, le Département organise des séances d'art-thérapie à destination de jeunes en difficultés psychologiques (dépression, troubles de l'humeur, phobie scolaire, ou anxiété). Encadrés par deux médiateurs culturels, ces jeunes peuvent stimuler leur créativité en s'adonnant aux nombreuses activités proposées (peinture, dessins, créations artistiques...).

LA TOURNÉE DES CHANTS DE NOËL



Le Département organise depuis plus de 30 ans la tournée des chants de Noël. Cette tournée propose une soixantaine de concerts sur l'ensemble du territoire. Ces concerts, de qualité, sont gratuits et ouverts à tous.

Par ailleurs, le Département demande aux compagnies qui candidatent de proposer une opération d'accompagnement vers les publics empêchés.

DES SERVICES CIVIQUES AU SEIN DU DÉPARTEMENT



Chaque année, le Département lance une campagne de recrutement destinée aux jeunes de 18 à 25 ans révolus pour recruter 150 services civiques répartis dans les différentes Directions. Ce dispositif est également accessible jusqu'à 30 ans aux personnes en situation de handicap. Sans aucune condition de diplôme, il permet de mettre en avant la motivation, le savoir-être et les compétences de chacun.



DEUX MAISONS POUR LES JEUNES DE PROVENCE



Le Département gère deux Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports (MPJS) à Marseille et Aix-en-Provence. Véritables services de proximité, ces structures sont le relais des dispositifs déployés par le Département en faveur des jeunes (11-25 ans) et des associations.

Espaces de convivialité et de travail, elles accueillent les usagers pour de nombreuses activités ludiques et professionnelles.

De nombreux temps forts en 2023 :

- > En mars 2023, **la nouvelle MPJS de Marseille a été inaugurée à La Capelette (10^e)**. A cette occasion, 300 jeunes ont participé aux animations e-sport, sportives et culturelles.
- > Lors de l'opération Octobre Rose, 80 personnes ont participé à des ateliers thématiques de bien-être, et à des animations sport/santé.

DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**

MPJS DEUX ESPACES 100%
CONNECTÉS POUR
LES JEUNES
& LE SPORT

Maison de
Provence
de la Jeunesse
et des Sports

JEUNES DE PROVENCE ET ASSOCIATIONS, CES MAISONS SONT LES VÔTRES

MPJS de Marseille :

- 72 réunions partenaires
- 862 mises à disposition de salles
- 112 journées d'animations dont 8 temps forts sur des événements clés : inauguration de la MPJS, Journée des droits de la femme, Semaine olympique et paralympique, Fête de la musique, Octobre rose, prévention routière, Journée des droits de l'enfant
- 7 357 visiteurs dont 5 354 jeunes participants aux animations de la MPJS

MPJS d'Aix-en-Provence :

- 50 réunions partenaires
- 574 mises à dispositions de salles
- 41 événements sur différentes thématiques : environnement, citoyenneté, sport, e-sport, sport de haut niveau, intergénérationnelles
- 3 738 visiteurs dont 2 399 participants aux animations



UN LABEL “SPORT ET HANDICAP” POUR LES CLUBS SPORTIFS

Le Département a créé en 2022 un nouveau label “Sport et handicap” afin de référencer les clubs et associations du territoire, ouverts aux personnes en situation de handicap et proposant des activités handisport et sport adapté. Ce label est une reconnaissance de l’engagement du club pour accueillir les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions. Il est délivré pour trois ans en concertation avec le Comité départemental olympique et sportif et les Fédérations françaises handisport et de sport adapté.



Il est délivré pour trois ans en concertation avec le Comité départemental olympique et sportif et les Fédérations françaises handisport et de sport adapté.

- En 2023, 74 nouveaux clubs ont été labellisés et une cérémonie a été organisée le 27 mars pour mettre à l’honneur l’ensemble des clubs labellisés (121 au total)

DES ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES



En 2023, le Département s’est lancé dans le développement d’animations intergénérationnelles sur le territoire. Les adhérents des Maisons du Bel Âge ont notamment participé à des animations e-sport avec des jeunes. Un excellent moyen de favoriser la cohésion sociale et de lutter contre l’isolement.

- 518 personnes y ont participé en 2023.



ENJEU 3 : PROTECTION DE L'ENFANCE

Entre 2016 et 2021, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans, dans les modes d'accueil "formels", a progressé sur la quasi-totalité des départements de la région.

DÉPARTEMENT	Taux de couverture global %	
	2021	2016
Alpes-de-Haute-Provence	52,3	50,4
Hautes-Alpes	55,6	60,6
Alpes-Maritimes	51,1	48,4
Bouches-du-Rhône	48,5	45,6
Var	52	43,9
Vaucluse	48,8	30,7
France métropolitaine	60,1	non disponible

Source : Cafdata

Les modes d'accueil "formels" pris en compte dans le taux de couverture sont les suivants :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers,
- Salarié(e) à domicile,
- Accueil en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE – collectif, familial et parental, micro-crèches),
- École maternelle.



MIEUX ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE



Le Département veille à assurer un accueil professionnel et sécurisé de l'enfant pour permettre son épanouissement et son développement via l'agrément et le suivi des modes d'accueil individuel et collectif. Le Département promeut le métier d'assistant maternel en organisant une trentaine de réunions d'information et d'organisation auprès d'environ 500 personnes ainsi que des journées d'échanges professionnels.

En 2023 :

- **5 619 assistants maternels offraient 18 862 places**
- **703 établissements disposaient de 20 200 places**



LA MAISON DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES FAMILLES

Aide et accompagnement des jeunes victimes

La Maison de Prévention et de Protection des Familles des Bouches-du-Rhône (ex Brigade de Prévention et de Délinquance Juvenile), auditionne les mineurs âgés de 2,5 ans à 18 ans victimes d'infractions à caractère sexuel. Les enquêteurs sont spécifiquement formés. Préalablement à l'entretien, l'association propose une collation et des goodies pour réconforter l'enfant.

Montant subvention 2023 : 800 euros

Nombre de personnes reçues en 2023 : 480 mineurs et 550 membres de leurs familles

Prévention jeunesse

La structure organise également un challenge départemental de la Prévention pour la Jeunesse qui permet à des jeunes de produire un outil pédagogique d'information et de prévention sur une thématique en lien avec la prévention de la délinquance à destination de leurs pairs.

Deux journées d'immersion sont également organisées au sein des institutions de la gendarmerie afin de les sensibiliser et partager les valeurs de la République.

Montant subvention 2023 : 3 000 euros

Nombre de personnes reçues 2023 : 90 jeunes



DES BILANS DE SANTÉ POUR LES TOUT-PETITS

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) réalisent auprès des 3-4 ans un bilan de santé systématique dans les 686 écoles maternelles du territoire. Tous les enfants des Bouches-du-Rhône profitent chaque année de cette consultation.

- 19 185 enfants vus en moyenne section de maternelle
- 19 185 dépistages des troubles de la vision
- 15 535 dépistages de l'audition
- 18 921 dépistages de l'obésité
- 18 502 dépistages psychomoteurs et du langage
- 795 dépistages présentant au moins une dent cariée non traitée
- 1 449 équipes éducatives
- 1 554 projets d'accueil individualisé (PAI)



Ces données ont une grande importance **pour mener des politiques de santé publique ciblées et efficaces**. Il s'agit, à terme, de mettre en relation les données collationnées lors des premiers mois de vie de l'enfant, avec le bilan réalisé à trois ans, afin de mettre en perspective certains facteurs de risques et tenter de les réduire.

DES CONSULTATIONS PMI PLUS ACCESSIBLES



Le Département est chargé de missions obligatoires relevant de la Protection maternelle et infantile, notamment des actions de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans. Afin d'accroître l'accessibilité à cette offre, deux axes sont privilégiés :

- L'accueil des familles pour la prise de RDV
- L'accessibilité en ligne via le service Doctolib.fr

En 2023 : 81 786 consultations pluridisciplinaires effectuées (hors visites à domicile : VAD), pour 18 078 enfants et 15 381 femmes;

Près de 15 600 visites à domicile pour les femmes et les enfants.

Près de 46,5 % des RDV pris via internet.



LES CONSULTATIONS DE PÉDOPSYCHIATRIE



Le Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) assure des consultations d'enfants.

En 2023 : 21 234 séances réalisées et 1 305 enfants suivis

LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS PLACÉS



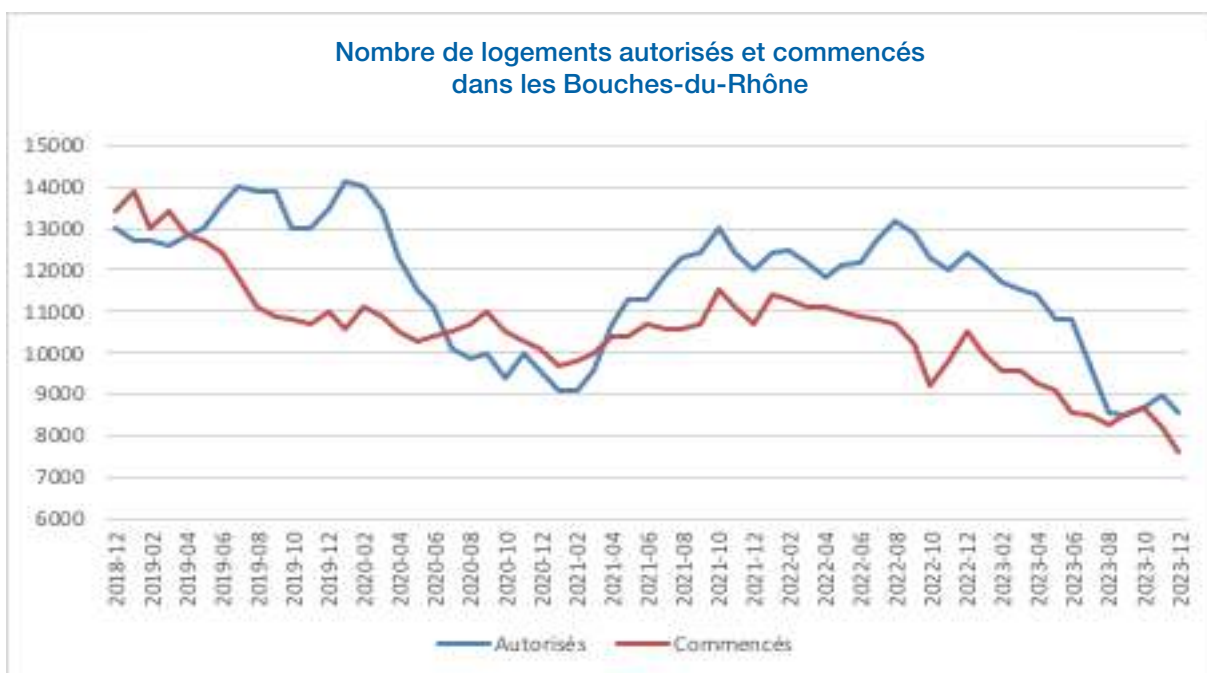
En partenariat avec les assistants familiaux et les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), les enfants et adolescents placés bénéficient d'un accueil privilégié. À ce titre, les professionnels exerçant dans la protection de l'enfance reçoivent une formation spécifique pour mieux appréhender la santé mentale de ces publics.

En 2023 : 175 enfants ont bénéficié d'une mesure de protection



ENJEU 4 : LOGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

Après une légère reprise post crise Covid-19, le nombre de logements autorisés et commencés dans le département des Bouches-du-Rhône baisse à nouveau depuis fin 2022



Source : Insee, Sitadel2



LE SOUTIEN AUX HABITATS INCLUSIFS

Défini par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), l'habitat inclusif est inscrit comme une priorité du Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2017-2022 ainsi que du plan Handiprovence 2025.

En 2022, le Département a confirmé son intérêt pour ces logements spécifiques en signant avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) une convention cadre pour déployer une nouvelle aide sociale : l'aide à la vie partagée (AVP). L'AVP vise à soutenir l'habitat inclusif dans sa dimension sociale et collective. Pour cela, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé début 2022. Il a permis de sélectionner 39 projets présentés par 13 candidats du département.

Ces projets, dont l'ouverture a été programmée entre 2022 et 2030, concernent 556 personnes (personnes du Bel Âge, personnes en situation de handicap et personnes handicapées vieillissantes).





DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

L'Accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) a pour objectif d'aider des ménages en difficulté dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Cette mesure, limitée dans le temps, se décline sous deux formes :

- L'accompagnement généraliste recouvrant un ensemble de tâches spécifiques liées au domaine du logement.
- L'accompagnement renforcé pour les ménages à partir de l'assignation, avec pour objectif principal de favoriser la résolution des situations d'expulsion domiciliaire et la stabilisation du budget.

L'Accompagnement social collectif (ASC) lié au logement est un outil mobilisable par les travailleurs sociaux ou les bailleurs sociaux afin de faciliter et accélérer l'insertion du ménage dans son logement.

En 2023 :

- **2 069 mesures ASELL conventionnées pour un total de 4,9 millions d'euros.**
- **1 704 mesures ASC conventionnées pour un total de 1,2 million d'euros.**
- **49 opérateurs subventionnés au titre des mesures individuelles et collectives pour un montant de 6,1 millions d'euros.**



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES FRAGILISÉES



De plus en plus de ménages sont susceptibles de se retrouver confrontés à des situations complexes en matière d'hébergement : errance, rupture familiale, victimes de violences, difficultés d'accès au logement, parcours migratoire...

Afin de limiter les conséquences liées à cette insécurité, le Département finance 205 places d'hébergement sur l'ensemble de son territoire, pour répondre aux situations les plus préoccupantes, soit :

- 116 places dans les lieux d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence tels que : "L'îlot" (52 places pour 787 193 euros), l'Association des maisons d'Accueil (30 places pour 30 000 euros), l'AVES (6 places pour 60 000 euros), Solidarité Femmes 13 (21 places pour 68 000 euros) et l'Oasis.



- Deux dispositifs : Habitat alternatif social (HAS) et le CHRS La Fraternité Salonaise auxquels sont rattachées 38 places pour des femmes victimes de violence.
- 86 places d'hébergement d'urgence pour femmes enceintes ou femmes isolées avec au moins un enfant de 3 ans à charge.
- 10 places au sein du dispositif "Service nuit+" du SIAO/115 à hauteur de 92 500 euros.
- Financement d'un écoutant du 115 (Sara Logisol) pour 35 000 euros.

UN FONDS DE SOLIDARITÉ ADAPTÉ AUX BESOINS



Le Fonds Solidarité Logement prévoit des aides financières individuelles pour les ménages en difficulté (pour les 29 communes hors Métropole) dans les conditions suivantes : toute personne ou famille éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

En 2023 : 475 demandes dont 250 ont été accordées pour un montant global de 242 000 euros.

DES AIDES POUR DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL



Le Département apporte son soutien à la production de logements locatifs sociaux pour accroître l'offre sur des territoires déficitaires, tout en préservant la mixité sociale de l'habitat.

Il agit notamment sur quatre axes :

- **La production et l'acquisition-amélioration de nouveaux logements sociaux** en faveur de territoires déficitaires ;
- **Le soutien aux programmes innovants** présentant une opération exemplaire du point de vue du développement durable avec la création d'un label départemental "Provence Eco Innov ». Ce label permet aux bailleurs sociaux d'obtenir un financement complémentaire allant jusqu'à 50 000 euros ;
- **La réhabilitation de logements locatifs sociaux**, notamment en finançant des travaux d'économies d'énergie ainsi que l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap ;
- **L'aide aux communes pour des acquisitions foncières** et immobilières en zone urbaine afin de favoriser notamment le logement social.

En 2023 :

- **299 logements produits et 1 033 réhabilités pour 4,48 millions d'euros**
- **15 acquisitions foncières et immobilières financées pour 2 millions d'euros**



ENJEU 5 : ACCÈS ÉGAL AU TERRITOIRE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

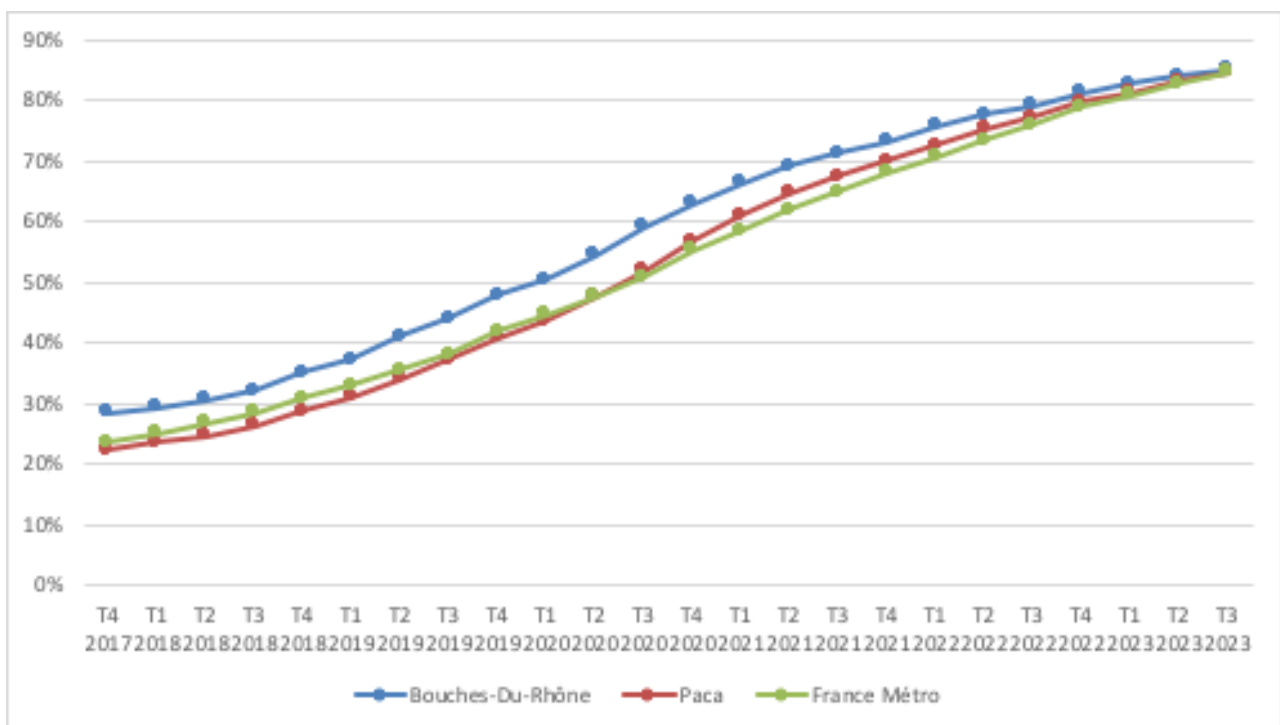
Cet enjeu renvoie à la question de la qualité et de l'accès pour tous aux services de l'administration.

Au 3^e trimestre 2023, 85 % des locaux du département sont raccordés à la fibre, comme en région et en France métropolitaine.

À noter que la répartition des raccordements à la fibre au sein du département est variable, les territoires urbains ou industriels étant souvent mieux raccordés que les autres.



Part des locaux raccordés à la fibre



Source : Arcep

UN SERVICE PUBLIC DÉMATÉRIALISÉ



Dans un contexte de dématérialisation des services publics, le Département a lancé un plan numérique à destination des usagers et des agents de la collectivité.

Ce plan comporte 3 axes : mieux servir les usagers, renforcer la compétitivité du territoire et aller vers une institution 3.0.

Les 27 Maisons départementales de la solidarité (MDS) ont été équipées de matériel adéquat (haut débit, PC, tablettes, etc.) afin de rendre les usagers autonomes dans leurs démarches administratives en ligne.

Depuis fin 2023, les usagers ont accès dans les MDS, via un wifi gratuit, à un portail internet leur permettant de trouver des informations sociales de proximité.

UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Le Département lance chaque année deux appels à projets à destination des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Le premier invite les porteurs de projets à apporter des réponses innovantes en matière de parentalité.

Le second, coordonné avec la Caisse d'Allocation Familiale, prévoit le soutien aux crèches qui mettent en place des projets d'accueils spécifiques à destination des familles vulnérables, notamment :

- Les familles dont l'enfant est en situation de handicap ;
- Les salariés en formation, temps partiel, CDD, intérimaires ou les parents en démarche d'insertion sociale ou professionnelle ;
- Les familles monoparentales.

En 2023 : tous les projets ont été subventionnés à hauteur de 385 800 euros.

Par ailleurs, le Département finance des crèches qui dédient une à trois places par site au profit d'enfants orientés par les services de la PMI, avec une priorité dans les "Quartiers prioritaires de la ville".

En 2023 : 26 structures subventionnées pour 160 000 euros, 32 places réservées pour 90 enfants accueillis à temps partiel.



FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

• Dans les domaines départementaux

Afin de rendre accessibles les domaines départementaux, le Département a aménagé **deux parcours** à Saint-Pons et Roques-Hautes et deux pontons de pêche à l'Étang des Aulnes.

D'ici à 2028, la collectivité aura significativement multiplié le nombre de chemins PMR dans l'ensemble de ses domaines.

À titre d'exemple, le sentier PMR de Saint-Pons va être prolongé jusqu'au Paradou et à la cascade et une voiturette PMR va être acquise pour permettre aux visiteurs en situation de handicap de se rendre jusqu'à l'abbaye.

• Dans les communes

Pour les communes, un dispositif d'aide est déployé afin de mettre aux normes d'accessibilité les équipements recevant du public et de réaliser les travaux d'adaptation sur les bâtiments existants. Le dispositif concerne également les plages, ports, bases nautiques du littoral, parcs, jardins et liaisons piétonnes.

En 2023 : 13 dossiers de mise en accessibilité de lieux publics (écoles, bâtiments administratifs, équipements sportifs ou culturels) financés pour 994 705 euros.



ENJEU 6 : AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS AU QUOTIDIEN

Comme toutes les politiques sociales et économiques, la sécurité doit être revue à l'aune du développement durable. Ainsi, à travers l'ODD 16 : "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes", l'enjeu serait de renforcer l'adhésion citoyenne, notamment la confiance dans les institutions, et lutter contre l'insécurité et la criminalité.

Parce que la sécurité est la première des libertés et permet à chaque habitant de s'épanouir dans son environnement, notre collectivité a fait le choix d'accompagner l'ensemble des acteurs opérationnels. Cela passe d'abord par des actions de prévention et de mise en sécurité qui recouvrent un large éventail de missions visant à prévenir les risques, à porter secours et assistance et à accompagner les populations.

DES INTERVENANTS SOCIAUX DANS LES COMMISSARIATS ET GENDARMERIES



Le Département finance 14 postes d'Intervenants sociaux en commissariats, gendarmeries et au CCAS de Marseille pour une écoute spécialisée, une évaluation et une orientation appropriée à la problématique rencontrée par les victimes.

Subvention 2023 : 217 000 euros

FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT



Le Département finance le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) qui regroupe les professionnels du Droit, les collectivités locales, les associations spécialisées et l'État.

Le CDAD a pour mission de définir une politique d'accès au Droit dans le département et de piloter les actions qui en découlent.

Subvention 2023 : 117 000 euros
14 303 personnes reçues en 2023

■ AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE



Un soutien essentiel aux associations

Pour accompagner les victimes de violence, le Département est un partenaire privilégié de :

- L'Association pour la Prévention et la Réinsertion Sociale (APERS), qui assure des permanences gratuites d'aide aux victimes, offrant les compétences d'un service spécialisé du ressort des Tribunaux judiciaires d'Aix-en-Provence et de Tarascon.
- L'association Aides Victimes Actes Délinquants (AVAD) qui reçoit de très nombreuses victimes d'infractions pénales orientées par les fonctionnaires de police ou de gendarmerie et les magistrats du ressort du Tribunal judiciaire de Marseille.

L'AVAD apporte aussi une réponse en urgence pour les victimes des faits les plus graves à Marseille et gère un parcours, au sein de l'hôpital de La Timone, pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.

- **Subventions 2023 : 147 500 euros**
- **6 921 entretiens réalisés lors des permanences et 1 000 victimes reçues.**

Deux dispositifs de téléprotection

Le Département soutient deux dispositifs de téléprotection pour les victimes (adultes et enfants) de viols et de violences conjugales, mis à disposition par l'APERS et l'AVAD :

- Les téléphones grand danger (TGD)
- Les bracelets anti-rapprochement (BAR)
- **Subvention 2023 : 14 000 euros (+ AVAD)**
- **67 TGD et 31 BAR**



■ DES MÉDIATEURS SOCIAUX AUX ABORDS DES COLLÈGES



Le Département déploie depuis plusieurs années, en lien avec les services de l'État, un dispositif de médiation sociale aux abords des collèges. Ce dispositif répond au besoin d'apaisement et de surveillance à l'extérieur des établissements. Il consiste à prévenir les incivilités par la présence d'un binôme fixe ou mobile de médiateurs qualifiés.

Les agents de médiation sociale travaillent en partenariat avec les organismes présents dans les quartiers : services et centres sociaux, prévention spécialisée, services communaux, police ou gendarmerie, etc.

En 2023 : 59 collèges couverts soit 28 700 collégiens concernés.



RESTAURER LE LIEN DE CONFIANCE ENTRE LA POPULATION ET LES INSTITUTIONS

Le Département soutient le Centre ressource pour l'anticipation et l'aide au changement (CRAAC) dans la mise en place d'un projet visant à restaurer l'image des forces de l'ordre auprès des jeunes. L'objectif est de faire évoluer les représentations en s'appuyant sur des images.

Subvention 2023 : 5 000 euros

LE DÉPARTEMENT OUVRE 37 "LIEUX REFUGE"



Sous la houlette de la Maison départementale de lutte contre les discriminations, toute personne en insécurité, harcelée ou victime de violences peut désormais se mettre à l'abri dans l'un des **37 bâtiments du Département devenu "lieu refuge"**. Ces lieux, dont l'accès est sécurisé par un vigile, accueillent la victime en toute bienveillance grâce à des agents spécialement formés qui peuvent la mettre en sécurité en attendant l'arrivée d'un proche ou des services de police, en fonction de la gravité de la situation.

**SE SENTIR EN
SÉCURITÉ
ÇA N'A PAS DE PRIX**

Rentrez dans nos 37 lieux refuge,
le Département vous met à l'abri.

ENJEU 7 : PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET DE LA RADICALISATION

En complément de ses compétences en matière d'action sociale, le Département s'engage également dans la lutte contre la récidive. Concrètement, il participe à des actions de prévention à caractère éducatif et de restauration du lien social, et soutient des associations œuvrant pour l'insertion des personnes placées sous-main de justice ou sortant de prison.

Concernant la menace de radicalisation, un phénomène complexe et multifonctionnel, la prévention apparaît comme un dispositif essentiel et complémentaire aux réponses répressives en s'attaquant aux causes sous-jacentes qui conduisent des individus et des groupes à basculer dans l'extrémisme violent. Pour cela, l'ensemble des acteurs de proximité doit être mobilisé afin d'établir un contact direct avec les citoyens, entendre les préoccupations et sensibiliser la population.



LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Le Département est un partenaire des principales associations œuvrant dans la prévention de la récidive :

- **L'association Alliance du pays d'Arles**, qui porte le dispositif REPI (Rencontre Enfants / Pères Incarcérés) en centre de détention de Tarascon et d'Arles. **En 2023, 48 enfants et 34 pères incarcérés sont concernés par le dispositif**

Subvention 2023 : 3 500 euros

L'association organise également des groupes de parole, un suivi psychologique collectif et des entretiens individuels auprès des auteurs de violences conjugales.

Subvention 2023 : 5 000 euros - 214 personnes reçues en 2023

- **L'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)** développe un projet d'éloignement physique des auteurs de violences conjugales par un hébergement en hôtel couplé à un suivi socio-éducatif renforcé.

Subvention 2023 : 2 000 euros - 25 personnes reçues en 2023

L'association propose également des stages et groupes de paroles aux auteurs de violences conjugales à différents stades de la procédure pénale y compris en détention.

Subvention 2023 : 2 000 euros - 664 personnes reçues en 2023

- **L'association ACAY** intervient pour la réinsertion des jeunes en détention ou sortis de prison en les accompagnant dans un parcours individualisé défini en fonction de l'évaluation et de la volonté d'engagement du jeune.

Lieux : Etablissement pour mineurs La Valentine Marseille, Unités éducatives en milieu ouvert Martigues, Aix et Marseille et quartiers pour mineurs CP des Baumettes.

Subvention 2023 : 4 000 euros – 24 ex-détenus mineurs reçus en 2023 et 151 mineurs détenus sensibilisés

- **L'association Wake up Café** accompagne des personnes détenues et sortant de prison motivées pour une réinsertion durable, sans récidive. Plus de 825 personnes ont bénéficié de cet accompagnement global et pluridisciplinaire. Le taux de récidive constaté est de 8 % contre 63 % dans les 5 ans au niveau national.

Subvention 2023 : 3 500 euros

■ L'OUVERTURE DU PREMIER RESTAURANT SEMI-GASTRONOMIQUE EN MILIEU CARCÉRAL



En France, les Beaux Mets est le premier restaurant semi-gastronomique en milieu carcéral, ouvert au public depuis fin 2022, sous format atelier chantier d'insertion (ACI). Au sein de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire des Baumettes, le restaurant permet aux détenus de préparer leur sortie de détention. Les Beaux Mets est un projet co-porté par l'Administration pénitentiaire et l'association Festin, soutenu par le Département.

- **Subvention 2023 : 15 000 euros**
- **Nombre de visiteurs en 2023 : 3 500 / 13 détenus en contrat d'insertion professionnelle**

■ LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU SEIN DU DÉPARTEMENT



Depuis 2017, le Département accueille des personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG) dans le cadre des partenariats et des agréments obtenus sur les ressorts des tribunaux de Marseille et Tarascon. Le TIG est une sanction pénale prononcée à l'égard d'un majeur ou d'un mineur de plus de 16 ans, qui en a accepté le principe lors du procès. Il prend la forme d'un travail non rémunéré au profit d'une collectivité, d'un établissement public ou d'une association habilités par la justice. Le TIG représente une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

- **19 TIG reçus en 2023**

■ LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



Le Département soutient le Centre ressource pour l'anticipation et l'aide au changement (CRAAC) pour la mise en œuvre de son projet de prévention de la radicalisation à destination des jeunes, parents et professionnels et visant notamment à l'analyse des processus d'embrigadement, au respect du cadre de la laïcité et à la limitation des conduites séparatistes.

- **Subvention : 5 000 euros - 30 jeunes et 20 adultes reçus en 2023**

ENJEU 8 : CITOYENNETÉ, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La mise en œuvre de partenariats efficaces entre les différentes administrations et institutions est nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial, national ou local.

Ces partenariats inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, placent au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète, et garantissent un développement économique et social efficace.

Le Département s'ouvre à l'international au moyen d'échanges universitaires, de bourses accordées aux étudiants ou chercheurs étrangers, de la participation aux événements internationaux (congrès) ou encore sur l'octroi d'aides à la réalisation de projets.

LA CRÉATION DE L'ORDRE DÉPARTEMENTAL DES BÉNÉVOLES



Le Département a créé l'Ordre départemental des bénévoles validé par la Préfecture (médailles comprenant 3 échelons : bronze, argent et vermeil en fonction de la longévité du bénévolat).

L'Ordre départemental des bénévoles concrétise la reconnaissance du Département envers les personnes qui donnent de leur temps pour le bon fonctionnement et l'animation des associations du territoire.

En 2023, cette distinction a été remise à 219 récipiendaires.



PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Le Département soutient des associations en vue d'informer, expliquer et promouvoir le concept de laïcité et les valeurs de la République grâce à des ateliers et de médiation au sein de centres sociaux, d'écoles, collèges et de centres pénitentiaires.

- Observatoire de la laïcité de Provence (OLPA) : **7 000 euros en 2023**

LE RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES



Une coopération renforcée avec Gênes

En 2023, de nombreuses actions ont été poursuivies avec la Métropole et la Ville de Gênes, partenaires de coopération décentralisée du Département depuis 1995, dont :

- Le déplacement d'une délégation officielle à Gênes afin de valider le plan d'action 2023/2027
- Une rencontre entre collégiens du territoire et italiens autour du Devoir de mémoire sur le site mémoriel du Camp des Milles (Projet Cultur'Europe)
- Des actions pour la mobilité internationale des jeunes
- L'accueil de deux délégations institutionnelles de la Ville-Métropole de Gênes
- Le soutien à des opérations valorisant les artisans génois sur notre territoire et réciproquement les artisans provençaux à Gênes



Répliquer le modèle de Gênes

En 2023, le Département a œuvré pour répliquer le modèle de coopération développé avec Gênes. Une mission officielle a notamment été conduite à Milan pour valider le montage d'un accord de coopération avec la Métropole de Milan.

Des opportunités de contact avec des collectivités hors-Europe (Asie, Méditerranée et Afrique principalement) ont également été recherchées dans une logique de rayonnement et de renforcement des savoir-faire.

Le projet « Cultur'Europe »

Le projet "Cultur'Europe : On échange" permet la rencontre, une fois par an, de collégiens du territoire et italiens. Le projet vise à faire travailler des classes sur le thème de la mémoire européenne et de son actualité, en lien avec les enjeux de démocratie et de citoyenneté actuels.

En 2023, cinq établissements ont participé au projet et présenté leurs recherches autour de la thématique « art, création et résistance ».

■ ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF



Les opérateurs associatifs et réseaux de référence actifs à l'international bénéficient chaque année d'un soutien financier et de l'accompagnement du Département. Ces opérateurs interviennent à travers des projets de coopération pour atteindre des objectifs de développement durable, notamment dans les zones en développement (Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Asie, Amériques centrale et du Sud, Proche-Orient).

À titre d'exemple, le Département soutient l'association "Air Drink", dans les Bouches-du-Rhône, qui propose **des solutions novatrices d'accès à l'eau potable dans des pays en développement et notamment en 2023 au Togo.**

■ PÉRENNISER LE FORUM INTERNATIONAL EMERGING VALLEY



La 7^e édition du forum Emerging Valley, dédié aux start-ups et aux champions de la Tech africaine, méditerranéenne et européenne, s'est tenue à Aix-en-Provence les 27 et 28 novembre 2023.

Cette année, le Département a monté une séquence intitulée « Innovation et Jeux Olympiques : quand le territoire des Bouches-du-Rhône sprinte avec l'Afrique », en présence d'une importante délégation kenyane invitée pour l'occasion. Elle était dédiée aux opportunités ouvertes par la jonction entre les Jeux olympiques et paralympiques, le numérique et la coopération entre le territoire des Bouches-du-Rhône et l'Afrique.

Par ailleurs, le Département a proposé une session atelier « Les Bouches-du-Rhône, laboratoire Euro-Med-Afrique de la prévention des risques naturels grâce aux nouvelles technologies » dédiée au potentiel innovant du territoire en matière de prévention des risques naturels grâce aux nouvelles technologies.

■ LA CAPTATION DE FONDS EUROPÉENS



Depuis 2018, le Département a mis en place de nouveaux moyens pour capter des financements européens.

Plus de 25 millions d'euros ont été captés au bénéfice du territoire dont 15,3 millions pour la collectivité (numérisation, pistes cyclables, actions en faveur des personnes vulnérables, rénovation énergétique etc.).

En 2023, la captation prévisionnelle au bénéfice du Département s'élève à plus de 2,7 millions d'euros et celle au bénéfice des acteurs du territoire à 457 000 euros.

DES COLLÉGIENS PLUS QUE JAMAIS EUROPÉENS



Pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens européens, le Département organise des déplacements à destination des collégiens du territoire au cœur des institutions européennes.

Ainsi, en mai 2023, plus de **40 élèves du collège Gabriel Péri à Gardanne et du collège Rocher du Dragon à Aix-en-Provence** se sont rendus à Strasbourg pour découvrir le Parlement européen, le camp de concentration de Struthof et le mémorial d'Alsace Moselle.

Le déplacement fut également l'occasion d'approfondir les liens tissés avec la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), débouchant sur la signature en novembre 2023 d'**un accord d'intention préalable à la mise en œuvre d'une convention de partenariat.**

LA TEAM 13 FORTE DE PLUS DE 1 700 MEMBRES



Créée à l'origine pour les jeunes de 11 à 25 ans, la Team 13 réunit aujourd'hui plus de 1 700 membres (contre 1 000 en 2022) de tout âge désireux de s'investir dans des actions de bénévolat, au service de l'intérêt général sur le territoire.

Au-delà des ramassages de déchets ou des récoltes et tris de denrées alimentaires, un programme spécifique en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a été déployé tout au long de l'année 2023.

En 2023 : 127 associations (contre 29 en 2022) ont donc sollicité la Team 13 et lancé 128 appels (contre 77 en 2022).

LES JEUNES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX EN ACTION



Créé en 2017, le Conseil départemental des jeunes regroupe 58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département répondant au principe de parité : une fille/un garçon.

L'objectif de ce dispositif est d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un conseiller départemental. Il permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et les rapprocher des institutions.

Durant leur mandature, les conseillers travaillent sur des thématiques telles que la jeunesse et l'éducation, le cadre de vie, l'accès aux loisirs et la citoyenneté. Les élus juniors font l'apprentissage des règles de la vie publique, prennent conscience des processus de décision en réalisant des actions dans les collèges et sur les territoires.

Parmi les temps forts de l'année, le CDJ a proposé au vote des élus la version « jeune » de l'aide aux communes. Ce dispositif permet aux conseils municipaux des jeunes (CMJ) de soumettre des projets au CDJ pour obtenir des subventions.

En 2023, le CDJ a été partiellement renouvelé avec un nouveau Président.

Au total, les CDJ ont réalisé 33 actions locales (Bal patriotique, commémorations du 8 mai et du 11 novembre, 80 ans des Rafles de Marseille, etc.) aux côtés des conseillers départementaux en 2023.



3.3.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Parce que garantir la réduction des inégalités, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations est la première des prérogatives, le maillage départemental en centres d'accueil, d'écoute, de prise en charge et de soins pour l'ensemble des publics est renforcé. L'attention portée aux plus vulnérables et fragiles, qu'il s'agisse des mineurs, des aînés, des personnes en situation de handicap ou encore des personnes en grande précarité requiert une mobilisation sans faille et un soutien constant au tissu associatif local, engagé à leurs côtés.

Parallèlement, le Département développe une politique d'action sociale en proposant des prestations diverses et des équipements sociaux à l'ensemble du personnel et de leur famille.

UN EFFORT EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Le Département a fait le choix de l'inclusion et de l'insertion dans plusieurs marchés publics. Ainsi, depuis 2021, le titulaire du marché pour le traitement du linge de réception est l'établissement d'aide par le travail (ESAT) Vert Pré à Marseille qui accueille 100 personnes en situation de handicap.



Dans la même démarche, la totalité des préparations alimentaires élaborées à l'occasion des manifestations organisées par le CD13 (cocktails classiques, prestige et pique-nique) est passé avec une entreprise conventionnée par la DIRECCTE qui accompagne chaque année entre 25 à 30 personnes vers un retour à l'emploi pérenne (La table de Cana). De même, le titulaire du marché pour la fourniture de pains et de viennoiseries est Pain et Partage Marseille une structure également conventionnée par la DIRECCTE. Cette boulangerie solidaire permet l'accueil et la professionnalisation de salariés en parcours d'insertion.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES



Au sein de la Direction des Ressources humaines, le service de l'Action sociale propose des prestations diverses destinées à l'ensemble des personnels et de leurs familles. Parmi elles :

- La participation aux titres restaurant, au coût de la mutuelle santé et prévoyance, la délivrance de Chèques-vacances, l'attribution de bons d'achats scolaires, etc.
- Un service social qui conseille et soutient les agents en difficulté.
- Une crèche pour les enfants du personnel au sein de l'Hôtel du Département, mais également une participation aux frais occasionnés par la garde d'enfants de moins de 6 ans octroyée par la délivrance de Chèques-Emploi-Service-Universel (CESU) et une offre de places en crèche au plus près du domicile des agents.
- Des activités de loisirs proposées pendant les vacances scolaires aux enfants âgés de 3 à 15 ans au centre de loisirs du Roy d'Espagne.

Les agents peuvent également bénéficier d'une allocation pour les enfants handicapés ou pour les séjours d'enfants handicapés en centres de vacances spécialisés.

Les dépenses du service de l'Action sociale s'élèvent à près de 14,8 M€ en 2023.

UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2023-2027



La mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle a été rendue obligatoire par la loi de transformation de la fonction publique. Le plan d'action triennal 2023 - 2025 propose de nouvelles actions afin de conforter la dynamique déjà engagée. En effet, le Département a souhaité faire de la question de l'égalité professionnelle un axe fort de sa politique des ressources humaines, autour de 3 objectifs principaux :

- Lutter contre les stéréotypes sur le genre
- Faire progresser la culture de l'égalité et de la qualité de vie au travail
- Favoriser les rééquilibres entre les femmes et les hommes

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Dans le cadre du Plan d'adaptation et de développement des compétences (PADC) 2023-2025, une offre est proposée sur la thématique de la lutte contre les discriminations (conférences, actions en partenariat avec la MDLD, formations de sensibilisation au handicap, etc.)



L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

La collectivité accompagne les usagers et les associations au dépôt des dossiers de demande de subvention. Cet accompagnement s'organise via :

- L'apport d'une réponse à l'utilisateur par mail ou par téléphone ;
- Un accompagnement individualisé technique sur rendez-vous à l'Hôtel du Département ou sur le territoire (mais aussi par téléphone ou visioconférence) ;
- Un accompagnement individualisé technique et administratif sur rendez-vous dans une maison du Bel Âge du territoire suivant le lieu de résidence de l'utilisateur.

En 2023 : 6 “Rencontres associatives de Provence” ont été organisées à l'Hôtel du Département.



3.4 | ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

3.4.1 CONTEXTE

“ Les hommes sont au centre
des préoccupations relatives au
développement durable” ”

Art.1 Déclaration de Rio

RÉPONDRE

aux besoins du présent,
sans compromettre la
capacité des générations
futures à répondre aux
leurs.



LUTTER

contre les inégalités
financières



OFFRIR

un accès facile aux soins
de santé, à la culture de
qualité et à la formation,
dans des conditions
d'équité.



ACCOMPAGNER

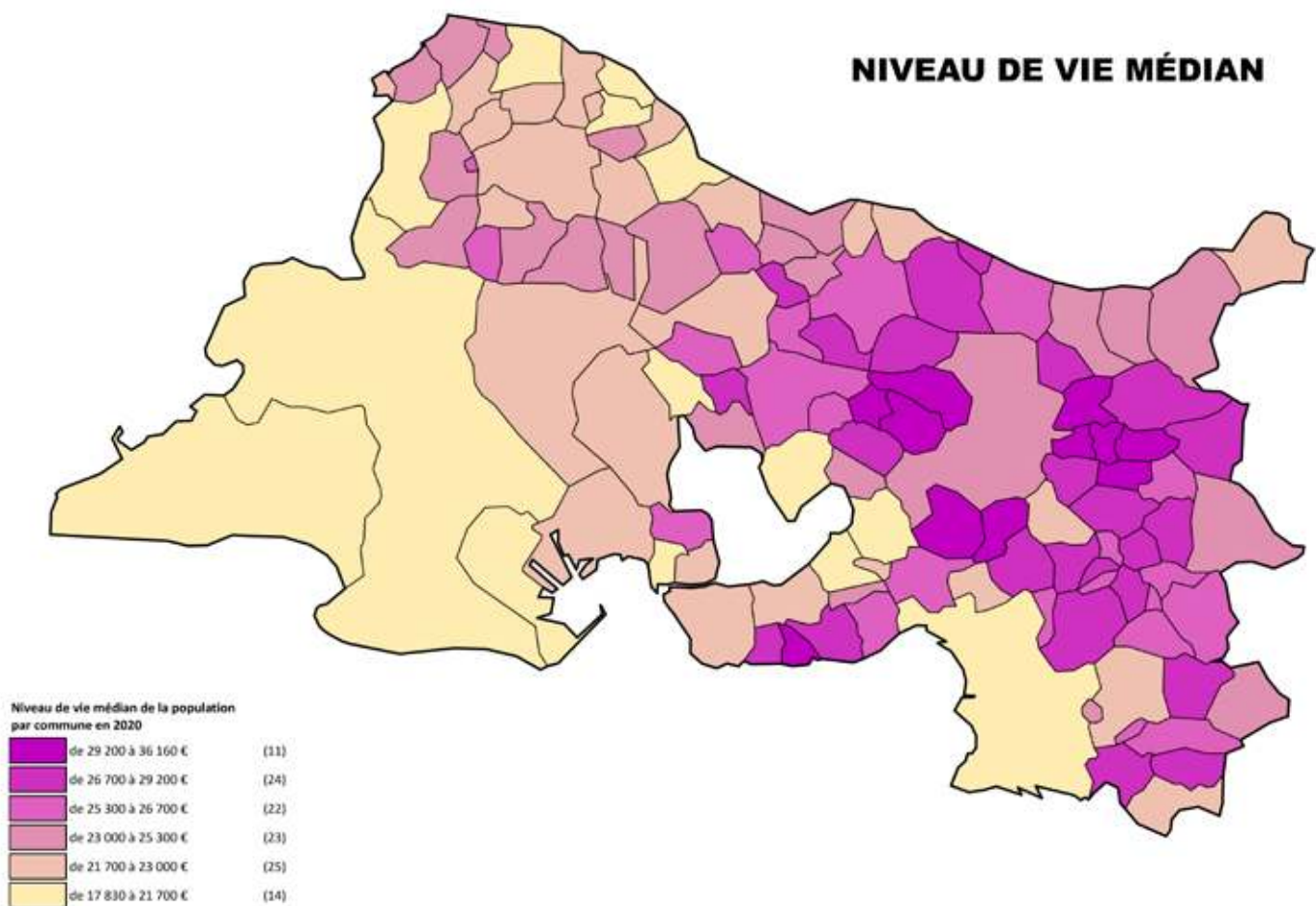
les habitants au plus
près de leurs besoins
afin de contribuer à leur
épanouissement



3.4.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

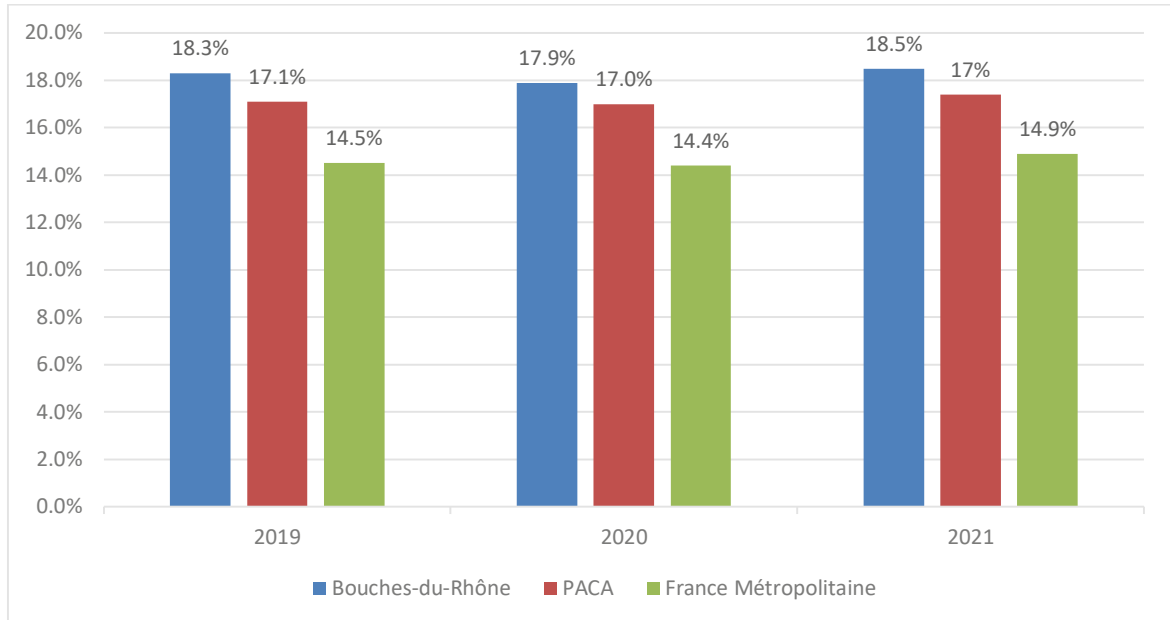
ENJEU 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

De fortes inégalités de revenus sont présentes au sein du territoire départemental, avec des niveaux de vie médians très contrastés suivant les communes.



Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de pauvreté est important avec des écarts conséquents, par rapport à la région (+ 1,5 point en 2021) et surtout comparé à la France métropolitaine (+ 3,6 points).

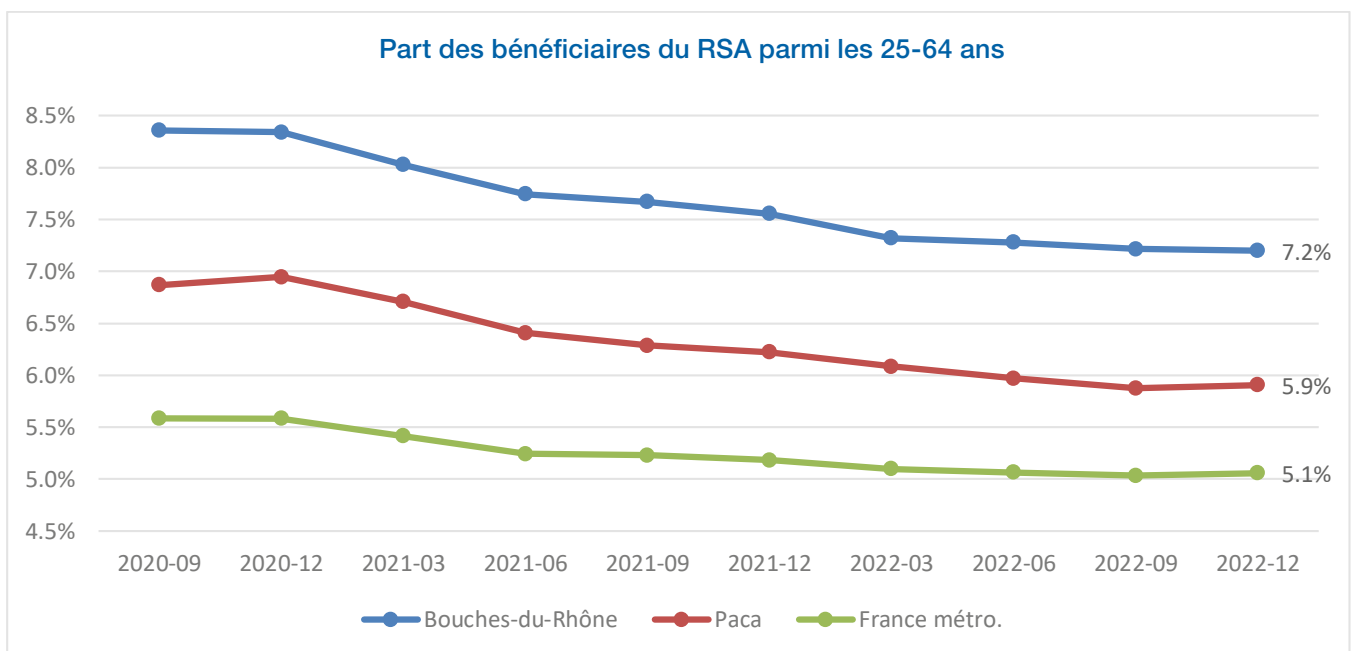
Taux de pauvreté



Source : Insee, Filosofi

La part des bénéficiaires du RSA est structurellement élevée dans le département. Suite à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, elle a augmenté dans tous les territoires avant de redescendre en 2021 et 2022. Dans les Bouches-du-Rhône comme en région, les niveaux sont désormais inférieurs à ceux d'avant COVID.

Part des bénéficiaires du RSA parmi les 25-64 ans



Source : Data caf

UNE DEMI-PENSION MOINS CHÈRE POUR TOUS



En 2023, le Département a décidé de ne pas répercuter l'inflation sur les prix de la demi-pension au collège. Dès 2019, le Département a d'ailleurs diminué le tarif de la demi-pension de 6,25 % pour tous les demi-pensionnaires des collèges publics, sans conditions de ressources.

Le gain par bénéficiaire et par an est de 28 euros pour un forfait de 4 jours par semaine (soit un total de 1,4 millions d'euros par an).

Par ailleurs, le Chèque resto collège bénéficie à plus de **16 000 demi-pensionnaires boursiers** chaque année, dans l'ensemble des collèges publics et privés des Bouches-du-Rhône. Le gain par bénéficiaire est de 252 euros, soit un total de **3,9 millions d'euros par an**.



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans le cadre du Fonds de solidarité logement, une aide financière permet de soutenir une famille en situation d'impayé ou exposée à une coupure d'eau, d'électricité ou de gaz. Elle est versée directement pour le compte des familles aux fournisseurs d'énergie et d'eau ayant passé une convention avec le Département.

En 2023 :

- **493 aides "Énergie" accordées pour une dépense de 166 780 euros**
- **158 aides "Eau" accordées pour un montant de dépense de 18 357 euros**

■ RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FINANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE



Pour réduire les inégalités financières, la collectivité apporte un soutien aux ménages via plusieurs dispositifs mobilisables par les travailleurs sociaux. Parmi eux : les Allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance (Amase), le secours aux adultes et les classes transplantées.

En 2023 :

- **13 450 Amases (5,6 millions d'euros) accordées en MDS ainsi que 1 868 régies ASE (166 422 euros).**
- **5 580 demandes de secours aux adultes traitées, avec environ 75 % d'accord pour une somme globale de 1,26 millions d'euros, ainsi que 473 régies d'urgence SAA (21 671 euros)**

■ RÉPONDRE À LA PRÉCARISATION DES MÉNAGES



Par ailleurs, la mise en place de Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) contribue également à l'achat de produits de première nécessité.

Les montants dédiés à la demande alimentaire et aux produits de première nécessité restent importants et alertent sur la précarisation continue des ménages.

- **En 2023 : 94 439 CAP distribués pour une enveloppe globale de 944 390 euros (+ 226 CAP entre 2021 et 2023)**

Pour permettre l'accès à l'aide alimentaire des personnes les plus démunies, le Département participe au financement du restaurant social "Noga" à Marseille, qui permet la distribution de repas 6 jours sur 7, midis et soirs.

En 2023, le nombre de repas servis s'élève à 21 244.

ENJEU 2 : ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Assurer la santé et le bien-être de tous requiert un accès facilité aux soins et des mesures pour réduire les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales.

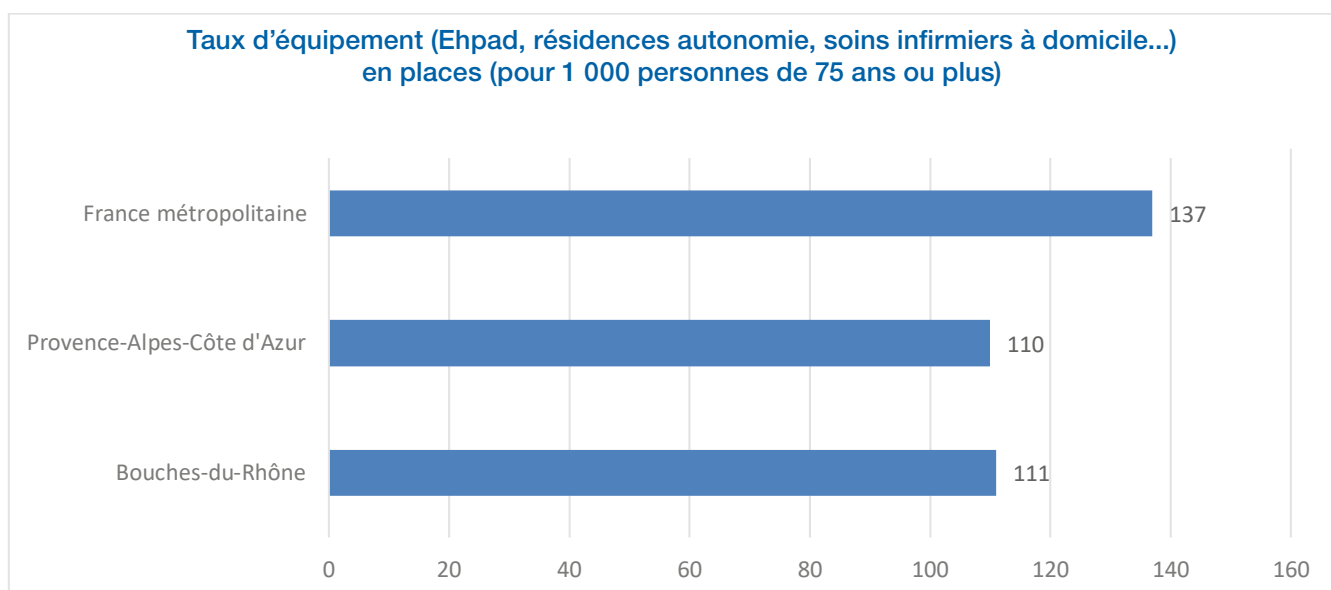
Ces enjeux sanitaires nécessitent de mettre en place un système de prévention des risques, d'assurer une couverture médicale et un accès universel aux services de santé et de soutenir la recherche et le développement des traitements.

Département urbain, les Bouches-du-Rhône ont un nombre de praticiens (personnels médical et paramédical) particulièrement élevé par rapport au reste du pays.

	Nombre de praticiens	Nombre de praticiens pour 1 000 hab.
Bouches-du-Rhône	20153	9,86
PACA	46 619	9,17
France métropolitaine	408 988	6,28

Source : Insee, BPE, 2021

En revanche, avec 111 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, le département possède un taux d'équipement à destination des personnes du Bel Âge (Ehpad, résidences autonomie, soins infirmiers à domicile, ...) en retrait par rapport à la moyenne métropolitaine.



Source : Drees, Finess, SAE ; Insee, estimations de population, 2022

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET LA VACCINATION



Pour offrir aux Provençaux un accès simple et gratuit à la vaccination, une équipe dédiée se déplace dans le département pour protéger les plus précaires et prévenir les risques d'épidémie.

> **Les 9 Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)** offrent également un accès facilité à l'information, à la prévention, au dépistage et à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles. Les équipes vont à la rencontre des publics lors d'actions hors les murs, notamment sur des événements festifs.

En 2023 :

- **125 vaccins contre le Monkeypox, 602 vaccins contre l'hépatite B, 399 vaccins contre le papillomavirus et 337 vaccins contre l'hépatite A au sein des CeGIDD**
- **46 361 consultations réalisées en CeGIDD pour 17 020 patients inscrits**

L'infection par le Monkeypox

À la date du 29 juin 2023, le nombre total de cas recensés en France depuis le début de l'épidémie (en 2022) est de 5 003. Le Département, par l'intermédiaire de ses CeGIDD, s'est positionné, dès juillet 2022, pour effectuer la vaccination contre cette infection et reste vigilant quant à la possible détection de nouveaux cas.

Depuis 2022, 1 266 vaccins ont été effectués dans les CeGIDD du Département

> **Les 5 Centres de lutte antituberculeuse (CLAT)**, assistés d'une Unité mobile de radiologie (UMR), coordonnent la lutte antituberculeuse au niveau départemental.

En 2023 :

- **412 BCG au sein des CLAT**
- **4 531 consultations réalisées au sein des CLAT**

> **Les 22 Centres de planification et d'éducation familiale** assurent la prévention des grossesses non désirées (contraception/IVG), les dépistages des infections sexuellement transmissibles, des cancers gynécologiques et des violences.

862 collégiens de 5^e vaccinés contre le papillomavirus

Dans le cadre d'une convention avec l'État, le Département possède une délégation de compétences de la vaccination des plus de 6 ans. Dans ce cadre précis, l'ARS Paca a mandaté le Département pour vacciner 47 collèges sur son territoire hors Marseille et hors grandes villes (Aix, Arles, Marseille, Salon) dans le cadre de la campagne nationale de vaccination des élèves de 5^e contre les HPV.

Sur la première dose de l'automne 2023, 862 collégiens ont été vaccinés.



LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE



Au regard de leurs compétences et en fonction de leurs moyens, les équipes de la direction de la Protection maternelle et infantile et de la Santé publique (sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmier, médecin...) contribuent aux actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

L'année 2023 a permis de poursuivre la diffusion de l'information aux patients et la distribution de documentations didactiques concernant les perturbateurs endocriniens.

DES SUBVENTIONS POUR LES HÔPITAUX ET LES ASSOCIATIONS



Le Département développe une politique volontariste en matière de santé et de prévention en subventionnant les hôpitaux et les associations œuvrant dans le domaine sanitaire.

En 2023, le Département a attribué 267 980 euros de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations œuvrant dans le domaine sanitaire et de la santé publique.

LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Le Département soutient à hauteur de plus de 780 000 euros des organismes pour la mise en place d'actions de dépistage, de prévention et de soins de support.

Ainsi, en 2023, le Département a octroyé :

- 388 000 euros à l'Institut Paoli-Calmettes (oncogénétique) en fonctionnement général.
- 291 000 euros au Centre régional de coordination des dépistages des cancers Sud Paca pour le dépistage du cancer du sein et le dépistage du cancer du côlon.

Au-delà des soutiens financiers, le Département participe aux campagnes de promotion du dépistage (Octobre rose, Mars bleu...) avec des actions grand public.

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) organisent 2 fois par an des journées spéciales pour permettre :

- aux femmes de se faire dépister sans RDV et sans avance de frais dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.
- de cibler les femmes qui ne sont pas incluses dans le programme national de dépistage organisé comme les femmes bénéficiaires de l'AME (Aide médicale d'État), les femmes sans droits, les personnes éloignées des dispositifs de soins.

En 2023, 597 femmes accueillies. 8 % des patientes dépistées ont présenté un résultat positif au HPV et ont pu être prises en charge en fonction des résultats observés.

LE SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE SANTÉ À L'INTERNATIONAL



Le Département déploie son soutien à l'échelle internationale. Une volonté illustrée par quelques exemples de coopération :

- **En Arménie** : Impliqué depuis plus de 20 ans dans le développement des infrastructures et la formation de personnel médical en Arménie, le Département apporte un soutien à la fois matériel et financier à Goris, localité du Sud de l'Arménie, où les fonds alloués servent à la formation de personnels qualifiés en cardiologie.
- **En 2023, le Département a renouvelé son soutien aux associations ASAF (50 000 euros) et Altitude 5 165 (80 000 euros).**
- **Il a également apporté une aide exceptionnelle d'un montant de 120 000 euros à l'ASAF pour la construction d'un bloc opératoire au centre cardiovasculaire de Goris.**

- **Le réseau "Santé Sud"**: plus importante ONG de santé de la région, "Santé Sud" intervient dans tous les pays en développement et dénombre 734 partenaires. Il fait figure de modèle pour ses actions d'optimisation des systèmes de santé, de médicalisation des zones rurales, de réduction des inégalités sociales en santé.



En 2023 : subvention de 45 000 euros.

- **L'association Mécénat Chirurgie Cardiaque** : cette ONG spécialisée a pour but de faire venir en France, notamment sur notre territoire, des enfants et adolescents de pays défavorisés atteints de pathologies cardiaques afin de les prendre en charge et de les opérer.

En 2023 : subvention de 36 000 euros.

ENJEU 3 : ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Au cours des dernières décennies, le niveau global de qualification a augmenté en France comme en région Paca et dans les Bouches-du-Rhône. Cela est notamment lié à l'accroissement des qualifications requises pour des métiers considérablement transformés par les évolutions technologiques.

Dans les Bouches-du-Rhône, on observe une baisse très importante des non-diplômés et une hausse significative des diplômés du supérieur (qui a dépassé la part des non-diplômés).

	BDR 2019	BDR 2008	PACA 2019	PACA 2008	FRANCE métro 2019	FRANCE métro 2008
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	26,8	36,4	26,8	36,5	26,1	35,7
CAP ou BEP	21,4	21	22,9	21,9	24,6	24
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	17,5	16,2	18,3	17,1	17,4	15,9
Diplôme de l'enseignement supérieur	34,2	26,4	32	24,6	31,9	24,5

Source : Insee, RP 2020

Avec pour objectif de garantir l'accès à une éducation équitable, gratuite et de qualité, tout en réduisant les inégalités entre les élèves, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé un plan d'envergure en matière d'éducation pour les années 2017 à 2027. Baptisé « Plan Charlemagne », ce plan d'actions ambitionne d'offrir aux jeunes provençaux un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à leur réussite éducative.

Bien au-delà du cadre scolaire, il s'agit de promouvoir l'engagement citoyen et responsable, favoriser l'insertion et l'accès aux outils numériques et contribuer à l'épanouissement des jeunes générations dans des établissements neufs, rénovés et sécurisés.

DES KITS DE FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITS POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Pour réduire le coût de la rentrée des familles, le Département distribue gratuitement, à chaque rentrée, environ 106 000 kits de fournitures scolaires, sélectionnées selon les recommandations de l'Éducation nationale, à tous les collégiens des établissements publics et privés sous contrat.

Les sacs contenant les fournitures sont plus écoresponsables (fabrication 100 % coton recyclé).

Montant prévisionnel de l'opération en 2024 : près de 1,6 million d'euros.

DES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Des actions éducatives sont mises en œuvre dans les collèges par des associations subventionnées par le Département ou des partenaires institutionnels. Elles s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- **Bien grandir au collège** : pour aborder les questions sanitaires, sociales et numériques auxquelles sont confrontés les collégiens,
- **Citoyen de demain** : pour développer un engagement citoyens
- **S'ouvrir au monde** : en partant à la découverte de patrimoines naturels et culturels.

5 500 classes ont bénéficié de ces actions pour l'année scolaire 2023-24 pour des interventions en classe ou hors collège.



LE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES



La Participation aux actions menées par les établissements (PAME) permet de soutenir financièrement des projets scolaires portés par les collèges publics et privés, en priorité dans les thématiques : “lecture / écriture”, “citoyenneté”, “alimentation, environnement et développement durable”.

- **1 008 PAME accordées pour l'année scolaire 2023-24, soit 127 083 élèves bénéficiaires dans 178 collèges.**

440 COLLÉGIENS RÉCOMPENSÉS POUR LEUR MÉRITE



Le 26 mai 2023, plus de 440 élèves de 3^e des Bouches-du-Rhône se sont vu remettre, à l'Hôtel du Département, le prix “Collégiens méritants”. Accompagnés de leurs parents et des équipes éducatives, les collégiens ont reçu un diplôme pour marquer leur progression tout au long de l'année, leur investissement dans le travail et la vie de classe, ainsi que leur implication dans des actions de solidarité.

UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LES ÉLÈVES DE 6^e



En 2023, pour tous les élèves de 6^e, les tablettes numériques ont été remplacées par un ordinateur portable. Plus durable, ce nouvel équipement conçu avec des matériaux recyclés est doté d'une batterie plus résistante pour mieux lutter contre l'obsolescence en prolongeant la durée de vie de l'appareil. Le dispositif numérique concernant les autres niveaux de classe reste inchangé avec la distribution, de la 5^e à la 3^e, d'une tablette pour chaque élève.





DES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le Département soutient de nombreuses associations qui œuvrent auprès des jeunes pour prévenir le décrochage scolaire. À titre d'exemple :

- **L'association Cerese** propose aux jeunes fragilisés des ateliers et des rencontres avec des auteurs, chercheurs ou entrepreneurs autour de l'orientation scolaire et professionnelle et la citoyenneté.

Subvention 2023 : 15 000 euros.

- **L'association Objectif Compétences de Demain** propose aux collégiens et lycéens un soutien personnalisé dans leur parcours scolaire et développe l'action "Déclat Réussite Scolaire", soutien méthodologique et d'aide aux devoirs au sein des écoles primaires du quartier aixois Jas de Bouffan.

Subvention 2023 : 3 000 euros - 30 élèves suivis + 8 familles en 2023.

- **L'association Appel d'Aire** remobilise des jeunes en errance éducative par le biais d'un chantier école de menuiserie et de métallerie destiné à donner les codes qui permettront aux jeunes de s'insérer.

Subvention 2023 : 5 000 euros - 31 jeunes suivis en 2023.

- **L'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)** propose l'insertion socio-professionnelle de jeunes en rupture de parcours par un accompagnement individualisé.

Subvention 2023 : 2 500 € - 150 personnes suivies en 2023.



Le Centre médico-psycho-pédagogique du Département assure des prises en charge spécifiques dédiées à la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens. L'accueil est privilégié pour les élèves en situation sociale précaire et préoccupante.

En 2023 : 190 enfants suivis par les enseignants spécialisés (180 en 2022).

FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES



À travers son programme Protis (Provence Terre d'itinéraire Scientifique), le Département permet de tisser des liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collèges. Les actions consistent, par exemple, à faire participer les élèves aux activités de recherche en laboratoire, à assister à des ateliers scientifiques, des conférences, ou encore à des sorties culturelles.

Le Département entend ainsi favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens et collégiennes. Il souhaite également promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations socio-culturelles et de genres.

LE SOUTIEN AUX SECTIONS SPORTIVES DES COLLÈGES



Le Département soutient les sections sportives des collèges qui permettent de concilier études et entraînements. La répartition des aides attribuées au fonctionnement des sections sportives est établie, en concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Pour l'année scolaire 2023-2024 : 68 sections sportives reconnues par l'inspection d'académie ont bénéficié d'une subvention.

LA FORMATION DES ÉDUCATEURS RUGBY



Avec l'accueil de la Coupe du monde de rugby en France et à Marseille, le Département a mis en place un projet de financement de brevets fédéraux des éducateurs rugby. Cela permet aux clubs d'accueillir depuis la rentrée 2023 des jeunes licenciés dans de bonnes conditions.

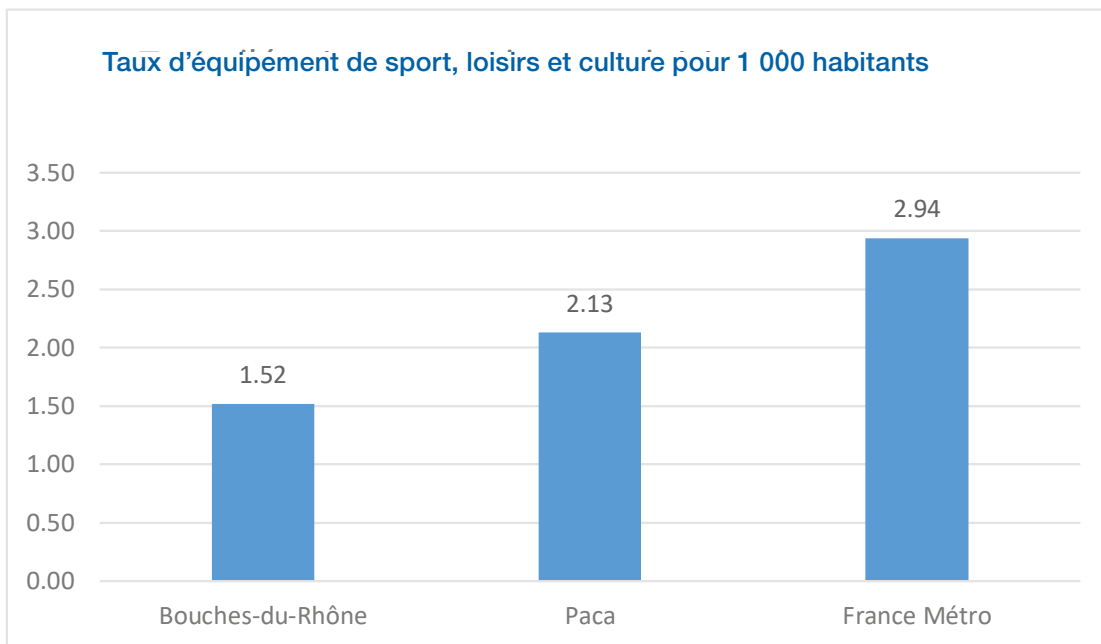
Le Département a financé la formation de 156 éducateurs.

ENJEU 4 : ACCÈS À DES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS ADAPTÉES À TOUS LES PUBLICS

La pratique d'une activité de loisir est un facteur essentiel d'équilibre et d'épanouissement personnel et d'insertion sociale. Loin d'être réservé aujourd'hui au seul domaine compétitif, le sport se pratique de plus en plus comme un loisir qui se révèle être un enjeu de santé et de bien-être.

La réalisation de ces activités sportives, culturelles et de loisirs est souvent dépendante d'infrastructures et d'espaces accessibles adaptés et fonctionnels dont la répartition est fortement inégale sur le territoire.

En 2021, le nombre de structures sportives (piscines, terrains de sports et de jeux...), culturelles (théâtres, cinémas, musées...) et de loisirs s'élève à 1,52 équipement pour 1 000 habitants dans le département des Bouches-du-Rhône. Ce taux d'équipement révèle un retard important de notre territoire en comparaison de la région Sud (2,13) et de la France métropolitaine (2,94).



Source : Insee, BPE, estimations de population, 2021

UNE APPLI POUR RÉUSSIR SA RANDONNÉE



Dans les Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre inclus, l'accès aux massifs forestiers, y compris par la mer, est réglementé pour prévenir les risques d'incendie et protéger les randonneurs.

Pour informer la population, le Département et Provence Tourisme mettent en place le dispositif "Envie de Balade" qui permet, chaque jour, en fonction des prévisions météorologiques, de se renseigner sur l'ouverture ou la fermeture des massifs au 0811 20 13 13 ou sur myprovence.fr/enviedebalade

DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE NUMÉRIQUE



Le Département développe une nouvelle offre culturelle "numérique" afin de maintenir le lien avec les publics sur tout le territoire.

- **La Bibliothèque départementale** poursuit son action pour favoriser un accès gratuit à l'information et à l'inclusion numérique via un réseau de bibliothèques sur l'ensemble du territoire et pour un accès large au numérique au sein de sa salle d'actualité, via des **médiations numériques**, des formations à destination des bibliothécaires du réseau et des projets innovants en e-sport. En 2023, la Bibliothèque départementale a ainsi travaillé sur le projet d'installation d'une Micro-Folie (musée numérique, ludothèque, fablab, espace de réalité virtuelle).



- **Le Musée départemental Arles antique** s'appuie notamment sur les réseaux sociaux pour proposer des **publications scientifiques** en lien avec ses expositions temporaires, qui figurent parmi les plus consultées (jusqu'à 82 000 vues). La réalisation de **podcasts** permettant d'écouter les débats du musée, la diffusion des captations des conférences ainsi que les **visites virtuelles** figurent également dans l'offre culturelle numérique du musée. À titre d'exemple : tous les décors peints de la maison de la Harpiste ont été numérisés pendant leur phase d'étude et de remontage pour une visite virtuelle panoramique lors des Journées européennes de l'archéologie 2023. La visite virtuelle des réserves du musée est aussi en cours pour une présentation au public en 2024.
- **Le Museon Arlaten** a procédé en 2023 à la mise en ligne des contenus numériques des dispositifs muséographiques de l'exposition permanente. Quelque **2 055 téléchargements** ont été enregistrés depuis la mise en ligne en janvier 2022.

■ RAPPROCHER LES PUBLICS “ÉLOIGNÉS” DE LA CULTURE



Dans l'objectif de réduction des inégalités culturelles, le Département vise à intégrer, dans toutes les propositions artistiques et culturelles, les publics les plus éloignés de la culture (publics en accompagnement social, personnes en situation de handicap, personnes du Bel Âge, etc.).

> **Un accueil adapté** (outils adaptés - dispositif Facile à Lire et à Comprendre, langue des signes...), des actions spécifiques de médiation culturelle et une politique tarifaire attractive permettent d'élargir l'offre culturelle aux publics “éloignés”.

> Le dispositif Ensemble en Provence

Ce dispositif permet de :

- Sensibiliser les publics éloignés de la nature, du sport ou de la culture à travers les propositions d'un guide ;
- Organiser et prendre en charge les sorties ;
- Réduire les inégalités culturelles à travers un appel à projets en faveur du champ social qui soutient une trentaine de projets spécifiques sur le territoire ;

> Une meilleure communication en direction des publics éloignés

Un partenariat est engagé avec l'association Mouvement Parcours Handicap 13 dans l'objectif de développer les passerelles entre culture et social et de développer le volet Culture de la plateforme HandiContacts.

> **Échappées culturelles** est un nouveau dispositif en faveur des publics éloignés qui vise à proposer un parcours de visites des établissements culturels départementaux.

> Aux Archives départementales :



- Outils d'aide à la visite pour le public non voyant et partenariat engagé avec l'association Irsam Arc en Ciel ;
- Accueil de groupes de personnes en situation de handicap psychique et moteur pour des ateliers et visites ;
- Programmation d'un spectacle sous-titré en langue des signes ;
- Visites et ateliers pour les personnes du Bel Âge et les centres sociaux ;
- Partenariat avec l'association “Culture du cœur” pour l'accueil d'un groupe en atelier d'écriture.

> À la Bibliothèque départementale :

- Accueil adapté ;
- Actions spécifiques de médiation culturelle ;
- Espaces citoyens, sécurisés et ouverts à tous et collections adaptées (livres lus, DVD en audio description, ouvrages en gros caractère...) dans le réseau des bibliothèques ;
- Projet handicap/accessibilité : projet utilisation des outils Daisy à destination des personnes souffrant de handicap visuel ; cartographie des bibliothèques handi-accueillantes ; futur portail répondant aux normes RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) ;
- Projet d'actualisation de la convention à destination des personnes détenues entre le Département, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation, la Direction départementale de la Protection judiciaire de la Jeunesse et l'Agence régionale du livre.

> Au MDAA :

- Accueil adapté (audio guide, prêt de 4 fauteuils roulants, document de présentation du musée en version adaptée et en Facile à lire et à comprendre).
- Actions spécifiques de médiation culturelle (visites, ateliers) ;



- Offre de médiation adaptée aux publics en situation de handicap (mental, psychique, visuel et moteur) avec des visites sensibles ou des projets multi-séances (classe Ulis et Segpa sur l'inclusion, IME, ESAT, centre d'autiste, foyer de vie) avec des artistes ;
- Parcours tactile accompagné d'une médiatrice pour toucher les œuvres originales ;
- Nouveau projet en 2023 avec la clinique de rééducation fonctionnelle « Aramav » sur 10 séances afin de permettre une découverte tactile du musée ;
- Partenariat avec les centres sociaux, le Secours populaire, les centres d'hébergement et l'association « Culture du cœur » ... dans le cadre du dispositif « Ensemble en Provence » avec des artistes et des structures culturelles ;
- En 2024 : poursuite des séances de médiation auprès des détenus de la Maison centrale d'Arles dans le cadre de la convention entre le Département et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône.

> Au Museon Arlaten :



- Obtention du label "Tourisme et Handicap" pour les 4 familles de handicap (mental, visuel, auditif, moteur) ;
- Création d'un nouveau parcours en Langue des signes française ;
- Mise en place d'une politique tarifaire attractive dans le cadre des partenariats avec les grands événements locaux.

OUVRIR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLÈGES



Le dispositif « Hors Temps Scolaire » consiste à ouvrir les équipements sportifs départementaux des collèges, en dehors du temps scolaire, pour favoriser une pratique sportive pour tous avec un public multigénérationnel.

32 collèges concernés par le dispositif



LA CARTE “COLLÉGIEN DE PROVENCE” DEVIENT LA CARTE “CJEUNE”



À la rentrée scolaire 2023, le Département a étoffé et élargi l’ancienne “Carte Collégien de Provence”. Rebaptisée “CJeune”, elle offre toujours 150 euros à chaque collégien, mais permet désormais aux 15-25 ans de continuer à profiter de réductions et de bons plans après les années collège.

De plus, sur l’application “CJeune” et auprès des 2 000 enseignes partenaires, les jeunes peuvent désormais bénéficier de réductions dans de multiples domaines jusqu’à 25 ans.



DES SÉJOURS SPORTIFS, ÉDUCATIFS ET CULTURELS MOINS CHERS



Le Département propose aux collégiens (collèges publics et privés) des séjours sportifs, éducatifs et culturels à moindre coût pendant les vacances scolaires (hiver - printemps - été) avec une participation des familles qui n'excède pas 70 euros par séjour.

En 2023 : 2 011 jeunes participants aux 52 Séjours éducatifs, sportifs et culturels pendant les vacances scolaires sur 12 lieux géographiques (contre 2 308 jeunes sur 38 séjours en 2022).



LA TOURNÉE "TERRE DE SPORTS" A PRIS LA ROUTE



Pour rapprocher les différents publics et les fédérer autour des valeurs du sport, dans la perspective des JOP de Paris 2024, le Département a initié la tournée "Terre de sports", un village olympique itinérant qui fait étape dans différentes communes. En 2023, Martigues, Saint-Cannat, Salon, Cabriès et l'Hôtel du Département à Marseille ont accueilli la manifestation.

- 27 comités sportifs départementaux partenaires
- + de 8 500 participants

UNE BOURSE POUR LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU



Les jeunes athlètes de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (catégories élite, sénior et relève) peuvent obtenir une bourse du Département permettant de soutenir leur carrière. En 2023, et dans la perspective des JOP 2024, le Département a apporté une aide exceptionnelle pour les athlètes identifiés comme sélectionnables. Ces athlètes constituent l'équipe 13 Olympique et Paralympique.

2 NOUVEAUX PARCS URBAINS OUUVRENT LEURS PORTES À MARSEILLE



Le Département s'est engagé à créer des espaces de plein air afin d'offrir aux habitants des lieux familiaux et de pratique sportive au cœur de la ville.

Ainsi, **sur le site de la Pintade (Marseille, 10^e arrt)**, un parc d'une surface de 2,3 ha a vu le jour en 2023. Doté de plus de 30 équipements sportifs, de détente et de loisirs, dans un cadre naturel, il a été totalement réaménagé par le Département.

Un deuxième espace, **“Le parc de la Denise” (Marseille, 11^e arrt)** comprenant notamment une aire de jeux d'enfants, un parcours sportif, une aire de fitness, a bénéficié de travaux permettant la création de 10 installations sportives.

Ces 2 parcs ont emporté l'adhésion des habitants des quartiers concernés : 2 000 personnes présentes à l'inauguration du parc de la Pintade et 1 500 à celle du parc de la Denise.

LE RUGBY FAIT SON FESTIVAL



Les Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports ont développé plusieurs actions dans le cadre de la Coupe du monde de Rugby 2023, notamment auprès des jeunes.

- **La MPJS d'Aix-en-Provence a rassemblé sur 3 dates 425 participants de 6 à 15 ans.**
- **La MPJS Marseille Capelette a organisé 23 sessions d'animations e-sportives, culturelles et sportives, qui ont réuni 979 participants entre 6 à 15 ans.**

DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION



Face à l'augmentation des noyades et à la difficulté des habitants d'accéder sur certaines communes à des équipements aquatiques de proximité, le Département a lancé un plan d'apprentissage de la natation comprenant plusieurs mesures :

• Un bassin mobile dans les communes

Le camion-piscine itinérant, véritable bassin mobile mis en place en 2022, permettant aux habitants de bénéficier des bienfaits de la natation, a fait escale en 2023 à **Orgon, Graveson, Mollèges et Sénas**.

• Un soutien renforcé aux clubs

Le Département apporte un soutien aux clubs sportifs et associations qui mettent en place des projets dans le cadre des programmes nationaux "Aisance aquatique" et "J'apprends à nager".

• Un soutien aux sections sportives des collèges

Le Département soutient les sections sportives "natation" des collèges en prenant en charge pour 81 établissements les coûts liés aux transports collège-piscine.

Plus de 1 700 personnes ont bénéficié de projets subventionnés par le Département.



3.4.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Le Département veille à traduire son engagement d'exemplarité au cœur de son organisation. À savoir, en premier lieu, dans la gestion des forces vives, humaines et matérielles.

Pour un meilleur bien-être, la direction des Ressources humaines accompagne les projets professionnels des agents à chaque étape de leur carrière en déployant un vaste panel de formations.

Elle veille également à asseoir une juste équité d'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles et sportives, notamment à travers l'association Escapade 13. Soucieuse de faciliter le quotidien des agents, la DRH organise l'accueil de leurs plus jeunes enfants, diffuse des offres de séjours et stages pour occuper les plus grands pendant les vacances scolaires, ou veille à la remise de bons d'achats à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette bienveillance quotidienne contribue à l'épanouissement et au bien-être des individus.

DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU SPORT AVEC ESCAPADE 13



Grâce à Escapade 13, l'association du personnel du Département, les agents, leur famille et les agents retraités de la collectivité peuvent accéder, à des tarifs préférentiels, à de nombreuses offres culturelles (concerts, festivals, théâtre, danse...), sportives (clubs de tennis, équitation, golf, ski), de loisirs (sorties à la journée, voyages, courts séjours), ou de bien-être (thalassothérapie).

Le ticket culture, sous la forme d'un bon d'achat de 150 euros, donne également accès à une offre culturelle et de loisirs très large.

En 2023, l'association compte 7 529 adhérents actifs et retraités.

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES INNOVE POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



Le Laboratoire départemental d'analyses a mené une réflexion sur le bien-être au travail. Une stratégie a été mise en place avec notamment le déploiement de nouvelles méthodes d'échanges et de communication : affichage, réunions transversales d'information, amélioration de l'accueil et de l'encadrement des nouveaux entrants, développement des infrastructures permettant les échanges conviviaux (tables et bancs extérieurs) et des événements associés.

Enquête de satisfaction interne :

96 % de satisfaction en 2023, contre 86,7 % de satisfaction en 2022.

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE
ET RESPONSABLE



3.5 | DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

3.5.1 CONTEXTE

La production et la consommation responsables sont les conditions essentielles d'un développement durable.

Développement économique du territoire écoresponsable et solidaire, agriculture locale et durable, lutte contre le gaspillage et gestion des déchets, protection des ressources naturelles : il s'agit de repenser les habitudes et usages pour réduire l'impact environnemental et social de l'ensemble des activités.

Un système économique durable doit orienter le progrès technique et les évolutions sociales sans conduire à un épuisement irréversible des ressources naturelles tout en assurant une juste distribution des richesses. L'objectif visé étant également une dynamique de développement qui permette de vivre sainement et de promouvoir le bien-être pour tous.

Diminuer la pollution atmosphérique constitue également un enjeu majeur pour le territoire et sa population. D'après une étude menée par Santé Publique France, la pollution atmosphérique en France risque d'engendrer une perte d'espérance de vie pouvant dépasser deux ans dans les villes les plus exposées.



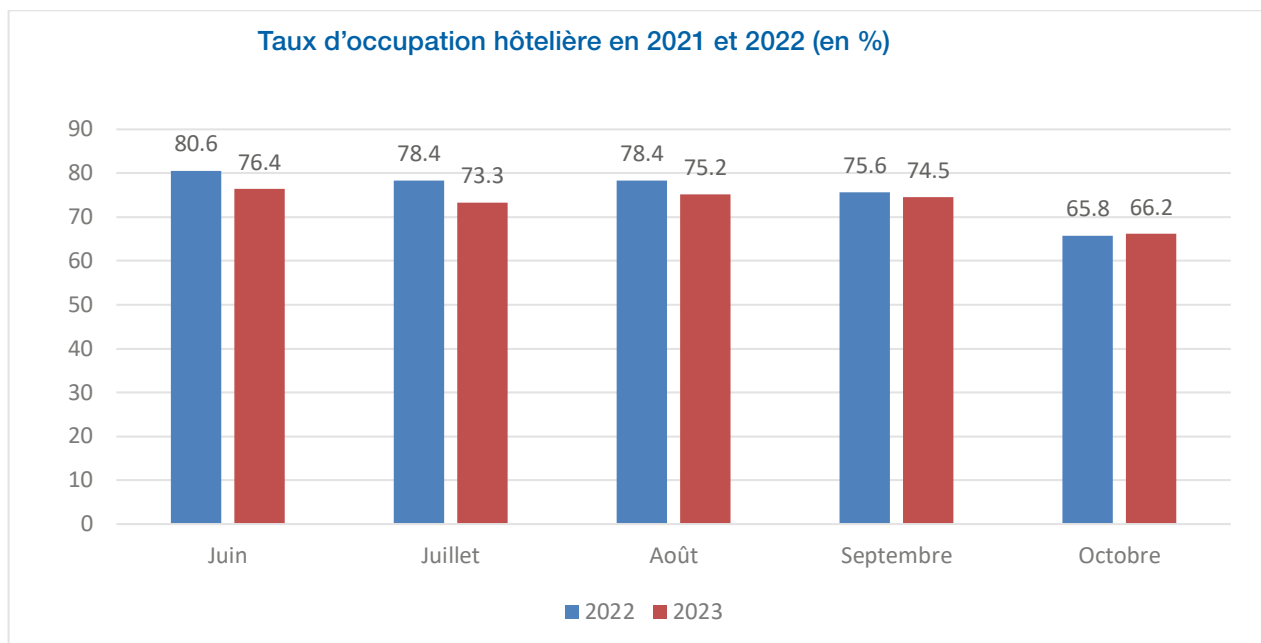
3.5.2 LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

ENJEU 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉCORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables : un patrimoine naturel exceptionnel, un potentiel économique et industriel important, un réseau urbain multipolaire de niveau européen et enfin une agriculture performante.

De plus, avec 8 millions de touristes accueillis chaque année, le territoire est une destination attractive dont la diversité de l'offre permet d'enregistrer une fréquentation touristique importante.

Après la crise sanitaire, la fréquentation hôtelière est repartie à la hausse, avec néanmoins un léger recul en 2023 par rapport à l'année précédente.



Source : Insee, Fréquentation hôtelière

LA FABRIQUE DE PROVENCE DONNE UNE SECONDE VIE AUX BÂCHES PUBLICITAIRES



Le dispositif de la Fabrique de Provence a fêté ses 10 ans en mai 2023.

En 10 ans, la Fabrique de Provence a :

- Recyclé plus de 1,5 tonne de bâches ;
- Produit 8 106 pièces ;
- Créé une trentaine d'objets différents (besaces, poufs, sacs, pochettes, housses de transat, tote bags, etc.).

En 2023, le Département a participé avec la Fabrique de Provence à 15 événements et 6 manifestations où était proposé un atelier pour adultes et enfants. La Fabrique de Provence a vendu 672 pièces et enregistré une hausse de 102,87 % sur la régie de recettes et également réalisé 200 pièces protocolaires.

En vue de la sortie du site internet de vente en ligne, la Direction de la communication a déposé à l'INPI, le nom Fabrique de Provence. Le dispositif devient donc une marque déposée.

En fin d'année, la Fabrique de Provence a été contactée par le lycée Jean-Perrin afin d'aider leurs étudiants en bachelor design d'objet, à travailler des matériaux recyclés.



■ L'INTÉGRATION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS



Afin de mettre en cohérence les objectifs de développement durable et ses politiques publiques, le Département mobilise sa commande publique (près de 330 M€ en 2023).

Ainsi, les marchés publics intègrent, à partir du seuil de 200 000 euros, une clause d'insertion sociale afin de favoriser l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Ce dispositif permet notamment de mobiliser les titulaires des marchés publics pour consacrer une part du marché sous forme d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle.

- **En 2023 : 52 nouveaux marchés ont intégré une clause d'insertion sociale pour un volume de plus de 31 390 heures.**
- **En 2023, ce sont plus de 56 000 heures d'insertion réalisées, mobilisant 186 bénéficiaires dont 56 % de BRSA.**

Cet effort d'insertion se complète par une action en faveur du handicap avec 12 marchés réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et des services d'aide par le travail.

- **En 2023 1,15 millions d'euros ont été mandatés contre 815 000 euros TTC en 2022 (+ 41 %).**

Enfin, une autre expérimentation sur la mise en place progressive du travail en co-activité a été engagée sur certains marchés de nettoyage des locaux afin de permettre au personnel de travailler en continu et/ou en journée pour une meilleure cohésion sociale. Un premier bilan permet d'établir que plusieurs salariés ont bénéficié d'une évolution positive de leurs conditions de travail en accédant sur les sites du Département à un temps plein (abandon du multi employeur) et à des horaires sans coupure (travail en continu).



L'APPROBATION DU SPASER



Dans sa séance du 8 octobre 2023, le Conseil départemental a approuvé le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (Spaser), document stratégique et structurant pour l'ensemble des achats de la collectivité. Ce document est approuvé pour la période 2024 à 2026.

Il vient ainsi non seulement valoriser les actions déjà en cours et déployées depuis de nombreuses années mais également créer une dynamique autour de nouveaux objectifs clairement identifiés et partagés.

Le Spaser se décline en 3 axes - social, environnemental et économique - ainsi qu'en 18 fiches actions détaillées.

Une large communication a été réalisée suite à son adoption pour favoriser et sa diffusion parmi les directions pilotes de marchés. La DAP s'est également mobilisée autour de ces questions, veillant à accompagner les directions. Elle met en place différentes techniques d'achats pour intégrer ces nouveaux enjeux et capitalise les bonnes expériences et pratiques.

La collecte de données va également être améliorée de manière à mieux mesurer et à diversifier les indicateurs existants.

La collectivité recourt également à l'intégration de clauses ou de critères environnementaux (énergie, préservation des milieux naturels, recyclage, production et consommation responsables ...) dans ses marchés publics.

En 2023 :

- **220 marchés intègrent une dimension environnementale ou sociale.**
- **28 % des marchés notifiés comprennent au moins une considération environnementale ou sociale.**



LE TOURISME DURABLE AU CŒUR DU 6^e SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



Le 6^e schéma départemental du tourisme 2022-2025 fait du tourisme durable sa priorité avec de nouvelles orientations afin de minimiser les impacts des activités de loisirs sur l'environnement.

Il s'agit de protéger les sites emblématiques et les espaces naturels par l'encadrement des pratiques ou le contingentement de certains sites, à l'instar de l'expérience menée avec succès en 2022 dans le Parc national des Calanques.

Il vise également à garantir une cohabitation harmonieuse des résidents avec les touristes en maîtrisant la répartition des flux touristiques dans le temps et l'espace. L'adaptation du secteur touristique passe aussi par des actions concrètes : voies cyclables, électrification des quais accueillant les bateaux de croisière fluviale...

Enfin, Provence Tourisme poursuit l'accompagnement des professionnels dans leurs démarches écoresponsables.

Subventions pour le tourisme : 4,4 millions d'euros dont 4 millions d'euros à Provence Tourisme.



UNE OFFRE TOURISTIQUE LABELLISÉE ÉCORESPONSABLE



Provence Tourisme accompagne les professionnels dans la transition écologique. En 2023, des hébergeurs ont ainsi été suivis et ont obtenu la labellisation écoresponsable internationale “Clef verte”, recommandée par l’Ademe. Ils se sont engagés dans la gestion de l’eau, des déchets, de l’énergie, des achats responsables.

Les efforts importants fournis ces deux dernières années ont porté leurs fruits : la région compte le plus d’établissements labellisés en France.

Cet engagement contribue à la transition écologique, répond aux attentes des clients et améliore le cadre de travail des professionnels du tourisme.

80 établissements sont labellisés “Clef Verte” dans le département en 2023.

DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL DANS LE RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT



Le projet Provence fluviale continue son déploiement en misant sur la qualité environnementale et le tourisme durable pour ses escales au fil du Rhône, de Tarascon à Martigues en passant par Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Pour promouvoir les atouts de ces quatre sites, le Département et ses partenaires, réunis en Syndicat Mixte Provence Fluviale, travaillent sur trois axes forts, avec la Compagnie Nationale du Rhône et Provence Tourisme :

- La réalisation et la requalification d’escales fluviales durables et paysagères dédiées à l’accueil des bateaux de croisière ;
- L’installation de services de qualité, dont des installations pour le branchement électrique des navires à quai ;
- La mise en valeur des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de chaque destination, en privilégiant les modes actifs.

L’année 2023 a vu la réalisation d’une première phase de travaux à Arles en lien avec la CNR, permettant l’installation de bornes électriques pour tous les postes accueillant les paquebots. Le programme d’aménagement global a été finalisé, affiné, pour permettre le lancement des marchés de maîtrise d’œuvre en 2024.

LA CULTURE AU SERVICE DE LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT



La direction de la Culture encourage les organisateurs de manifestations culturelles à prendre en compte les enjeux de la biodiversité et sensibilise les publics de la culture à des pratiques écoresponsables. En 2023, grâce à nos partenariats -avec le Festival International de piano de la Roque d'Anthéron ou encore Marsatac-, le Département a passé des marchés qui permettent de mettre en place une démarche écoresponsable.

Lors des événements du Département, au 21 bis Mirabeau ou au Château d'Avignon, la plus grande attention est portée aux matériaux utilisés et à leur recyclage.

La Bibliothèque départementale développe des collections sur tous supports sur, les thématiques de l'environnement et de la biodiversité à destination de la jeunesse comme des adultes. Certaines bibliothèques du réseau départemental proposent à leur public des ateliers jardinage et des grainothèques.

Les musées départementaux partagent ce souci de l'environnement.

Au Museon :

- Réemploi des matériaux ;
- Réutilisation des sols et des mobiliers conçus pour les expositions (ex: utilisation des sols mis en place pour les événements éphémères afin de les réutiliser en interne) ;
- Prêt au Festival du dessin d'Arles des cimaises d'exposition achetées par le musée ce qui évite de fabriquer des cimaises qui seront détruites.

Au MDAA :

- Conception écoresponsable des scénographies d'expositions temporaires et permanentes. Le MDAA a adhéré à l'association MIL VI d'Arles qui récupère et réemploie des matériaux recyclables. La réutilisation du mobilier est également de mise dans le musée (vitrine, socle, cimaise) pour les expositions temporaires (« Trésors du fond des mers » et « Retour à la poussière » en 2023).
- Pour les spectacles et événements : récupération des matériaux consommables (bois, moquette, mobilier, vitrine) pour réutilisation.



ENJEU 2 : FAVORISER LES FILIÈRES DE PRODUCTION LOCALE

Pour relever à l'échelle territoriale les défis majeurs de la sécurité alimentaire, de la préservation des ressources ou encore d'un développement économique responsable, le Département s'appuie sur ses politiques publiques en matière d'agriculture et de ressources halieutiques, destinées à converger vers la résilience sanitaire, environnementale, climatique, économique et sociale.

Dans ce cadre, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à la mise en place d'un système de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes.

L'activité agricole dans le département occupe la 2^e place régionale avec 11 020 emplois équivalents temps plein, et 913 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Le tissu d'entreprises couvre un large spectre de situations, de la petite exploitation agricole traditionnelle aux firmes multinationales de l'agroalimentaire. Les surfaces agricoles recouvrent un quart du territoire et sont essentiellement orientées vers la production de fruits et de légumes frais, principales sources de revenus agricoles dans le département, devant le vin. Ainsi, le département des Bouches-du-Rhône est le 1^{er} producteur national de pêches, de tomates ou de poires Guyot, le 2^e producteur de céleris et le 3^e producteur d'abricots.

Il se distingue sur le bio qui concerne un millier d'exploitations. En effet, avec près d'un tiers des surfaces agricoles labellisées en bio, le département des Bouches-du-Rhône arrive à la 3^e place en France (source : Agence Bio, décembre 2022).

■ L'AIDE À L'ACHAT DE PRODUITS DU TERROIR, DE SAISON, FRAIS, BIO OU LABELLISÉS



Depuis la rentrée 2020, l'attribution de cette aide (0,5 euro par élève et par semaine de 4 jours de demi-pension) est conditionnée à la signature préalable de la Charte de qualité de la restauration scolaire (dispositif "La Provence dans mon assiette").

En 2023, 119 collèges ont bénéficié de la subvention LPDMA pour un montant total de 922 000 euros (plus d'informations page 133).

■ 13ENVIES.FR, LE SITE DE VENTE DIRECTE



Le Département et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont mis au point le site 13envies.fr qui recense et géolocalise les producteurs en vente directe à la ferme, l'offre agrotouristique et les marchés locaux sur tout le territoire. Un module de vente en ligne a été créé en 2022 pour répondre à la demande d'une partie de la clientèle.

620 agriculteurs inscrits en 2023.

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



AGRILOCAL 13, UNE PLATEFORME POUR FAVORISER LES CIRCUITS COURTS



Depuis 2017, le Département a mis en place Agrilocal 13 : une plateforme numérique de mise en relation directe de fournisseurs de produits agricoles (agriculteurs, artisans, entreprises agroalimentaires) et d'acheteurs publics de la restauration collective. Il s'agit de faire de la restauration hors domicile un vrai débouché économique pour les producteurs en massifiant l'offre auprès des 130 collèges des Bouches-du-Rhône (7 millions de repas/an) tout en éduquant et en sensibilisant les jeunes à l'importance de bien s'alimenter.

En 2023 :

- 116 acheteurs dont 79 collèges inscrits sur la plateforme.
- 265 fournisseurs dont 58 % sont des agriculteurs.



PRODUIRE LOCAL ET MANGER LOCAL

L'objectif du Projet alimentaire territorial (PAT) est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Quelques exemples d'actions menées dans le cadre du PAT en 2023 :

- > Un diagnostic approfondi sur les filières agricoles et agroalimentaires afin de dégager des pistes de travail pour relocaliser l'approvisionnement ;



- > Une charte afin que les communes puissent s'engager sur les grands principes du PAT et être accompagnées pour l'approvisionnement local des cantines scolaires (950 participants entre 2021 et 2023) ;
- > Un inventaire des friches agricoles à l'échelle de la métropole ;
- > Le soutien à la distribution de "paniers solidaires" auprès des "Paniers Marseillais" visant à améliorer l'accessibilité aux produits agricoles de qualité pour des populations en difficulté.

2 halles de producteurs en demi-gros (Circuits courts) et 5 000 personnes en situation de précarité bénéficiaires des paniers solidaires entre 2021 et 2023.

RECONQUÉRIR LES FRICHES AGRICOLES



Le Fonds départemental de gestion de l'espace rural (FDGER) est un dispositif en faveur de la reconquête de friches agricoles, enjeu stratégique dans un département soumis à une très forte pression foncière et au risque incendie. Depuis sa création, 4 500 hectares de terre ont été reconquis.



En 2023 :

- 16 projets financés (56 % de “jeunes installés”) et 95 ha reconquis.
- Une aide moyenne de 18 600 euros par exploitation et de 3 146 euros par ha.

Le FDGER “DFCI” est une mesure spécifique pour prévenir le risque incendie en piémont ou en cœur du massif.

En 2023 : 7 projets financés, 12 ha reconquis (plantation de vignes, d'oliviers, pâturages), 261 233 euros d'investissement, 208 984 euros d'aide du Département (80 %) conditionnés à un engagement d'entretien.

LA 7^e ÉDITION DU SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE



Organisé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, porté par le Département, la Métropole, le Pays d'Arles et l'Institut SupAgro, le Salon des Agricultures de Provence (SAP) est une invitation à la découverte des richesses agricoles de la Provence et des produits du terroir.

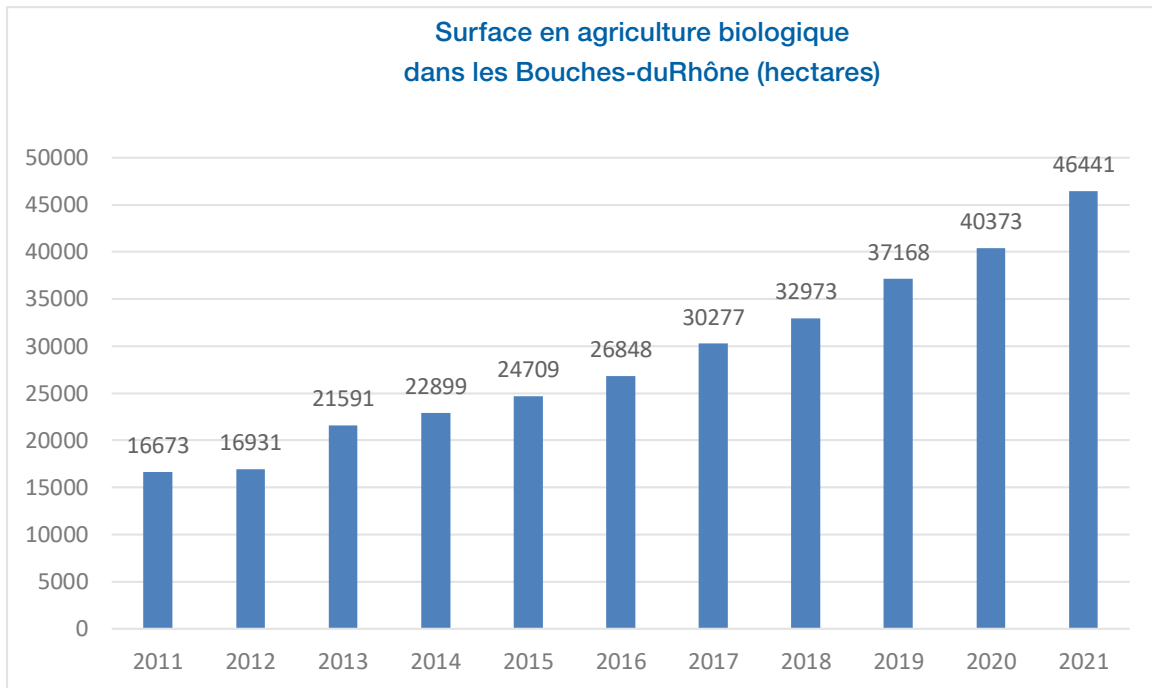


En 2023 :

- 65 000 visiteurs (64 000 visiteurs en 2022)
- 230 exposants
- 1 500 animaux
- 1 000 scolaires et 150 collégiens accueillis
- Plus de 8 000 repas servis sur place
- 95 % des personnes interrogées satisfaites
- Budget : 655 968 euros dont 38 % financés par le Département
- De nouveaux partenaires financiers : la CNR et Sodexo en complément du Crédit agricole, MSA, MIN de Châteaurenard et MIN des Arnaux.

ENJEU 3 : ENCOURAGER UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des départements qui consacrent le plus de Surface Agricole Utile (SAU) à la culture biologique : 31 % en 2021. Le volume des surfaces en agriculture biologique y est en constante augmentation.



Source : Agence Bio, Agreste



AIDER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES À DÉVELOPPER LE BIO



Après une première programmation entre 2015 et 2020 du dispositif pour le développement de l'Agriculture Biologique (AB) qui a connu un grand succès, une deuxième programmation 2021-2025 a été mise en place. Objectif : soutenir les investissements des exploitants agricoles pour le démarrage ou le maintien d'une production en AB. Le montant de l'aide par exploitation est toujours d'un maximum de 40 % du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 euros HT.

De 2015 à 2023 : 298 exploitations agricoles aidées et 310 demandes de subventions pour un total de 3,19 millions d'euros.

LE PROGRAMME EUROPÉEN "LIFE IP SMART WASTE"



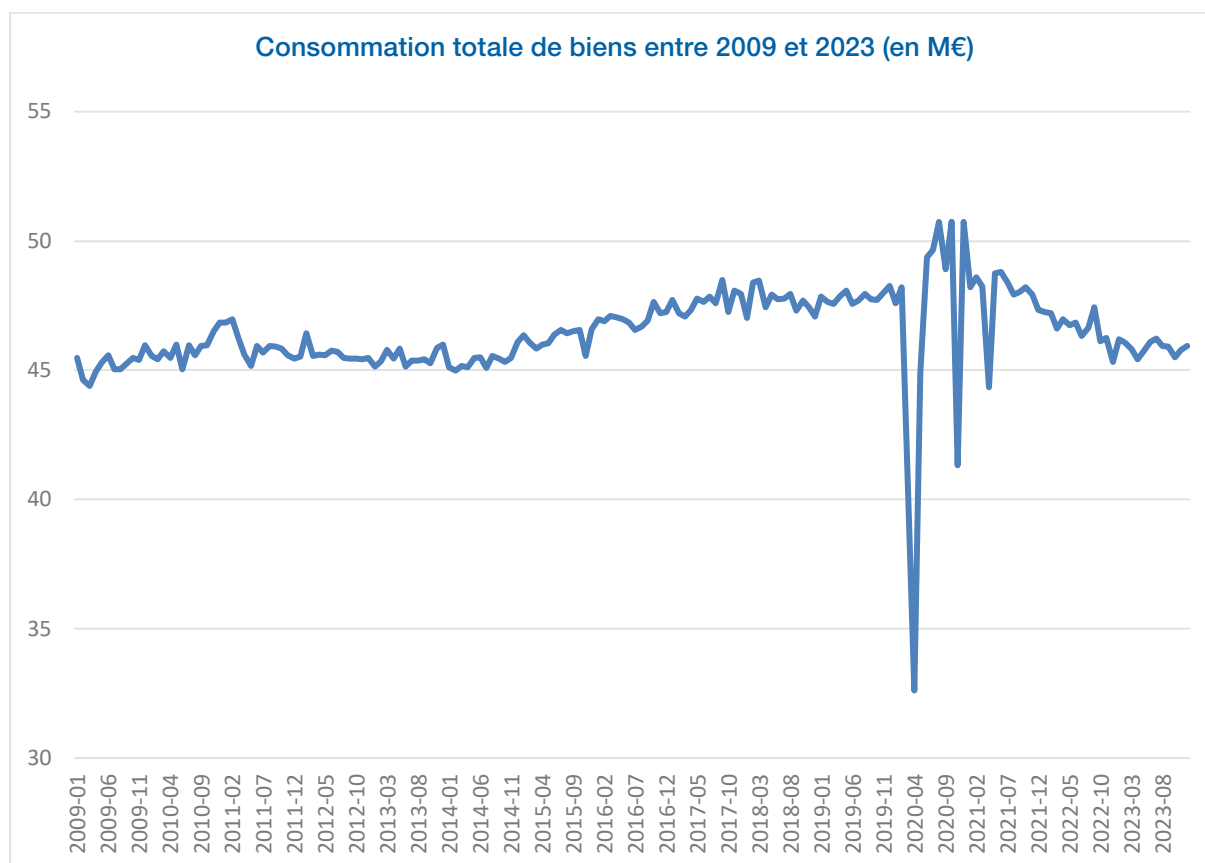
Le Département est inscrit depuis 2018 dans le programme "Life IP smart waste" porté par l'Europe et l'Ademe. Le Département a déposé un projet d'action dans le cadre de ce programme pour un montant global de 716 000 euros autour de deux axes principaux :

- La mise en place du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (600 000 euros) :
 - > Équipement des collèges en cellules de refroidissement pour permettre la réutilisation des excédents de production ;
 - > Sensibilisation et formation des équipes de production (chefs et seconds de cuisine) et accompagnement du personnel de direction à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - > Sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L'optimisation de la gestion des volumes des déchets dans les collèges (116 000 euros) :
 - > Équipement des collèges pilotes en tables de tri mobiles en vue d'améliorer la gestion du volume et des flux des déchets ;
 - > Élaboration d'un référentiel des collèges pour le tri, la valorisation et la maîtrise du volume des déchets ;
 - > Accompagnement au changement des pratiques (réduction, tri, valorisation).



ENJEU 4 : ACTIONS VISANT À LA MODIFICATION DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

D'après l'ADEME, la consommation des ménages français a été multipliée par plus de 3 en moyenne depuis les années 1960 et a connu de véritables bouleversements.

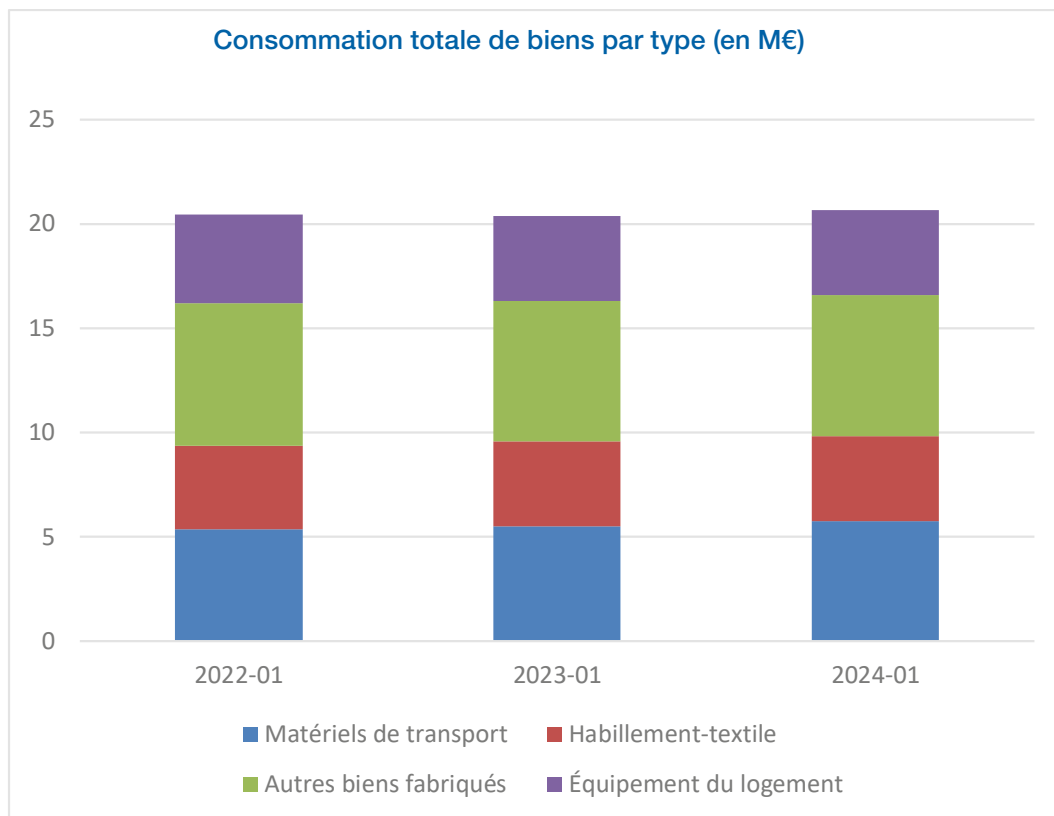


Source : Insee

Les impacts environnementaux de cette consommation sont de plus en plus lourds, mais d'autant plus difficiles à évaluer qu'une large partie de la production est délocalisée.

En termes d'évolution depuis 50 ans, les dépenses liées à l'alimentation et à l'habillement diminuent au profit de celles consacrées aux appareils de communication, à la santé, au logement, aux transports et aux loisirs.

Aujourd'hui, plus de 80 % des ménages en province possèdent une voiture. La baisse des prix des biens et les innovations technologiques ont favorisé la diffusion de nouveaux produits dans les foyers (appareils multimédias, ordinateurs portables, smartphones, ...) dans des proportions considérables.



Source : Insee

Toujours selon l'Ademe, la crise économique a contracté les revenus, fait apparaître des aspirations autour de l'environnement et de la santé, et fait émerger de nouvelles formes d'échanges : économie de la fonctionnalité, économie collaborative, économie du partage, porteuses d'espoir pour la réduction des impacts environnementaux et le changement des modes de consommation.

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

FAVORISER UNE ALIMENTATION Saine ET ÉQUILBRÉE DANS LES COLLÈGES



À travers la Charte de la restauration scolaire, le Département souhaite agir pour :

- Promouvoir une alimentation équilibrée, structurée et de qualité garante d'épanouissement personnel et de bonne santé ;
 - Favoriser l'achat de fruits et légumes de saison et du terroir à travers l'attribution d'une subvention aux collèges qui le souhaitent ;
 - Initier une démarche citoyenne de formation du consommateur, de respect de l'environnement et de lutte contre le gaspillage à travers des actions éducatives ;
 - Plusieurs actions ont été initiées comme la réalisation d'un guide nutritionnel, d'un guide des allergènes, d'un Plan de maîtrise sanitaire, d'un guide de prévention du gaspillage alimentaire et gestion des déchets. Ces documents ont été diffusés à l'ensemble des collèges du Département.
- **En 2023, 119 collèges sont adhérents à la Charte de la restauration scolaire contre 113 en 2022.**



LA PROVENCE
DANS MON ASSIETTE
CHARTRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

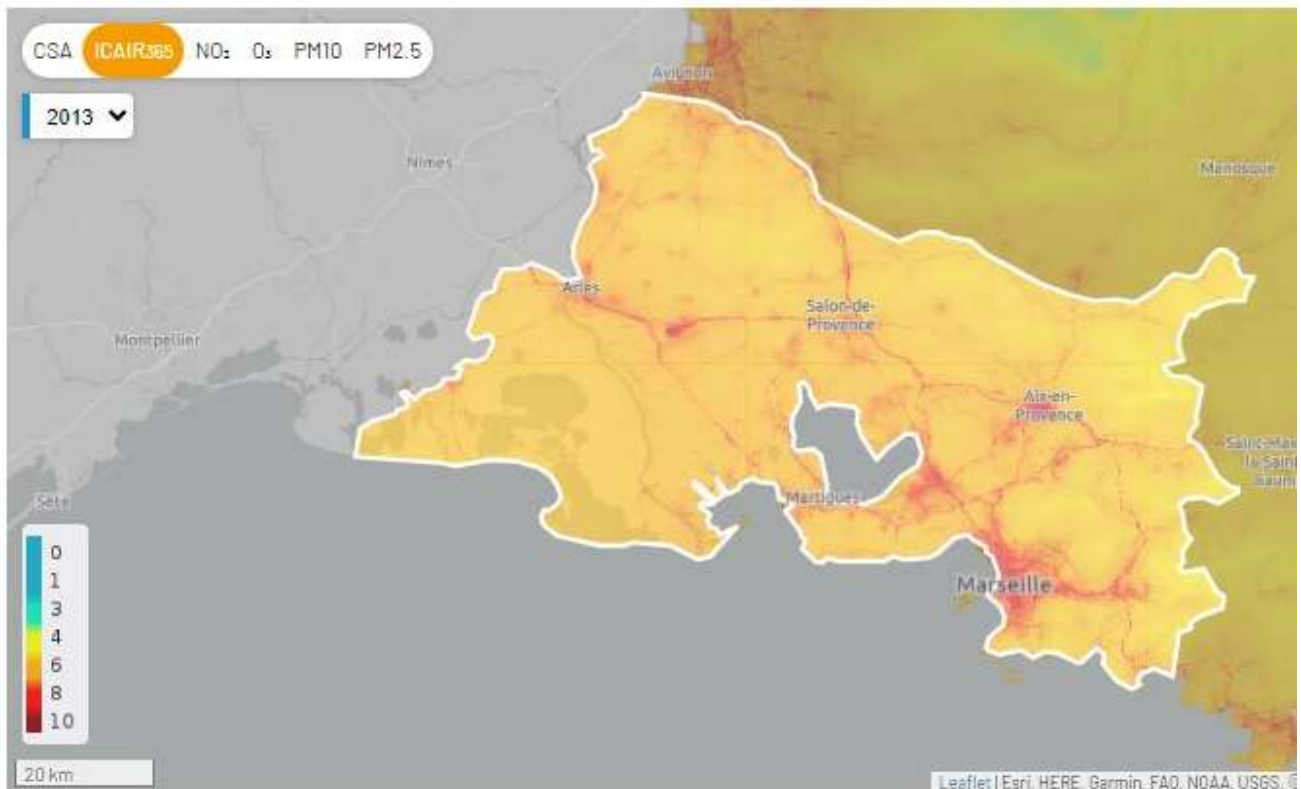
- 1 FAVORISER UNE CUISINE DE TERROIR ET DE QUALITÉ**
 1^{er} ENGAGEMENT : Une sélection des produits volontariste
 2^e ENGAGEMENT : Un recours aux circuits courts
- 2 PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET UNE CUISINE PLAISIR**
 3^e ENGAGEMENT : La sécurité alimentaire assurée
 4^e ENGAGEMENT : Une bonne qualité nutritionnelle
 5^e ENGAGEMENT : Une cuisine créative favorisant l'éducation au goût
- 3 SERVIR LES REPAS DANS DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL**
 6^e ENGAGEMENT : Un restaurant scolaire sain et convivial
- 4 ADOPTER UNE CUISINE DURABLE ET RESPONSABLE**
 7^e ENGAGEMENT : La prévention du gaspillage alimentaire
 8^e ENGAGEMENT : La gestion des déchets

ENJEU 5 : VEILLE À LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET RÉDUCTION DES NUISANCES URBAINES

Les cartes synthétiques ci-contre représentent les agrégations des concentrations annuelles en PM10, PM2,5 NO₂ et O₃ en 2012 et en 2021.

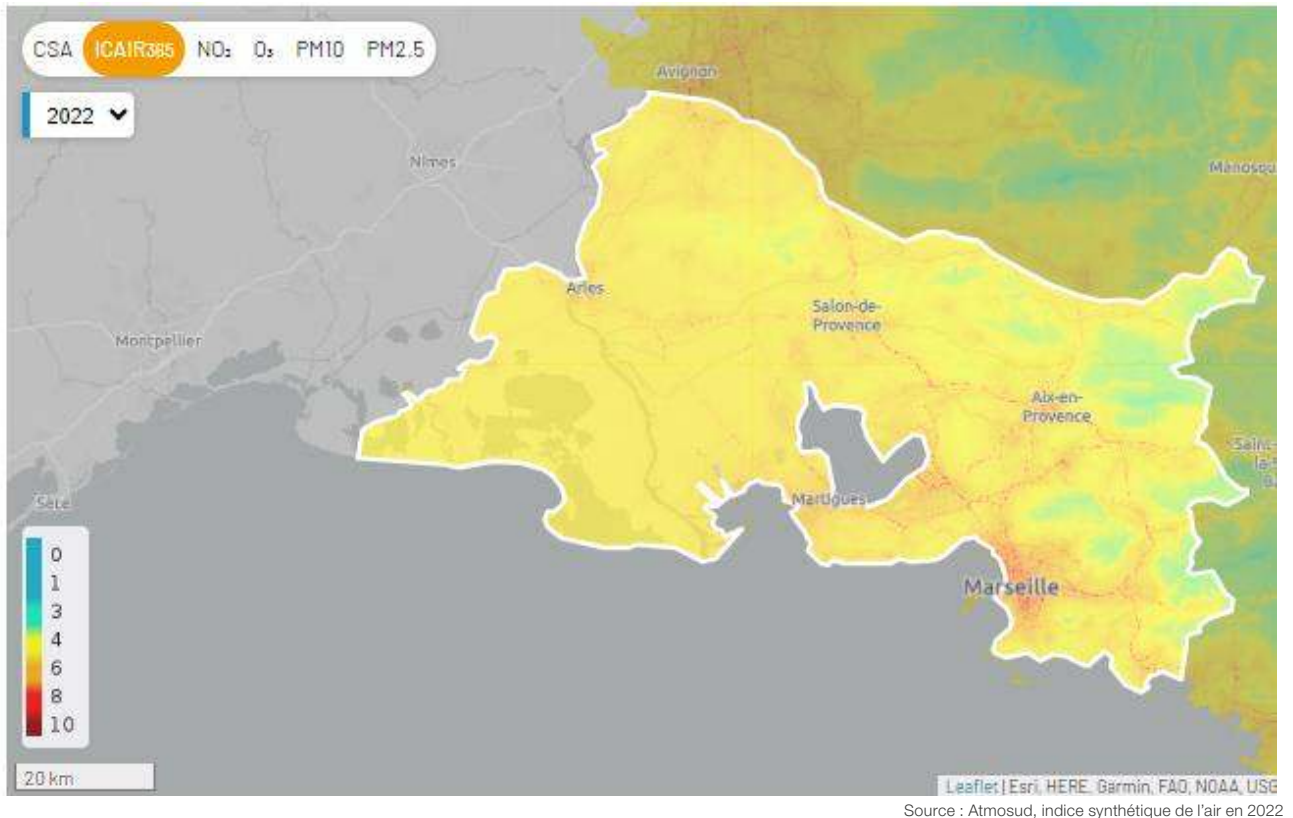
Elles qualifient les zones ayant un niveau d'exposition à ces polluants plus ou moins élevé. Les grandes zones urbanisées, les réseaux routiers et autoroutiers denses, les grands pôles industriels du territoire, ports et aéroports, ont un impact important sur les émissions de polluants atmosphériques.

Bien qu'elles ne rendent pas compte de toutes les zones à enjeux du département, ces cartes montrent une amélioration nette de l'indice synthétique de plusieurs polluants règlementés entre 2013 et 2022. Toutefois, la totalité de la population du département réside dans une zone dépassant au moins une ligne directrice (seuil de concentration de polluants à ne pas excéder pour préserver sa santé) de l'OMS.



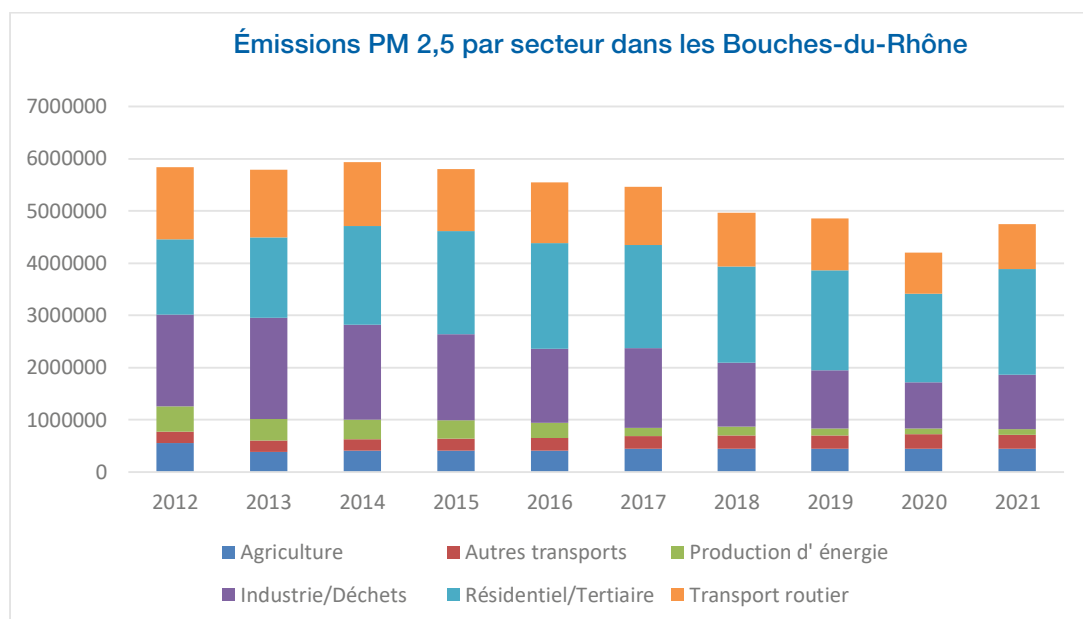
Source : Atmosud, indice synthétique de l'air en 2013

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



Les PM_{2,5} sont des particules en suspension (“PM” en anglais pour “Particulate Matter”) d’un diamètre inférieur à 2,5 microns (µm). Elles sont souvent liées à l’activité humaine.

Les principaux secteurs émetteurs dans le département sont l’industrie et les déchets ainsi que le résidentiel et le tertiaire. Après une année 2020 particulière due à la crise Covid, les émissions en 2021 sont en hausse et proches de celles de 2019.

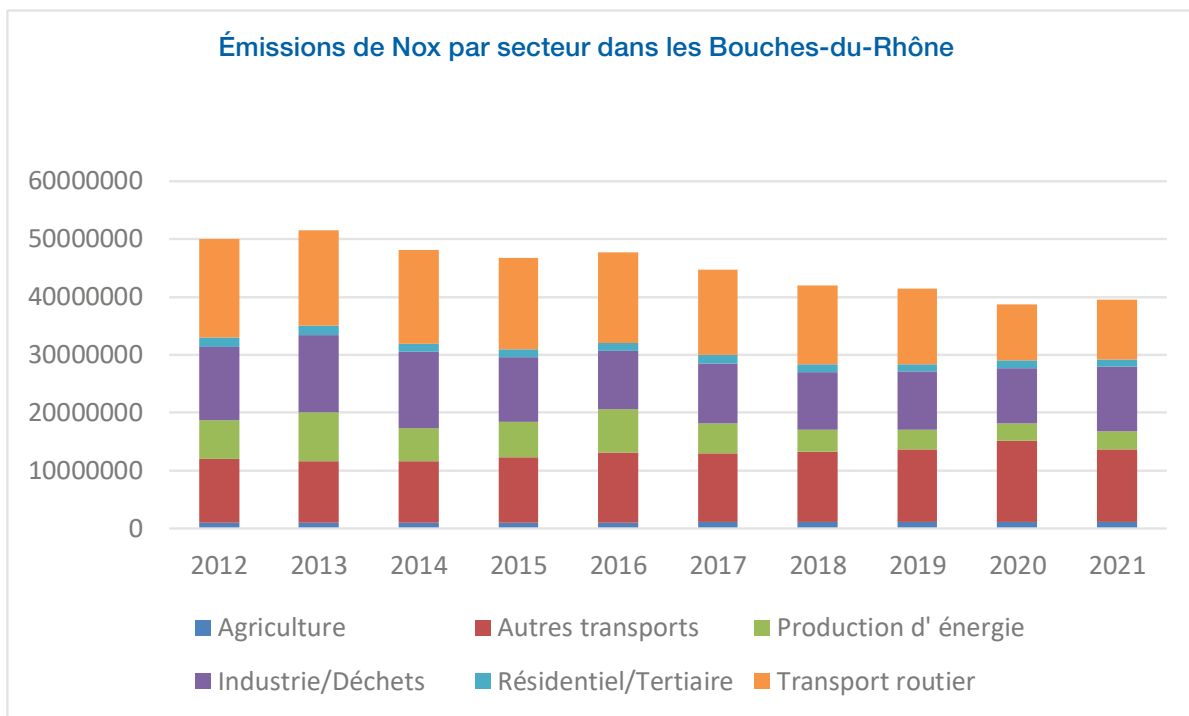


"Source : Inventaire Cigale Atmosud"¹

1- Changement méthodologique réduisant l'impact de la catégorie « autre transport »

Les NOX (oxydes d'azote) regroupent essentiellement deux molécules : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Les principales sources d'émission de NOX sont le transport routier et les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie.

Dans le département, les transports (surtout routier et maritime) représentent la majeure partie des émissions d'oxydes d'azote, qui ont tendance à baisser depuis 2016.



"Source : Inventaire Cigale Atmosud"

LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DES NAVIRES À QUAI



En 2018, le Département a voté une subvention de 6 millions d'euros au Grand Port Maritime de Marseille (sur un budget total, réévalué à deux reprises, de 77 millions d'euros), pour le financement des investissements nécessaires à la connexion électrique des navires à quai (CENAQ).



Les travaux réalisés permettent d'alimenter depuis la fin de l'année 2023 la totalité des ferries internationaux au Cap Janet.

Les travaux se poursuivent pour permettre la connexion des navires en réparation navale industrielle et des bateaux de croisière du Môle Léon Gourret à compter de 2025.

Ces opérations répondent aux ambitions de l'Agenda environnemental visant à améliorer la qualité de l'air.

LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



PRIME AIR-BOIS : 1 000 EUROS POUR CHANGER SON APPAREIL DE CHAUFFAGE

Afin de contribuer de manière concrète à la réduction des émissions de particules fines dans l'atmosphère, le Département a mis en place avec l'Ademe une Prime "Air-Bois" qui vise à encourager le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.



Lancé en 2018, ce dispositif permet de financer jusqu'à 1 500 euros l'installation, par un professionnel "Reconnu Garant de l'Environnement", d'un nouvel équipement à bois labellisé "Flamme verte 7 étoiles ou plus".

En 2023 :

- 971 ménages ont bénéficié de la Prime Air-Bois
- un nouveau dispositif a été validé dans le cadre du nouvel appel à projets de l'ADEME avec un objectif de 1800 remplacements d'appareils de chauffage à bois



VEILLER À LA BONNE SANTÉ ET À LA QUALITÉ DES ANIMAUX

Le Plan DAT animal permet de surveiller les maladies d'élevage, zoonoses et maladies émergentes concernant principalement les filières bovine, ovine et caprine. Il s'agit aussi de veiller à la sécurité alimentaire. Ce plan a été renforcé suite à l'apparition d'une nouvelle maladie (Maladie hémorragique épizootique).

En 2023 : 53 000 échantillons analysés

LA SURVEILLANCE DE LA FAUNE SAUVAGE



Un partenariat a été noué entre l'Office français de la biodiversité, La Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères (dans le cadre du Plan national d'action chiroptères), la Fédération des chasseurs et MIRACETI (réseau de surveillance des cétacés).

Dans le cadre de ces réseaux, le Laboratoire départemental d'analyses réalise des autopsies de la faune sauvage, et participe à l'identification de pathologies, à l'épidémiologie, et à la surveillance de maladies émergentes transmissibles à l'homme comme la rage.

En 2023 : 70 analyses sur la faune sauvage réalisées (contre 50 en 2022)

ENJEU 6 : RECHERCHE ET INNOVATION

Le développement de projets et d'infrastructures durables et résilients est un moteur de l'amélioration de la qualité de vie, tout en diminuant l'impact de l'homme sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, l'innovation et la recherche scientifique doivent être encouragées par un appui financier, technologique et technique.

Personnels de l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille

Enseignants chercheurs	4 641
Enseignants	447
Personnels non enseignants	4 710
Total enseignement supérieur	9 798

Source : Rectorat Académie d'Aix Marseille, 2021

Effectifs post-bac dans l'Académie d'Aix-Marseille (public et privé hors CFA)

Total Universités	75 403
dont préparation BUT (ex DUT)	4 107
STS, CPGE et assimilés	21 713
Formations d'ingénieurs (hors université)	3 425
Écoles de commerce, gestion et vente (hors STS)	6 635
Autres écoles et formations	13 289

Source : Rectorat Académie d'Aix Marseille 2021



UN PRIX DE LA RECHERCHE POUR METTRE EN AVANT DES TRAVAUX INNOVANTS

Rendre notre territoire attractif en faisant rayonner sa recherche participe à son développement durable.

En 2023, le Département organisait la 8^e édition du “Prix Départemental pour la Recherche en Provence” destiné à encourager et à valoriser les recherches portant sur les questions susceptibles d’influencer l’environnement scientifique, économique, social et patrimonial du territoire.



Ces 3 prix ont pour objectifs de mettre à l’honneur la communauté scientifique du territoire :

- Le “Grand Prix” attribué au Professeur Daniel Olive (AMU) de l’Institut Paoli-Calmettes, pour avoir développé des thématiques de recherche qui explorent les voies de signalisation régulant les fonctions de l’immunité innée et acquise ;
- Le “Prix spécial” attribué au Docteur Éric Cascales (CNRS) de l’Institut de Microbiologie de la Méditerranée, et son groupe de recherche. Ces travaux s’intéressent aux mécanismes de compétition entre bactéries se déroulant dans le microbiote du tube digestif de l’Homme ;
- Le “Prix jeune” chercheur attribué au Docteur Héloïse Berkowitz (CNRS), du Laboratoire d’Économie et de Sociologie du Travail, pour ses travaux sur l’importance des méta-organisations multi-parties prenantes pour gérer les grands défis contemporains.

3.5.3 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes et moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, tout en tenant compte de critères sociaux.

Il s'agit notamment pour le Département de veiller à limiter les déchets en favorisant le réemploi et le recyclage des matériaux. Ces principes occasionnent la révision des critères de sélection des marchés publics pour y intégrer des prérequis éthiques et responsables, comme les clauses environnementales et sociales.

Cela se traduit par un cahier des charges exigeant pour encourager la consommation de produits locaux, issus d'une agriculture raisonnée, dans nos établissements partout sur le territoire et notamment dans les collèges. Transformation des habitudes de consommation qu'il s'agit d'accompagner grâce à des actions de sensibilisation diverses tout au long de l'année.

La transition vers une économie circulaire s'opère progressivement et d'abord dans les bureaux, les services, les sites dès lors que la recherche d'exemplarité guide les choix et les achats. Des plans et schémas ambitieux, moteurs des politiques publiques, concourent à la création de dispositifs structurants et fédérateurs qui soutiennent la vitalité du territoire tout en impulsant de nouvelles pratiques respectueuses des sols et de la santé humaine.

UN ÉQUIPEMENT MOBILIER RESPONSABLE DANS LES COLLÈGES



Le Département a recours à l'achat d'un mobilier scolaire bénéficiant d'un écolabel officiel attribué par les pouvoirs publics et qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout en conservant une aptitude à l'emploi au moins équivalente à celle d'autres produits d'usage similaire.

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES



Le service Conseil Métiers des collèges (SCMC) aujourd'hui renommé Service Expertise Restauration et Alimentation dans les Collèges (SERAC) finance un audit et un suivi de plan d'action par an et par collège réalisés par le Laboratoire départemental d'analyses. Il s'assure également de la réalisation du protocole sanitaire à destination des restaurants scolaires des collèges du département.

En 2023 : 129 audits pour un montant de 114 850 euros ; 128 suivis de plans d'action pour un montant de 71 168 euros ; 131 collèges publics ont individuellement bénéficié de 8 analyses de suivi de la potabilité de l'eau pour un montant de 112 359 euros ; 13 collèges ont bénéficié de recontrôles pour un montant de 2 490 euros.



■ L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES ET DES COLLÉGIENS



Les équipements numériques des collèges et des collégiens compte 99 000 équipements individuels, 21 000 PC administratifs et pédagogiques, 4 200 vidéoprojecteurs. Le plan d'action mis en œuvre en faveur du développement durable doit permettre de :

- Sensibiliser les utilisateurs sur l'importance d'éteindre et mettre en veille leurs équipements.
- Agir sur la durée de vie des équipements : la décision a été prise d'effectuer le renouvellement des matériels sur la base de critères fonctionnels et d'impact énergétique, et non plus sur des critères d'ancienneté. Objectif : augmenter de + 0 % à 40 % la durée de vie des PC et vidéoprojecteurs.



■ ACCULTURER ET FÉDÉRER LES AGENTS AUTOUR DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Mis en œuvre, à l'échelle de la direction de la Culture, le plan d'action "Transition écologique et développement durable" vise à sensibiliser les agents aux enjeux du développement durable en vue de mettre en place des pratiques professionnelles écoresponsables.

Au Musée départemental Arles Antique :

- Tri sélectif effectué par les agents au quotidien (recyclage des papiers, cartons, piles, déchets encombrants, déchets dangereux, déchets électriques et électroniques...).
- Collecte des mégots de cigarettes à l'entrée du musée ;
- Valorisation des déchets de scénographie et expositions temporaires ;
- Label accueil vélo : obtenu en janvier 2024, ce label référence les sites d'accueil touristiques qui proposent des services adaptés aux visiteurs qui viennent en vélo (en partenariat avec Provence Tourisme) ;
- Ateliers fresque du climat.

Au Museon Arlaten :

- Sensibilisation au tri sélectif et élimination par les filières adaptées du matériel obsolète par la mise en place de bornes (Beaver) sur les 3 sites d'emploi du Museon Arlaten (Cerco, Museon Arlaten, hôtel de Méjanès).

LA DIGITALISATION ET LA DÉMATÉRIALISATION



Pour améliorer l'impact en matière de bilan carbone et réduire au maximum l'usage du papier, le Département a pris une série de mesures.

Dans les collèges :

- Dématérialisation de l'adhésion des collèges à la Charte pour la restauration scolaire départementale ;
- Mise en place d'un outil de Gestion de Production Assistée par Ordinateur (GPAO) ;
- Mise en place d'une application de dématérialisation du plan de maîtrise sanitaire, (déploiement prévu à la rentrée scolaire 2024/2025) pour assurer numériquement la réalisation des auto-contrôles de la sécurité alimentaire et leur archivage ;
- Création d'une centrale d'achat départementale de denrées alimentaires pour les collèges publics dont les marchés, les bons de commande et les factures figureront de manière dématérialisée dans l'outil de GPAO.

Dans la collectivité :

- Mise en place d'un coffre-fort numérique pour chaque agent, ce qui permet de distribuer de manière dématérialisée les bulletins de salaires. Le taux d'adhésion à ce nouveau service est de près de 80% ;
- Gestion dématérialisée des carnets de santé des bâtiments du Département, via tablettes ;
- Main courante dématérialisée de recensement des incidents (agression, insultes) de la sûreté des sites ;
- 100 % d'actes télétransmis de façon dématérialisée (4 145 en 2023) par le service contrôle et légalisation des actes ;
- Plus de 5 000 subventions attribuées à des associations par le Département, pour un montant total de 95 millions d'euros par an via une plateforme en ligne ;

D'autres projets sont à venir en 2024 : dématérialisation des résultats et des factures du Laboratoire départemental d'analyses, acquisition d'un système d'archivage électronique, signature électronique sur les documents marchés, dématérialisation des dossiers de la MDPH, dématérialisation des actes de recrutement au sein de la DRH.



LE RECOURS AUX CIRCUITS COURTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Dès lors que les contraintes techniques le permettent, le Département favorise l'intégration de produits locaux issus d'une agriculture raisonnée. Lors des réceptions, la collectivité fait appel à une entreprise d'insertion locale certifiée Entreprise solidaire d'utilité sociale, "La Table de Cana". De même, les pains et viennoiseries nécessaires pour les repas protocolaires et les accueils café sont fournis par "Pain et Partage", membre du réseau des boulangeries solidaires Bou'sol.

La crèche de la collectivité est l'une des dernières crèches publiques à avoir conservé une restauration préparée sur site. Environ 30 enfants prennent un repas complet le midi avec un approvisionnement qui privilégie circuit court et bio.

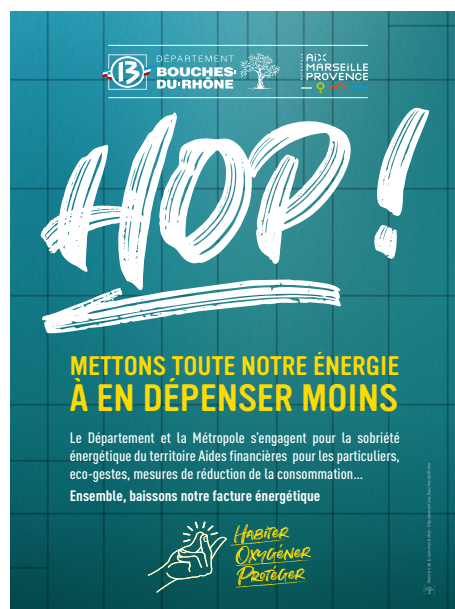


Dans une démarche d'inclusion sociale, le restaurant "l'Escale", ouvert en 2019 à destination des agents, dispose d'une équipe de cinq travailleurs en situation de handicap encadrée par un moniteur de l'Esat Léon Bérenger. Les fruits et légumes frais sont privilégiés ainsi que les produits locaux en circuit court. Les emballages utilisés sont biodégradables et/ou recyclables.

En 2023 : Dans les manifestations organisées par le Département, 100 % des pains commandés à l'occasion des repas protocolaires sont à base de farine bio et locale (266 repas en 2023). De même, environ 50 % des denrées nécessaires à la fabrication des cocktails sont produites en agriculture raisonnée de proximité (environ 400 cocktails en 2023). La distribution des denrées s'effectue avec un intermédiaire maximum entre l'exploitant et le consommateur.



DÉVELOPPER LES PRATIQUES ÉCORESponsables



Chaque marché passé par le Protocole comporte des clauses environnementales ou des critères de performances en matière de protection de l'environnement : objets promotionnels fabriqués à partir de matière organique, recyclée ou issue du réemploi, gestion des emballages, suppression du plastique pour les boissons et du matériel à usage unique...

